

La culture et le sport sont d'excellents leviers pour favoriser l'intégration sociale. L'Arrêté royal du 8 avril 2003 (modifié le 23 août 2004 et le 1<sup>er</sup> juin 2005), relatif à la participation culturelle et sportive des usagers permet aux CPAS de jouer un rôle important dans ce domaine.

Un processus de participation réussi tient compte du contexte dans lequel s'inscrit le CPAS et se base sur de nouvelles formes de collaborations avec des partenaires locaux. Cela nécessite une méthode de travail adaptée et un réel engagement.

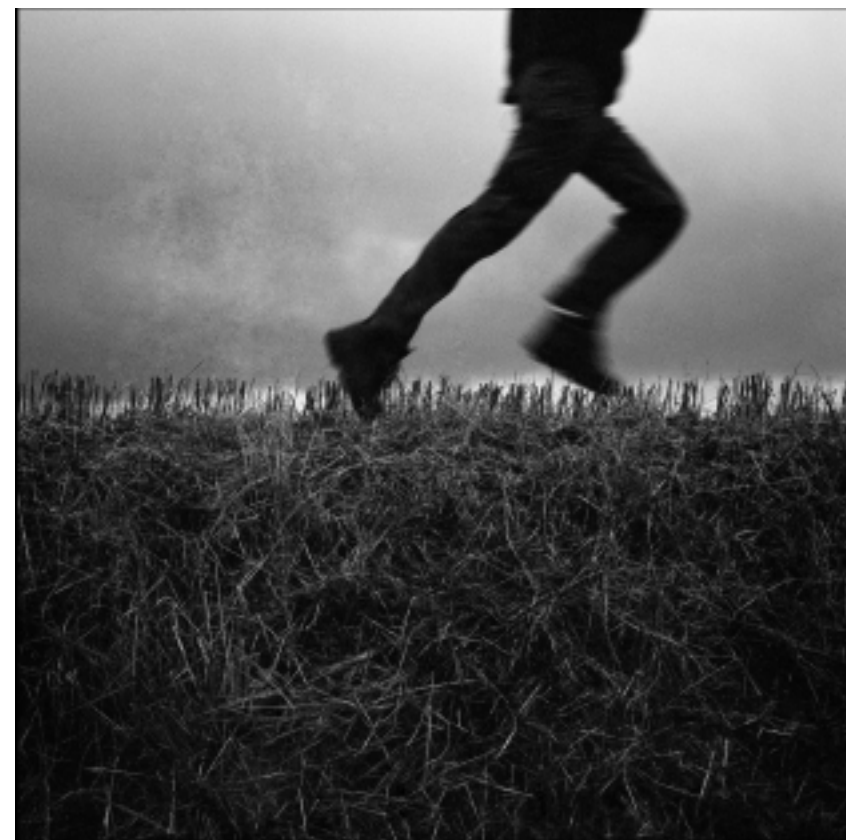
Le but de ce guide pratique est précisément de soutenir cette dynamique.

Ce manuel s'adresse aussi bien aux travailleurs sociaux, intermédiaires et autorités locales. Les thèmes abordés sont autant de sources d'inspiration : la philosophie et la nécessité de la participation, une explication de la directive, les étapes de travail, une série d'exemples pratiques à Bruxelles, en Wallonie et en Flandre et une liste de contacts et de liens intéressants.

Participation culturelle, sportive et sociale | Nouvel horizon pour les CPAS

# Participation culturelle, sportive et sociale Nouvel horizon pour les CPAS

Ann Clé



Guide Pratique

## Guide Pratique

Comment utiliser le subside octroyé aux CPAS pour promouvoir la participation sociale et l'épanouissement culturel et sportif de leurs usagers ?



**Participation culturelle, sportive et sociale | Nouvel horizon pour les CPAS**

**Éditeur responsable** : Julien Van Geertsom, Président du S.P.P. Intégration Sociale  
Boulevard Anspach 1 – 1000 Bruxelles

**Production**

Ann Clé

pour Culture et Démocratie/Kunst en Democratie

avec la collaboration de Vinciane Gillet, Wendy Heymans, Ivo Janssens, Delphine Léva, Séverine Monniez, Marie Poncin et Sabine Verhelst

Merci à tous ceux qui ont contribué à la réalisation de ce guide et aux CPAS et associations qui ont répondu à nos questions.

Nous remercions tout particulièrement pour leur contribution Laurence Adam, Paul Biot, Marypa Carlier, Nathalie Debast, Anne Depuydt, Cécile Dujardin, Lydwine Frennet, Céline Galopin, Vincent Hargot, Bernadette Heinrich, Catherine Legros, Alexandre Lesiw, Daniel Lhost, Daniel Maloux, Tanja Mattheus, Lamia Mechbal, Henk Neuckermans, Pedro Oosterlynck, Lony Pardaens, Patricia Schmitz, Julien Van Geertsom, Georges Vercheval, Eva Vonck et Claire Walthéry

**Traductions** : Pascale Pilawski et Jean Van Kan

**Photos** : Kaat Celis, Raymond Dakoua, Fabrice Kada et Marie Ozanne

**Impression** : EPO

Les informations contenues dans ce guide et leur mise à jour peuvent être consultées sur le site Internet de Culture et Démocratie/Kunst en Democratie ([www.cdkd.be](http://www.cdkd.be)) et du S.P.P. Intégration Sociale ([www.mi-is.be](http://www.mi-is.be))

Culture et Démocratie – 60 rue de la Concorde – 1050 Bruxelles – Tél : 02/502 12 15  
Kunst en Democratie – 1D rue Arenberg – 1000 Bruxelles – Tél : 02/551 13 93

Bruxelles, septembre 2005

# Participation culturelle, sportive et sociale Nouvel horizon pour les CPAS

Ann Clé

## Guide Pratique

**Comment utiliser le subside octroyé aux CPAS  
pour promouvoir la participation sociale  
et l'épanouissement culturel et sportif de leurs usagers ?**



CULTURE ET DÉMOCRATIE  
KUNST EN DEMOCRATIE

Une publication du S.P.P. Intégration Sociale, Lutte  
contre la Pauvreté et Economie Sociale

Une réalisation de Culture et Démocratie/  
Kunst en Democratie



POD | Maatschappelijke Integratie  
SPP | Intégration Sociale



# TABLE DES MATIÈRES

<b>Préface</b>	9
<b>Introduction</b>	11
<b>Partie 1 : La participation sociale, culturelle et sportive</b>	
<b>Une contribution essentielle à l'intégration sociale</b>	13
1. De l'exclusion à l'intégration	15
1.1. Le droit à l'épanouissement culturel et social	15
1.2. L'importance et le pouvoir de la participation	16
2. L'union des forces	18
2.1. Une mission ambitieuse	18
2.2. Une responsabilité partagée	18
<b>Partie 2 : Les réglementations</b>	
<b>La législation en quelques mots</b>	21
1. A qui s'adresse la mesure ?	23
2. Quel est l'objectif de la mesure ?	24
3. Que peuvent financer les CPAS ?	24
4. Comment conclure des accords de partenariat ?	24
5. La subvention couvre-t-elle les frais de personnel ?	25
6. Tous les CPAS reçoivent-ils la subvention ?	25
7. Quelles sont les modalités d'octroi des fonds ?	26
8. Comment rédiger le rapport final ?	26
9. Les projets complémentaires	26
<b>Partie 3 : Comment travailler ?</b>	
<b>Les principes de base et les étapes de mise en oeuvre</b>	27
Dix principes de base	29
Dix étapes	31
Étape 1 : Adopter un cadre d'action	33
Étape 2 : Identifier les obstacles	33
Étape 3 : Dresser l'inventaire des réalités locales	36
3.1. La réalité sociale de la commune et du CPAS	36
3.2. L'infrastructure et l'offre de la commune	37
3.3. Les initiatives spécifiques en faveur des groupes socialement défavorisés	38
3.4. Les autres acteurs de terrain	38
Étape 4 : Choisir un groupe cible	39
Étape 5 : Définir les actions	41
5.1. Aides individuelles	41
5.1.1. Aides financières individuelles du CPAS	41

5.1.2. Un système de réduction en partenariat avec d'autres organisations	43
5.2. Actions collectives	45
5.2.1. Activités collectives à l'initiative du CPAS	45
5.2.2. Projets collectifs organisés en partenariat	45
5.2.3. Création d'un projet sur mesure pour un groupe	45
5.3. Sensibilisation et réponse structurelle	47
Étape 6 : Rédiger un scénario	47
Étape 7 : Communiquer et informer	49
7.1. Communiquer en interne	49
7.2. Communiquer aux partenaires	50
7.3. Communiquer au groupe cible	50
Étape 8 : Procéder à la réalisation	52
Étape 9 : Évaluer et corriger	53
Étape 10 : Assurer le suivi et la continuité	55

## **Partie 4 : Exemples pratiques**

<b>Quelques projets intéressants</b>	57
1. Amorces – Théâtre-action (Liège)	60
2. Andersen & Co – Récits et contes (Wetteren)	62
3. Ateliers d'arts plastiques (Namur)	64
4. Autoportrait entre soi – Arts plastiques (Liège)	66
5. Breakdance et graffiti (Bertrix)	68
6. Buggenhout en couleur – Fête multiculturelle (Buggenhout)	70
7. Club culturel (Hechtel-Eksel)	72
8. Concertation avec les secteurs sportifs et de la jeunesse (Saint-Nicolas Waas)	74
9. Conventions collectives avec Article 27 (Bruxelles et Wallonie)	76
10. De Factor Y – Ateliers créatifs (Louvain)	78
11. De smaakmaker (l'avant-goût) – Sensibilisation (Beerse)	80
12. DVD « La rue, ma maison » – Cinéma (Mons)	82
13. Escapade culturelle (Meeuwen-Gruitrode)	84
14. Excursions pour jeunes mamans (Knokke-Heist)	86
15. Fais-moi peur – Art contemporain (Châtelet)	88
16. Formation informatique (Arlon)	90
17. Hall omnisports Vetex (Courtrai)	92
18. Jardins des cinq sens (Thuin)	94
19. Jeux populaires (Mol)	96
20. Magie et parfum de nostalgie – Cirque (Dentergem)	98
21. Maison de la Création – Ateliers artistiques (Bruxelles)	100
22. Musée royal de Mariemont – Patrimoine (Morlanwelz)	102
23. Passeport-loisirs (Dixmude)	104
24. Processus de participation globale – « Groupe vision » (Alost)	106



25. Projet de participation culturelle – Sensibilisation (Bruges)	110
26. Relooking (Anvers)	112
27. Roman-photo (Chapelle-Lez-Herlaimont)	114
28. Sculpture et peinture (Saint-Hubert, Wellin, Libin et Tellin)	116
29. Séances culturelles – Cafés culturels (Kiel et Borgerhout)	118
30. Self Service – Théâtre-action (Soignies)	120
31. Tout le monde s'appelle Martine – Théâtre (Bruxelles Ville)	122
32. Un livre pour deux'main (Charleroi)	124
33. Viva Vetex – Tremplin pour artistes usagers (Courtrai)	126
34. Zinneke Parade – Arts de la rue (Saint-Gilles)	128
<b>Partie 5 : Ressources</b>	131
1. Organisations et liens Internet	133
2. Références bibliographiques	145



## PRÉFACE

L'exclusion sociale présente des aspects multiples et interdépendants : elle renvoie à un manque de revenus, mais aussi à un manque de travail et d'accès à la formation, au logement, aux soins de santé, comme à la participation à la vie sociale, culturelle et sportive. Un socle de droits fondamentaux qui doivent être reconnus à chacun.

Cette analyse politique, sociale et économique de notre société sous-tend la philosophie du droit à l'intégration sociale : il se conçoit aujourd'hui comme un parcours multidimensionnel vers l'insertion de chacun dans la vie quotidienne.

Les Centres Publics d'Action Sociale (CPAS), services sociaux de première ligne et services publics de proximité, se sont vus confier, au fil des années, de nouvelles missions et jouent de plus en plus un rôle proactif dans la lutte contre toutes les formes d'exclusion.

Mon rôle, en qualité de Ministre de l'Intégration sociale, est de soutenir leurs initiatives, de leur ouvrir de nouvelles perspectives, de pérenniser les lignes politiques définies en la matière.

J'entends de plus en plus, au cours de mes rencontres dans les CPAS, un enthousiasme, une énergie nouvelle à travailler sur une conception élargie du droit à l'intégration sociale. Les assistants sociaux me le disent, et l'ont répété lors du colloque du 1<sup>er</sup> mars 2005 : les activités, les projets soutenus en matière de participation sociale, culturelle et sportive sont des outils à leur disposition pour proposer un projet de vie, un premier pas vers l'inclusion sociale pour tous ceux qui sont restés au bord de la route et qui ne connaissent pas la place qu'ils peuvent occuper dans cette société.

Les CPAS ne sont pas des acteurs culturels. Les centres culturels, les organisations culturelles et sportives, les artistes, ne sont pas en prise avec le quotidien de la pauvreté. Les CPAS n'ont pas tous les mêmes moyens. Toute la philosophie de la mesure tend vers l'organisation de cette rencontre entre des mondes, vers la recherche de nouvelles formes de travail en partenariat.

Mais ce travail en commun suppose une vision partagée de ce que représente cette dimension de l'intégration sociale : elle ne peut porter ses fruits que grâce à une réflexion, une définition des objectifs à atteindre, une identification des écueils à dépasser, une construction d'une méthode de travail, des idées, des références, des adresses, des contacts...

Ce guide a pour but de soutenir cette nouvelle dynamique entre les CPAS et les acteurs culturels, en recherche de *clés, leviers, actions* pour réussir l'intégration.

Ce guide est aussi une vitrine qui nous propose un florilège d'initiatives mises en œuvre au sein de CPAS de Wallonie, de Flandre et de Bruxelles ; un véritable vivier d'idées, d'échanges et de confrontations de projets.

Je remercie l'asbl Culture et Démocratie/Kunst en Democratie pour son investissement et pour la qualité du travail effectué.

J'espère que ce guide vous aidera à relever ce défi quotidien : la participation de tous dans notre société.

**Christian Dupont**, Ministre de la Fonction publique, de l'Intégration sociale,  
de la Politique des grandes villes et de l'Egalité des chances

## INTRODUCTION

Culture, pauvreté et exclusion : des notions contradictoires, à première vue. Mises en évidence par le Rapport Général sur la Pauvreté en 1994, elles peuvent pourtant être rapprochées. Depuis plus de dix ans, cette thématique est au centre des réflexions et des actions de l'asbl Culture et Démocratie/Kunst en Democratie.

Suite à l'Arrêté royal du 8 avril 2003, modifié le 23 août 2004 et le 1er juin 2005, relatif à la subvention destinée à encourager la participation et l'épanouissement social, culturel et sportif des usagers des services des CPAS, le Ministre de l'Intégration sociale a confié à notre association une mission de recherche qui a permis d'élaborer des recommandations pour le terrain et pour la définition d'une politique. Les conclusions de notre enquête et l'expérience accumulée par les CPAS (Centres Publics d'Action Sociale) ont constitué, ces deux dernières années, l'essentiel de la formation et de la sensibilisation des CPAS et des secteurs concernés.

Toutes les parties concernées ressentaient le besoin de disposer d'un large choix d'outils et d'idées qui leur permettraient, à partir des CPAS, d'œuvrer de manière durable, soutenue et efficace à la participation. Ce guide pratique a été réalisé afin de répondre à ce besoin.

La première partie du manuel brosse le cadre général et la philosophie sous-jacente de la mesure. Il fait le lien entre l'action des CPAS et la participation culturelle, sportive et sociale. Il se concentre sur cet « impératif » de participation et souligne le partage des responsabilités et ses conditions. La nécessité de mettre en place des synergies sur le plan local est mise en évidence et est largement abordée.

La deuxième partie est consacrée à la législation : quelles sont les possibilités et les limites de l'Arrêté royal ?

La marche à suivre présentée dans le troisième volet énumère les principes de base ainsi que les étapes de la mise en place d'une politique d'affectation de moyens au profit de la participation sociale, culturelle et sportive. La méthode de travail nous a été inspirée par diverses sources : littérature, rapports, études et, surtout, le travail d'analyse que nous avons effectué en 2003. Les retranscriptions d'entretiens avec les membres des conseils, responsables des services et travailleurs sociaux garantissent l'étroite concordance entre cette méthode et la réalité des CPAS. Nous avons régulièrement consulté, lors de la rédaction de ce document, nos interlocuteurs dans les domaines culturel et sportif, les représentants des CPAS des différentes communautés, de même que le groupe cible, via le réseau des associations de lutte contre la pauvreté.

Dans la quatrième partie, nous présentons des exemples pratiques qui illustrent la méthodologie exposée au chapitre précédent. Ils sont proposés comme source d'inspiration.

Enfin, la brochure se termine par une liste d'organisations susceptibles d'aider à l'exécution de la mission de participation et sites Internet contenant des informations utiles – et par une liste d'ouvrages approfondissant le sujet.

**Culture et Démocratie / Kunst en Democratie**

## PARTIE I

---

### **La participation sociale, culturelle et sportive** **Une contribution essentielle à l'intégration sociale**









## PARTIE I

---

# La participation sociale, culturelle et sportive Une contribution essentielle à l'intégration sociale

« On crève de solitude et d'ennui avant de crever de faim »  
(Rapport Général sur la Pauvreté, 1994, p. 287)

## INTRODUCTION

Ces dernières années, les CPAS ont évolué vers une offre de services toujours plus large, comme en témoigne la loi sur le droit à l'intégration sociale qui, depuis 2002, remplace la loi instaurant le revenu minimum d'existence.

Encourager l'intégration et l'épanouissement dans tous les domaines de la vie représente un défi majeur pour les CPAS. C'est un terrain d'action important !

Il est devenu indispensable d'adopter une politique mûrement réfléchie, une approche élargie de l'« intégration sociale », reposant sur des bases solides, car la pauvreté est un réseau d'exclusions, reliées entre elles.

L'exclusion sociale, culturelle et sportive, de même que la fracture numérique, méritent qu'on leur consacre une attention toute particulière. En effet, la participation dans ces domaines contribue au développement et à l'épanouissement de l'être humain et à l'élargissement de son réseau social. Elle est un levier essentiel pour renouer le lien social et contribuer à l'intégration – ou à la réintégration – dans la société.

## I. De l'exclusion à l'intégration

### I.1. Le droit à l'épanouissement culturel et social

Les usagers des CPAS se heurtent à de très nombreux obstacles sur le marché de l'emploi, dans les domaines du logement, des soins de santé, de l'enseignement, des services sociaux et bien d'autres encore. La pauvreté est donc un problème pluridimensionnel, un réseau d'exclusions interdépendantes. Bien que manifeste, l'exclusion culturelle est insuffisamment prise en compte.

Nous n'insisterons jamais assez sur le fait que la culture n'est ni un luxe, ni une « cerise sur le gâteau ». Chacun a le droit à l'épanouissement culturel et social. Le droit de « prendre part librement à la vie culturelle de la communauté [et] de jouir des arts » est inscrit dans l'Article 27 de la Déclaration universelle des droits de l'Homme (1948). De même, l'Article 23 de la Constitution belge garantit, depuis 1994, le droit à la participation culturelle et à l'épanouissement social.



Les relations problématiques entre participation et précarité ont été mises en exergue pour la première fois en 1994, à l'occasion de la publication du Rapport Général sur la Pauvreté (RGP). Ce document volumineux consacre un de ses huit chapitres au thème de la culture. Les personnes défavorisées y ont largement contribué en y exprimant leur réalité, leurs propositions et commentaires. Il est ainsi enrichi de témoignages et de points de vue, toujours d'actualité.

*« La culture est une richesse. Elle nourrit notre pensée. Elle nous donne de l'espoir. La culture est quelque chose d'extraordinaire que nous faisons, elle nous fait découvrir des choses nouvelles. Elle sert à découvrir ce que nous aimons, ce que nous sommes capables de faire.*

*La culture nous permet de mieux utiliser nos capacités.*

*La culture nous fait découvrir des choses qui nous font plaisir...*

*En étant exclu de la participation culturelle, on reste bête. On se sent bête soi-même.*

*Participer à des activités culturelles, c'est un enrichissement, cela augmente le respect qu'on a pour soi, on ne se sent plus inférieur aux autres.*

*L'activité culturelle est un moyen pour sortir de l'isolement : on se sent appartenir à quelque chose.»*

(Rapport Général sur la Pauvreté, 1994, p. 297)

L'exclusion culturelle atteint l'être au plus profond de soi : ne rien « être », ne pas avoir d'identité, n'appartenir à aucune communauté, est pire, vis-à-vis de soi et des autres, que de ne rien posséder. Cela est ressenti comme l'exclusion la plus pénible.

## 1.2. L'importance et le pouvoir de la participation

Culture, sport, activités sociales... sont autant d'exutoires, de moyens d'expression et de transformation qui constituent de véritables sources d'« enrichissement » pour les personnes généralement exclues. Au-delà des aspects habituellement pris en compte, comme la situation familiale et professionnelle, le revenu et la santé, la participation sociale et culturelle est étroitement liée à la notion de qualité de vie. Nous avons là suffisamment de raisons de nous pencher sur la manière dont elle peut contribuer à l'intégration sociale.

Croire à l'impact positif de la participation n'a rien de naïf. Les recherches scientifiques menées en Belgique et à l'étranger le confirment. On observe d'une part, une influence sur le développement personnel des participants (intérêt envers la formation, développement d'aptitudes sociales et de créativité, élaboration de réseaux sociaux, développement de la confiance en soi, amélioration de la qualité de vie) et d'autre part, une tendance au renforcement des liens sociaux (inclusion sociale, image et identité, renforcement de l'appartenance à une communauté).

Les observations énumérées ci-après illustrent le pouvoir de la participation. Nous distinguons dans ce cadre cinq types d'impacts : sur les réseaux sociaux, sur la perception de l'individu, sur son comportement et ses aptitudes, sur sa santé et sur le contexte local.



En voici une brève synthèse :

■ **Réseaux sociaux**

Sortir de l'isolement social est, sans conteste, l'un des principaux effets de la participation à des activités. Évoluer (à nouveau) parmi les gens, confère un sentiment d'appartenance, d'intégration dans la société. L'importance du réseau social peut difficilement être sous-estimée. Les relations entre les individus déterminent, dans une large mesure, les sources matérielles et immatérielles auxquelles ils ont accès et dès lors, leurs possibilités d'intégration sociale. La participation multiplie les occasions de rencontres, favorisant ainsi la cohésion sociale et l'esprit de communauté.

■ **Perception**

La participation permet à l'individu d'être considéré pour ses capacités plutôt que pour ses limites, au profit d'une plus grande confiance en soi et d'un sentiment d'amour-propre. La personne reprend ainsi le contrôle de sa vie. Elle acquiert une expérience utile dans bon nombre de situations, de relations, de formes de communication et de règles de vie. Elle envisage désormais les choses avec une confiance et un respect mutuel. Participer permet d'apprendre à se situer en tenant compte de la complexité sociale.

■ **Comportement et aptitudes**

La participation active stimule le développement personnel. Elle permet d'extérioriser les tensions et les émotions, ce qui influence sans conteste le comportement de l'individu et lui attribue une fonction préventive. Il suffit de penser au rôle de la participation sportive dans la prévention de la violence et des dérèglements sociaux ou à l'influence positive de la participation à des projets sociaux et culturels sur le comportement. La personne apprend ainsi à canaliser ses émotions, à conclure des engagements, à respecter des horaires, à retrouver un dynamisme et une activité... Elle acquiert de nouvelles compétences en termes de créativité et de résolution des problèmes, de même qu'un potentiel d'initiatives et des aptitudes sociales qui pourront être développées en dehors du cadre strict de l'activité. Toutes ces choses qui permettent à la personne d'être « plus forte » !

■ **Santé**

Nul ne songerait à nier l'effet bénéfique du sport sur la santé. La participation sociale et culturelle exerce, elle aussi, un impact positif en la matière. Ceux qui participent à des projets mènent une vie plus chaleureuse et se sentent plus équilibrés !

■ **Contexte local**

Les projets de proximité peuvent contribuer à améliorer l'image et l'identité d'un quartier. Les projets de participation réussis ont prouvé leur capacité à effacer les stéréotypes négatifs qui collent parfois à certains lieux et à ceux qui les habitent, concourant ainsi à leur donner une image plus positive.



**Conclusion :** La participation constitue un levier essentiel pourvu d'une fonction d'intégration et de prévention, inscrit en complément des cadres d'intégration habituels comme l'emploi et la formation.

Celui-ci tient compte des qualités, du potentiel et des intérêts des personnes, plutôt que de leurs lacunes et échecs.

## 2. L'union des forces

### 2.1. Une mission ambitieuse

*« Il faut beaucoup de courage pour participer aux initiatives culturelles existantes et pour les continuer. La longue histoire de la pauvreté, à travers les générations successives, entraîne un climat général "d'échec". Le premier pas pour sortir de l'isolement reste une démarche difficile. »*  
(Rapport Général sur la Pauvreté, 1994, p. 321)

L'apport financier supplémentaire dont disposent les CPAS depuis 2003 a ouvert la voie à de nouvelles opportunités. Il s'agit maintenant de relever le défi qui consiste à lutter contre les situations d'exclusion et, ainsi, à favoriser l'épanouissement des personnes.

Se contenter de lever les barrières financières ne résoudra pas le problème de la « participation ». Il ne s'agit pas uniquement d'une question d'argent ! Favoriser l'accès à la culture, aux sports et aux nouveaux médias, nécessite une approche globale. Des enquêtes récentes démontrent que les groupes les plus fragilisés participent peu, voire jamais, à des activités. L'aspect financier n'est qu'un des nombreux obstacles. Le manque de connaissance préalable, l'absence des compétences nécessaires, l'inaccessibilité de l'offre, l'isolement social et le sentiment d'infériorité... inhibent toute volonté de participation.

Ne pas participer est donc lié à l'accumulation de difficultés que vivent les personnes défavorisées et à propos desquelles nous n'imaginons pas, a priori, pouvoir exercer quelque influence.

Les CPAS viennent de se voir confier une mission ambitieuse. Il sera indispensable d'inscrire les démarches de participation, portées de manière intégrées par le CPAS, dans un contexte local élargi.

### 2.2. Une responsabilité partagée

La mise en place des conditions nécessaires à la participation culturelle, sociale et sportive fait appel à une responsabilité partagée.

Les récentes mesures rendent indispensable l'adoption de nouvelles formes d'organisation et d'intervention, idéalement inscrites dans un contexte local. Cela signifie qu'il est nécessaire



d'initier des concertations avec des partenaires locaux afin de favoriser les collaborations et les synergies, au bénéfice des usagers.

« Partenariat » est le mot clé. Réunir les forces en développant collaborations et concertations, de manière coordonnée, intégrée et qualitative, permet en effet de multiplier et de renforcer les initiatives, tout en éliminant les risques de concurrence et de malentendu. Les partenaires potentiels sont multiples : les associations et services culturels et sportifs, le secteur associatif (les associations de bien-être, de loisirs, de jeunesse, du troisième âge, les organisations socioculturelles...) les maisons de quartier, les écoles, les centres culturels...

Les CPAS ne sont qu'un maillon, mais un élément clé de ce contexte élargi. L'Arrêté royal accroît leur capacité de mettre en place les conditions nécessaires au développement de projets de participation durables, de qualité et impliquant de nombreux partenaires.

En Flandre, de nombreuses communes ont nommé des coordinateurs culturels chargés de favoriser les politiques culturelles de proximité et d'encourager le travail en partenariat et depuis 2000, les projets socio-artistiques sont soutenus structurellement. La Communauté française connaît depuis de nombreuses années une forme de structuration autonome d'initiatives réunissant les secteurs culturel et social en Wallonie et à Bruxelles. De nombreux acteurs culturels et récemment l'asbl Article 27, poursuivent une politique d'accès à la culture et de participation active des personnes défavorisées.

Sur le plan sportif également, des dispositifs de mise en réseau commencent à se mettre en place localement.

Une politique sociale locale ouvre la voie, dans tout le pays, à de nombreuses plates-formes de concertation, coordonnées par les communes et/ou les CPAS. Rassembler tous les acteurs potentiels autour d'objectifs et de projets communs, au-delà des cloisonnements propres aux différents secteurs, est un défi important à relever !

Conjuguées à l'enthousiasme des travailleurs sociaux et à la motivation des décideurs, les nombreuses initiatives – réussies –, prises en Belgique par les CPAS, depuis 2003, prouvent qu'il est possible d'exécuter, durablement et efficacement, les missions de participation. Cependant, il est nécessaire de rappeler, une fois encore, que la mise en œuvre de cette mission requiert une approche mûrement réfléchie.

Ce guide propose un certain nombre d'outils. La quatrième partie, notamment, détaille plusieurs initiatives dignes d'intérêt. Il a pour ambition de vous aider à trouver l'inspiration, si elle n'est pas encore au rendez-vous !



## PARTIE 2

---

### Les réglementations

#### La législation en quelques mots









## PARTIE 2

---

### Les réglementations

#### La législation en quelques mots

## INTRODUCTION

Les textes de loi ne sont pas toujours d'un abord facile pour les acteurs de terrain. La réglementation abordée ici n'échappe pas à l'utilisation d'un jargon spécialisé et à un certain « flou ». L'intitulé de l'« Arrêté royal relatif à la promotion de la participation sociale et l'épanouissement culturel et sportif des usagers des services des centres publics d'action sociale » est tout un programme en soi.

Quelles sont donc les possibilités liées à la mesure ? Qu'est-ce qui est autorisé, qu'est-ce qui ne l'est pas ? A quelles réglementations les CPAS sont-ils soumis ? Nous tenterons, dans ce chapitre, de clarifier et d'expliquer le contenu. Le lecteur qui souhaite consulter les textes de loi, complets et actualisés, est invité à se rendre sur le site du Service Public Fédéral de Programmation Intégration Sociale (administration compétente en la matière) à l'adresse : <http://www.mi-is.be>. Cliquez sur « Intégration sociale via les CPAS », ensuite sur « Autre aide » et puis enfin sur « Participation sociale et culturelle ». Vous trouverez sur ce site les Arrêtés royaux, les courriers, les formulaires adéquats et les réponses aux questions les plus fréquentes.

### I. À qui s'adresse la mesure ?

La mesure vise toute personne qui fait usage des services publics relevant des missions des CPAS, sous quelque forme que ce soit. Chaque centre est libre de déterminer, parmi les usagers, les groupes prioritaires. En tout état de cause, les CPAS doivent déterminer, avec un souci d'équité, les personnes à prendre en considération.

Lorsqu'un CPAS fait appel à un ou plusieurs partenaires, il devra généralement travailler avec un groupe cible mixte. Pour le financement de ce type d'activités, une règle de proportionnalité sera utilisée. Ainsi, par exemple, si un projet concerne un groupe de 20 personnes dont 6 sont des usagers des services des CPAS, celui-ci prendra en charge l'équivalent de 6/20 du budget. Lorsque le nombre d'usagers n'est pas exactement connu, par exemple dans le cas d'un passeport culturel à destination des personnes défavorisées d'une commune, une règle de proportionnalité formelle et réaliste sera fixée en amont. Lors d'activités proposées à des groupes mixtes, le CPAS n'est donc jamais seul à contribuer au financement.



## 2. Quel est l'objectif de la mesure ?

La subvention est octroyée dans le but d'encourager la participation sociale et l'épanouissement culturel et sportif des usagers des services des CPAS.

## 3. Que peuvent financer les CPAS ?

L'Arrêté royal cite plusieurs modes d'affectation possibles :

1. Le financement total ou partiel<sup>1</sup> de la participation des usagers à des manifestations sociales, sportives ou culturelles.
2. Le financement total ou partiel de la participation des usagers à des associations sociales, culturelles ou sportives, y compris les cotisations, les fournitures<sup>2</sup> et équipements nécessaires à cette participation.
3. Le soutien et financement d'initiatives sociales, culturelles ou sportives pour le groupe cible.
4. Le soutien et financement d'initiatives qui favorisent l'accès du groupe cible aux nouvelles technologies d'information et de communication (individuellement ou par le biais d'une offre groupée).

## 4. Comment conclure des accords de partenariat ?

Les CPAS sont invités à travailler en partenariat. Ils sont autorisés, pour la réalisation des objectifs visés, à collaborer avec des organisations actives dans les domaines concernés et/ou avec d'autres CPAS.

### Collaboration avec des organisations extérieures

En vue de l'exécution de la mission, les CPAS peuvent conclure des conventions de coopération avec des organisations qui travaillent généralement à la participation sociale, culturelle ou sportive des personnes défavorisées ou à leur accès aux nouvelles technologies d'information et de communication. Ils peuvent confier la réalisation d'une partie ou de la totalité des objectifs à ce ou à ces partenaires. Dans ce cas, une convention doit préciser les dispositions relatives au groupe cible, aux activités, aux prestations à fournir et au budget.

Les CPAS peuvent indemniser leur(s) partenaire(s) pour les services justifiés. Les frais de gestion représentent au maximum 10 % de cette indemnisation. On entend par frais de gestion, les frais directement liés à l'exécution de la mesure mais qui ne bénéficient pas directement au groupe cible (frais de diffusion de l'information, de traitement des inscriptions...).

<sup>1</sup> Une éventuelle participation aux frais par les participants doit être déduite des frais justifiés.

<sup>2</sup> Les investissements et achats durables au-delà de 500 euros hors TVA ne peuvent en aucun cas être pris en charge.



L'indemnisation des personnes, associées à la réalisation des objectifs et ne faisant pas partie du personnel du centre, peut être considérée comme frais de fonctionnement et est, à ce titre, acceptable dans le cadre de la subvention.

Les organisations avec lesquelles une convention de collaboration est conclue sont tenues de remettre au CPAS concerné un rapport d'activités et des justificatifs financiers.

## **Collaboration avec d'autres CPAS**

Les CPAS sont invités à collaborer entre eux, dans le cadre de certaines activités, afin de travailler en synergie. L'Arrêté royal prévoit des avantages financiers pour les CPAS qui travaillent ensemble (voir point 5). Les projets élaborés en partenariat par plusieurs CPAS peuvent être introduits en tant que projet complémentaire (voir point 9) et demander ainsi une subvention complémentaire.

### **5. La subvention couvre-t-elle les frais de personnel ?**

Les CPAS qui bénéficient d'une subvention égale ou supérieure à 25.000 euros peuvent valoriser les frais de leur personnel, directement impliqué dans la réalisation des objectifs, à concurrence de 10 % maximum du montant justifié de la subvention.

Les CPAS qui perçoivent un montant inférieur à 25.000 euros (mais dont les subventions cumulées s'élèvent à 25.000 euros ou plus) et qui concluent entre eux une convention de collaboration peuvent eux aussi consacrer un maximum de 10 % des subventions cumulées, à la couverture des frais pour le personnel en charge de la mise en œuvre du subsidé.

Il va de soi que les CPAS bénéficiaires d'un montant de 25.000 euros ou plus sont autorisés à collaborer avec d'autres centres (plus petits) de la région.

### **6. Tous les CPAS reçoivent-ils la subvention ?**

Seuls les CPAS ayant introduit une décision de principe peuvent se prévaloir de la subvention. La décision de principe doit être arrêtée par leur conseil et préciser la méthodologie d'utilisation et l'affectation des moyens qui leur sont dévolus. Les CPAS indiquent également le montant qu'ils souhaitent obtenir (celui-ci ne pouvant bien entendu pas excéder le montant prévu par l'Arrêté). L'Arrêté définit la date à laquelle ce document doit être transmis à l'administration. Les CPAS qui ne souhaitent pas introduire la décision de principe perdent le droit à la subvention pendant la durée d'application de l'Arrêté royal.



## 7. Quelles sont les modalités d'octroi des fonds ?

Une avance de 50 % du montant est versée aux CPAS qui ont introduit, dans les délais, la décision de principe arrêtée par leur conseil. Lorsque, dans sa décision de principe, un centre ne souhaite pas obtenir l'intégralité du montant prévu, la première tranche versée est constituée de 50 % du montant dont il a déclaré avoir besoin.

Le solde de 50 % du montant est versé aux CPAS après approbation des rapports finaux respectifs.

## 8. Comment rédiger le rapport final ?

Le rapport final contient la justification des dépenses concernant la période de la subvention. Il comporte un rapport d'activité et un rapport comptable. Un modèle standard (modèle B) du rapport final est disponible sur le site : [www.mi-is.be](http://www.mi-is.be)

Le rapport d'activité ainsi que le rapport comptable doivent être complétés sur base du modèle type, dans les délais prévus par l'Arrêté royal. Ce rapport d'activité contient un rapport final déclaré sincère et véritable par le receveur. Il fait état des pièces justificatives rassemblées dans le cadre de la mesure. Celles-ci ne sont pas jointes au rapport mais doivent pouvoir être présentées lors d'un éventuel contrôle.

La liquidation des frais doit avoir lieu pendant la période couverte prévue par l'Arrêté royal.

Le contrôle de la justification est, en premier lieu, effectué par l'administration du Ministère de l'Intégration sociale, sur la base des pièces soumises. L'administration envoie ensuite un avis d'acceptation (ou de refus), qui doit permettre de clôturer la mesure au niveau comptable. Ceci n'exclut pas un éventuel contrôle sur place et des récupérations ultérieures.

## 9. Les projets complémentaires

Les montants non réclamés sont redistribués au profit de projets complémentaires. Ceux-ci supposent une collaboration entre plusieurs CPAS. Seuls les centres ayant introduit une décision de principe (voir point 5) sont habilités à introduire un projet complémentaire. Les dossiers doivent être déposés dans les délais prévus par l'Arrêté royal. Pour être formulés dans les règles, les projets doivent exposer la méthodologie utilisée (note précise) et un budget détaillé.

## PARTIE 3

---

### Comment travailler ?

Les principes de base et les étapes de mise en œuvre







## PARTIE 3

---

### Comment travailler ?

#### Les principes de base et les étapes de mise en œuvre

## INTRODUCTION

Comment utiliser au mieux les possibilités offertes par la subvention? Comment éviter les obstacles? Comment développer des initiatives à long terme plutôt que des actions ponctuelles? Voici quelques-unes des questions auxquelles nous tenterons de répondre dans ce chapitre.

Nous nous arrêterons d'abord sur quelques principes, préalables à l'application de la nouvelle mesure. Nous les appellerons les « dix principes de base ».

Nous passerons ensuite aux étapes successives de la réalisation d'un projet. Cette troisième partie constitue le cœur du manuel. Elle se base sur les théories développées dans le premier chapitre et sur les dix principes évoqués ci-après. Son but est de vous aider à agir de façon optimale. La méthodologie est illustrée par les exemples présentés dans la quatrième partie du guide.

### Dix principes de base

#### 1 ADOPTER UNE VISION GLOBALE

La participation exerce une influence sur les différents aspects de la vie (santé, éducation, logement,...) et vice-versa. La personne doit être prise en compte dans sa globalité. Pour favoriser une approche durable et cohérente, des concertations au sein du CPAS, avec les partenaires des différents secteurs concernés et avec le groupe cible doivent donc être organisées régulièrement.

#### 2 AGIR EN FONCTION DU CONTEXTE LOCAL

Un CPAS n'est pas un acteur isolé, il est toujours imbriqué dans un contexte unique par définition et en mutation permanente. Toute action entreprise par le CPAS dans le cadre de la nouvelle mesure sur la participation doit prendre en compte la réalité locale, ses infrastructures et son évolution.

#### 3 PARTAGER LA RESPONSABILITÉ : TRAVAILLER EN PARTENARIAT

Le rôle de superviseur et de coordinateur est confié au CPAS, mais l'objectif n'est pas de lui demander de mener seul cette tâche. Agir en partenariat permet d'éviter les initiatives parallèles et concurrentes, de travailler de façon structurée, de partager l'expertise et d'assurer un accompagnement efficace. De même, au sein du CPAS, il est également essentiel que tout le personnel, depuis la direction jusqu'au travailleur de terrain, soit uni dans un même engagement.



#### **4 ENCOURAGER UNE PARTICIPATION DURABLE ET DE QUALITÉ**

Participer va bien au-delà de la simple « présence ». Cela signifie être impliqué dans un processus, donner son avis, s'insérer dans un espace d'épanouissement et d'expression, saisir l'occasion de développer et montrer ses talents. Le résultat de ce processus doit être visible et reconnu publiquement. Il est nécessaire de travailler avec professionnalisme, de viser la qualité des actions et d'envisager dès le départ les possibilités de les poursuivre.

#### **5 VALORISER LA DIVERSITÉ ET ENCOURAGER LA RENCONTRE**

Veiller à favoriser l'intégration sociale, et donc éviter la stigmatisation ou la ghettoïsation, est un point essentiel. Les actions doivent encourager les publics de générations, d'origines et de cultures différentes à se rencontrer. La diversité est un facteur d'enrichissement pour tous les participants.

#### **6 STIMULER ET ACCOMPAGNER LES USAGERS**

Supprimer l'obstacle financier, via des systèmes de réduction ou via la distribution de tickets gratuits, ne suffit pas à motiver les personnes précarisées à faire le premier pas. Le problème n'est pas que cela ne les intéresse pas ! Cela signifie qu'il faudra accorder beaucoup d'attention et de temps pour d'abord établir une relation de confiance, être à l'écoute, accompagner, préparer, motiver les personnes concernées et assurer le suivi des projets.

#### **7 PLANIFIER LE TRAVAIL**

Planifier le travail rend les initiatives plus opérationnelles. Cela permet d'avoir une vue d'ensemble, tant pour les collaborateurs du CPAS que pour les partenaires extérieurs et les bénéficiaires des actions.

Il s'agit d'un exercice d'équilibre qui détermine les actions sur une base annuelle et à long terme, tout en permettant une nécessaire flexibilité.

#### **8 INNOVER ET S'ADAPTER**

Chaque initiative de participation est en soi une « expérience » dont le déroulement et le résultat sont rarement prévisibles. Les projets doivent donc être flexibles et pouvoir être modifiés en cours de route, en fonction d'évaluations intermédiaires.

#### **9 ASSURER LA CONTINUITÉ**

Œuvrer à l'intégration sociale est un processus à long terme. Seule une approche structurée peut assurer des effets et des changements durables. Le projet doit envisager dès le départ un suivi des bénéficiaires et une possible continuité du processus de participation.

#### **10 TRAVAILLER "AVEC" PLÛTÔT QUE "POUR" LE GROUPE CIBLE**

Le groupe cible doit être concerné par chaque étape du processus. Le choix d'être à l'écoute et de considérer les personnes comme partenaires à part entière augmente considérablement les chances de succès du projet.





## Dix étapes

Des agents des CPAS avouent disposer de moyens financiers suffisants pour travailler à la participation mais ne pas savoir comment attaquer le problème. Pour renforcer et valoriser leurs initiatives, les CPAS veilleront à planifier leur travail en tenant compte des dix étapes énoncées ci-dessous.

Les initiatives présentées dans la quatrième partie de ce guide illustrent les différentes étapes. Les numéros renvoient aux exemples pratiques.

### Les dix étapes en un coup d'œil :

#### 1 ADOPTER UN CADRE D'ACTION

En premier lieu, il faut déterminer un cadre d'action pour encourager la participation sociale, sportive et culturelle. Il doit être compris, partagé et porté par l'ensemble du CPAS. Toutes les personnes concernées doivent être convaincues de l'importance de la participation et la concevoir en tant que partie intégrante de l'ensemble des missions du CPAS.

#### 2 IDENTIFIER LES OBSTACLES

Ensuite, les personnes chargées de la mise en œuvre de la subvention doivent avoir une bonne connaissance de ce qui fait obstacle à la participation des personnes précarisées. Cela permet d'avoir une vue réaliste de chaque situation et de définir ensuite les actions adéquates.

#### 3 DRESSER L'INVENTAIRE DES RÉALITÉS LOCALES

Il s'agit ici de tâtonnements, de recherches et de prises de contact avec des partenaires potentiels. Au bout de cette phase, le CPAS aura une idée plus claire de la situation. Mieux connaître les possibilités, les ressources et les obstacles existants dans la commune et au sein du CPAS, identifier les attentes, les besoins et les partenaires avec lesquels discuter ou collaborer permettra de définir les actions en fonction des réalités locales.

#### 4 CHOISIR UN GROUPE CIBLE

Cette étape donne quelques conseils pour déterminer les groupes prioritaires.

#### 5 DÉFINIR LES ACTIONS

Le CPAS choisit les actions à entreprendre ou à soutenir. Divers acteurs sont impliqués dans cette recherche : la direction du CPAS, le service social, les partenaires et les usagers. Les avantages et inconvénients des différentes propositions seront analysés en concertation afin d'arriver à un consensus quant aux actions à mener.



## **6 RÉDIGER UN SCÉNARIO**

En mettant par écrit le travail effectué durant les étapes précédentes, on obtiendra un scénario, utilisable tant au sein du CPAS qu'en dehors. Cela permettra à toute personne concernée de savoir comment le CPAS entend appliquer la mesure. Ce document sera également utile pour l'étape suivante.

## **7 INFORMER ET COMMUNIQUER**

La septième étape est celle où le CPAS fixe et met en œuvre les modes d'une information efficace de son personnel, de ses partenaires et des usagers.

## **8 PROCÉDER À LA RÉALISATION**

La réussite de la huitième étape - la réalisation du projet - dépendra du bon déroulement des étapes précédentes. Cette phase nécessitera l'implication de chaque partenaire et des usagers, selon un processus de concertations régulières visant à conserver la motivation de chacun et à éviter les obstacles.

## **9 ÉVALUER ET CORRIGER**

Le CPAS est invité à examiner avec ses partenaires et les usagers la façon dont l'action se déroule. L'évaluation, qui aura lieu à intervalles réguliers, au cours du projet et à la fin de celui-ci, doit permettre de soulever les problèmes, de corriger les lacunes et de déterminer les suites à donner.

## **10 ASSURER LE SUIVI ET LA CONTINUITÉ**

La dernière étape pose la question du suivi et de la continuité des projets. L'enjeu en vaut la peine ! Il importe, en effet, de tout mettre en œuvre pour développer et pérenniser l'initiative.



## Étape 1

### ADOPTER UN CADRE D'ACTION

« *Le plus important, c'est de travailler à une vision. Avant toute chose ! Dans notre CPAS, nous partons d'une vision élargie et cherchons à agir dans tous les domaines de la vie de nos usagers. Tout ce que nous entreprenons s'inscrit dans le cadre de cette philosophie. Ainsi chacun des membres du Conseil des travailleurs sociaux se trouve sur la même longueur d'onde.* » (un responsable du service social)

La première partie de ce manuel introduit déjà le cadre d'action à adopter pour la nouvelle mesure. Celui-ci s'inscrit avec cohérence dans la mission globale du CPAS. Cette tâche concerne la direction du CPAS, et tout le personnel. Il est utile de réunir les personnes concernées pour qu'elles participent à cette réflexion préliminaire. Lorsque le cadre d'action et la philosophie de travail adoptés par le CPAS sont partagés et portés par tous les travailleurs sociaux, chacun se sent plus motivé et apte à intégrer les nouveaux objectifs dans son travail.

Cela suppose que chaque travailleur social soit sensibilisé à l'utilité et à l'importance de la culture et du sport et qu'il sache à quel point la participation peut contribuer utilement à l'intégration sociale des personnes dépendantes des CPAS.

Le cadre d'action adopté devra être décrit dans le scénario (voir étape 6).

Voir exemples n° 7 et 24

RÉSULTAT  
DE L'ÉTAPE 1

**Le nouveau cadre d'action du CPAS doit être compris, partagé et porté par les travailleurs sociaux. Ceux-ci doivent être convaincus de l'importance de la participation sociale, culturelle et sportive et la concevoir en tant que partie intégrante de l'ensemble des missions du CPAS pour pouvoir la mettre en œuvre.**

## Étape 2

### IDENTIFIER LES OBSTACLES

« *Nous voulions faire quelque chose à propos des femmes musulmanes et du sport : j'ai donc demandé au fonctionnaire en charge du sport de prévoir un local séparé dans le centre sportif de la Commune. Sa réaction a été : "Elles ne s'intégreront jamais si on les sépare". Ce n'est pas faux, mais je pense qu'il faut commencer par leur faciliter l'accès au sport, car elles n'ont pas de tenues adaptées, elles sont souvent intimidées... Je n'en veux pas à ce fonctionnaire car lorsqu'on ne connaît pas ce groupe cible, on ne peut pas en saisir toutes les sensibilités. Chacun devrait pourtant connaître les barrières auxquelles se heurtent ces personnes, sans quoi, malgré toutes les bonnes intentions, cela ne fonctionnera pas.* » (un Président)



Avant d'entamer les actions, il est important de dresser un inventaire réaliste des obstacles qui empêchent les personnes défavorisées de participer aux activités culturelles, sociales et sportives proposées.

La mission des CPAS n'est pas d'éliminer seuls tous les obstacles.

Travailler en partenariat avec des professionnels de la culture, du sport ou du monde associatif à la sensibilisation des bénéficiaires, peut aider à les surmonter.

*Voir exemples n° 2, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 17, 21, 23, 25, 28, 29 et 31*

Il est évident que la connaissance des différents obstacles déterminera la nature des initiatives à prendre pour encourager la participation sociale, sportive et culturelle du groupe cible. On observe deux catégories d'obstacles.

### **Les obstacles pratiques :**

#### ■ **Une information inadaptée**

L'information concernant les activités n'atteint pas toujours les publics visés. Ils ne fréquentent pas forcément les endroits où se distribuent les dépliants et autres vecteurs d'information. De plus, cette information peut leur paraître illisible ou difficilement compréhensible.

#### ■ **Le manque de « temps libre »**

Participer à des activités de loisirs présuppose que l'on ait du temps libre. On a tendance à considérer que les personnes qui dépendent du CPAS disposent de tout leur temps. Or, celles-ci ressentent souvent l'inverse. Les mille et une contraintes inhérentes à leur situation précaire dérèglent un rythme de vie normal.

#### ■ **L'isolement**

Quel que soit leur statut social, la plupart des gens préfèrent être accompagnés pour aller au cinéma, au musée ou pour assister à un spectacle ou à une compétition sportive. C'est d'autant plus vrai s'il s'agit de personnes défavorisées et fragilisées, souvent isolées. Leur réseau social est restreint et les personnes qui leur sont proches n'éprouvent pas nécessairement d'intérêt pour de telles activités.

#### ■ **Le coût élevé**

Participer à des activités est généralement payant ! Si certaines sont relativement bon marché, d'autres peuvent être chères. Le faible revenu des usagers des CPAS exclut généralement le fait même d'envisager de participer ! D'autant qu'il faudra éventuellement ajouter à la dépense la garde des enfants, l'habillement, le transport, une consommation à l'entracte...



### ■ Les problèmes de mobilité

Les activités de loisirs ont lieu en ville ou à une certaine distance de chez soi. Rares sont les usagers qui disposent d'une voiture. Ils sont donc tributaires des transports publics. Cela coûte et cela présuppose aussi la connaissance du système et des lieux. D'autre part, dans les villes moyennes et les communes rurales, les trains et bus sont peu fréquents le soir.

### ■ La garde des enfants

La plupart des activités pour adultes ont lieu en soirée. Se pose alors le problème de la garde des enfants. Le " baby-sitting à domicile " coûte cher. Les ménages précarisés, au réseau social réduit et qui ne peuvent se tourner vers la famille ou les amis, doivent faire appel à des services de garderie. Cette situation entraîne pas mal de difficultés : la honte de montrer leur logement, la peur d'un éventuel contrôle, les remarques désobligeantes quant à la tenue de la maison ou au placement des enfants... De plus, les parents font généralement peu confiance aux inconnus et connaissent peu ou mal les possibilités existantes.

## Les obstacles sous-jacents :

### ■ Le manque d'outils ou de connaissances

Les personnes défavorisées, qui ont rarement eu, au préalable, la possibilité d'acquérir les compétences nécessaires, envisagent avec beaucoup de difficultés le fait de participer aux activités culturelles proposées et de pousser la porte des lieux où cela se passe. Visiter un musée, écouter un concert ou assister à une représentation théâtrale peut, sans une préparation préalable et un encadrement adéquats, se révéler contre-productif et renforcer l'idée que " *cela n'est pas pour moi* ". " Ne pas connaître " est souvent assimilé à " ne pas être intéressé ". Or, la pratique et les études démontrent que la plupart des personnes éprouvent énormément de satisfaction à participer activement. Veiller à éviter les obstacles et envisager un bon accompagnement est ici essentiel. Il en est de même pour le sport, qui exige non seulement certaines dispositions, mais aussi des conditions favorables.

### ■ Un complexe d'infériorité

Lorsqu'il s'agit de participer à des activités culturelles, sociales ou sportives, les personnes défavorisées témoignent d'un sentiment, profondément ancré, d'infériorité par rapport aux autres. Dans le jargon professionnel, on parle d' " embarras statutaire ". Ces personnes ont honte de leurs origines ou de leur situation familiale ou professionnelle. Elles croient lire dans le regard des autres qu'elles doivent être gênées d'être pauvres et que la culture, le sport ou Internet sont des activités de " luxe ", inappropriées pour elles.

### ■ Un environnement peu motivant

Dans les milieux aisés, participer à des activités culturelles fait partie du statut de la personne. Il est « recommandé » d'avoir vu telle pièce de théâtre, d'aller de temps en temps à l'opéra, de pouvoir discuter de tel livre ou de telle exposition. Les personnes précarisées



ne fréquentent pas ces milieux. Dans leur environnement social, les activités de ce genre font rarement l'objet des conversations. Si personne autour de vous n'attache d'importance à ce que vous faites, il faut être très motivé pour faire le premier pas !

Voir exemples n° 7 et 24

RÉSULTAT  
DE L'ÉTAPE 2

**Les personnes chargées de la mise en œuvre du projet subventionné connaissent les obstacles à la participation du groupe cible. Cela permet d'acquérir une vue réaliste de la situation, et de trouver ensuite des solutions adéquates.**

## Étape 2

### DRESSER L'INVENTAIRE DES RÉALITÉS LOCALES

*« Nous avons élaboré tout un processus. Après avoir lu l'Arrêté royal, nous avons commencé par interroger les divers services internes à propos de ce qui existait déjà, des besoins et des possibilités. Nous avons ensuite posé les mêmes questions aux organisations qui s'occupent du groupe cible. Comme nous voulions élargir le champ d'action, nous nous sommes également tournés vers d'autres partenaires de la Commune. Ce CPAS n'a pas pour ambition de réinventer la roue. » (un Président)*

Avant de prendre des décisions quant aux groupes prioritaires et au genre d'initiatives à développer ou à soutenir dans le cadre de la mesure, il est essentiel d'avoir une vue précise des besoins réels, des ressources, des conditions, des problèmes connexes ... existants au sein du CPAS, ainsi que dans la commune et les environs.

Divers éléments ont une influence sur la « réalité locale ». Il n'est pas nécessaire de les étudier en détail, mais plutôt d'avoir une image globale et réaliste du contexte. Celui-ci peut être défini à l'aide d'un certain nombre de paramètres. Il est intéressant d'impliquer des partenaires dans ce travail d'inventaire.

Les réponses aux questions ci-dessous vous aideront à dresser ce panorama.

#### 3.1. La réalité sociale de la commune et du CPAS

Quelques exemples de questions à se poser : La commune est-elle riche ou pauvre ? S'agit-il d'un environnement de type industriel, commercial ou résidentiel ? La population est-elle majoritairement active ou, au contraire, comporte-t-elle de nombreux allocataires sociaux ? Compte-t-elle beaucoup de bénéficiaires du revenu d'intégration et de demandeurs d'asile ? Le public du CPAS est-il principalement jeune ou âgé ? S'agit-il d'isolés ou de familles ? Le CPAS



a-t-il suffisamment d'expérience et de sensibilité en matière de participation ? Le personnel est-il suffisamment nombreux et compétent pour remplir cette mission ? Quel est le public prioritaire ? Y a-t-il des publics particulièrement fragiles ou oubliés ? Les attentes essentielles et les principaux manques sont-ils identifiés ?

### 3.2. L'infrastructure et l'offre de la commune

- **Qu'existe-t-il dans la commune en matière d'infrastructure et d'équipement?**  
La commune dispose-t-elle d'un centre culturel, d'une salle de spectacle, d'une bibliothèque publique, d'une académie de musique ou des beaux-arts, d'ateliers créatifs, d'espaces polyvalents, d'une salle paroissiale, d'une école ou d'un autre lieu où les gens peuvent se rencontrer ? Y a-t-il une maison de jeunes, des associations sociales ou socioculturelles, des organisations actives dans le domaine des nouvelles technologies ?  
Y a-t-il des associations sportives, des piscines et autres complexes ou équipements en ce domaine ? Quels sont les fêtes et autres événements culturels ou sportifs organisés dans la région ? Quelles sont les associations sociales et les organisations de jeunesse qui y participent ?
- **L'infrastructure et l'équipement existant dans la commune est-il suffisant ?**  
Dans de petites communes, et notamment dans les régions rurales, l'infrastructure culturelle et sportive et l'équipement adéquat font souvent défaut. Il est dès lors raisonnable d'envisager une collaboration avec les CPAS des communes des environs, en vue de répondre en commun aux exigences de la directive.
- **L'infrastructure et l'équipement existant sont-ils accessibles aux personnes défavorisées?**  
Les groupes socialement ou économiquement fragilisés ont-ils accès au centre culturel, à la salle de sport, au bassin de natation, et à la bibliothèque ? L'infrastructure est-elle facilement accessible via les transports publics ? L'accueil offert par l'infrastructure n'est-il pas trop « élitiste » ?  
Les responsables de l'offre culturelle et sportive sont-ils suffisamment sensibles et ouverts à l'accueil des personnes socialement et économiquement fragilisés ? L'information concernant cette offre est-elle adaptée et accessible aux personnes particulièrement démunies vivant dans la commune ? Quelles sont les solutions apportées pour surmonter un éventuel obstacle financier ? Tient-on compte des autres obstacles ?
- **Le CPAS est-il en mesure de jouer un rôle sensibilisateur ?**  
Lorsque l'offre d'activités et d'infrastructures fait défaut ou qu'elle est peu accessible, le CPAS peut envisager des actions de sensibilisation pour remédier à cette situation. Ceci n'est possible qu'à la condition d'établir un dialogue constructif avec les partenaires concernés. (voir point 5.3.)



Si l'accès et la participation au circuit normal existant reste un objectif à atteindre à long terme, il faudra se concentrer en premier lieu sur un travail de sensibilisation. Cependant, pour toucher les personnes les plus fragilisées, il sera également nécessaire d'initier des projets sur mesure et de faire appel à des partenaires extérieurs. (voir point 5.2.3.)

### **3.3. Les initiatives spécifiques en faveur des groupes socialement défavorisés**

- **Quelles sont les initiatives spécifiques en faveur de groupes socialement et économiquement fragilisés ?**

Qu'est-ce qui a déjà été organisé dans la commune pour les groupes socialement fragilisés ou avec eux ? S'agit-il de projets socio-artistiques ? Des activités sont-elles organisées par des organismes d'éducation permanente ou autres associations sociales ? Existe-t-il des initiatives pour les enfants ou les jeunes ? Le CPAS organise-t-il déjà des activités pour les usagers ? A-t-on proposé des projets de vacances pour les familles démunies ? Y a-t-il des initiatives particulières en matière d'accès aux nouvelles technologies d'information et de communication ? Existe-t-il, dans les écoles ou au sein des organisations de jeunesse, des « fonds sociaux » ou d'autres systèmes permettant des réductions pour les enfants des milieux défavorisés ? Existe-t-il un système de réduction pour les activités sportives, culturelles ou de loisirs ? Des activités culturelles sportives sont-elles organisées dans les quartiers, et à l'intention des plus défavorisés ? Y a-t-il au niveau local, régional ou communautaire des associations culturelles et sportives développant, de façon professionnelle, des activités impliquant la participation des personnes défavorisées ?

- **Que peut faire le CPAS en matière d'harmonisation, de coordination ?**

Existe-t-il des initiatives concurrentes au niveau de ce qui est organisé pour les personnes défavorisées ? Ces projets sont-ils efficaces ? Comment renforcer leurs actions ? Y a-t-il des besoins qui n'ont toujours pas été satisfaits actuellement ? Comment le CPAS peut-il jouer un rôle complémentaire et renforcer les actions ? Si rien n'existe encore pour un groupe cible, comment le CPAS peut-il susciter la collaboration avec d'autres organisations ou des CPAS voisins en vue de la mise en place d'une initiative commune ?

### **3.4. Les autres acteurs de terrain**

- **Qui sont les acteurs de terrain ?**

Il est important de savoir avec qui il est possible de collaborer. Certes, il est plus facile de trouver des partenaires dans les grandes villes que dans les petites communes. Cependant, il existe partout des partenaires susceptibles de partager leur expérience avec le CPAS ou de l'accompagner dans la réalisation d'une activité. Les CPAS des communes voisines sont également des partenaires potentiels. Des conventions structurelles ou une simple concertation peuvent améliorer de manière décisive l'accès et la participation pour les personnes défavorisées.





### ■ Quelques exemples de partenaires potentiels :

Les services des sports, de la culture, du bien-être, de la jeunesse, le coordinateur en matière de politique culturelle, les écoles, les académies de musique ou des Beaux-Arts, les associations sociales et socioculturelles, les organisations de jeunesse, les asbl et organisations travaillant autour de la participation sportive, culturelle ou sociale, les services chargés de l'intégration, les contrats de quartier, les initiatives de quartier, les maisons de quartier, les clubs de sport de quartier, les centres de jeunes, les centres culturels, les centres d'expression et de créativité, les écoles de devoirs, les ludothèques, les bibliothèques, les compagnies de théâtre action, les collectifs d'alphabétisation, les CPAS des environs, les associations sociales qui s'occupent des groupes cibles, les homes de personnes âgées, les " restaurants du cœur ", les centres d'accueil pour demandeurs d'asile, etc.

### ■ Comment développer la concertation et les collaborations ?

Certains thèmes font-ils déjà l'objet de plates-formes de concertation dans la commune ? L'accès à la culture et la participation y ont-ils déjà été abordés ? Est-il possible d'en discuter ? Comment mettre en place une plate-forme de concertation ? Quels sont les obstacles à éliminer pour les envisager ? Une coordination est-elle nécessaire ?

Voir exemples n° 1, 2, 5, 8, 9, 17, 23, 24, 25, 26 et 30

RÉSULTAT  
DE L'ÉTAPE 3

**A l'issue de cette troisième phase, essentiellement faite de recherches et d'inventaires, le CPAS aura une idée claire du contexte initial : les possibilités, les opportunités et les attentes, les obstacles présents dans la commune et au sein même du CPAS, les besoins non couverts et les partenaires avec lesquels il est possible de travailler seront connus. On pourra ainsi, à un stade ultérieur, mieux orienter les actions en fonction des réalités locales.**

## Étape 4

### Choisir un groupe CIBLE

*« Le gros problème est de savoir comment atteindre les gens qui en ont le plus besoin. Au début, nous suivions des règles très strictes, mais nous les avons abandonnées. Nous avons par ailleurs constaté que certains groupes ont vraiment besoin d'un incitant supplémentaire, sans quoi on atteint toujours les mêmes personnes. » (un Président)*

Ayant un aperçu clair du contexte local, il s'agit à présent de choisir le groupe à atteindre en priorité. La deuxième partie du guide présente ce que l'Arrêté royal stipule en matière de groupe cible.



## Quelques points importants pour choisir le groupe cible :

- La délimitation des groupes cible doit se faire sur base des besoins réels, identifiés au sein du CPAS et de la commune. Ceux-ci ont été étudiés au cours de la troisième étape.
- Il est important de définir le groupe cible de la façon la plus large possible. La définition de ce groupe peut figurer dans une note de service ou dans le règlement interne (voir étape 6). Il faut veiller à ce que chaque personne appartenant au groupe cible ait les mêmes chances d'utiliser les possibilités offertes par l'Arrêté royal. Il est important de respecter un principe d'impartialité et d'éviter les décisions subjectives et arbitraires. La mesure ne peut évidemment pas être considérée comme une punition ou une récompense pour l'un ou l'autre usager. La participation n'est pas une faveur mais un droit !
- C'est au CPAS à déterminer le ou les groupes prioritaires. Il peut ainsi décider de s'occuper principalement des enfants des usagers, ou des personnes âgées.
- Les aides individuelles sont destinées à l'ensemble des usagers, alors que certaines initiatives peuvent être réservées à des groupes bien spécifiques.
- Afin d'éviter que ce soient toujours les mêmes qui bénéficient de la mesure et afin d'élargir le public, le CPAS peut faire appel aux organisations et groupements fréquentés par des usagers (par exemple des associations sociales, des restaurants du cœur, des maisons de repos, des centres d'information et de services, des associations de quartier, des centres d'accueil pour demandeurs d'asile, des maisons de jeunes...). Il s'avère plus simple, en effet, de travailler avec des organismes existants. Le fait que les gens soient dans un environnement familier et se connaissent permet d'éliminer beaucoup de freins. Il sera toujours possible d'étendre l'initiative ultérieurement, via un bon accompagnement.
- Les CPAS qui collaborent avec des partenaires extérieures seront souvent amenés à mettre en place une activité pour un groupe mixte. Dans ce cas, la règle de proportionnalité est à respecter. (voir partie II, point 1)



## Étape 5 Définir les actions

« Souvent, on pense qu'il suffit d'apprendre aux usagers à participer à ce qui, à nos yeux, fait figure de culture au sens noble. Mais le faut-il vraiment ? Cela permettra certes d'atteindre à terme un certain segment d'usagers, mais nous voulons aussi nous adresser aux personnes pauvres de génération en génération, et ça, c'est autre chose. De plus, qu'y a-t-il de mal à aller au cinéma ou à assister à une pièce de théâtre populaire ? Laissons donc les gens faire ce qu'ils aiment et ce qui leur fait plaisir ! Ce peut être n'importe quoi... Mais pour certaines personnes, ce simple pas peut se révéler trop difficile à franchir. Je pense qu'il faut élaborer des projets réellement à leur mesure qui tiennent compte de ce qu'elles veulent et de ce qu'elles peuvent faire. » (un travailleur social)

La réglementation offre de nombreuses possibilités d'actions. Dans le cadre et dans les limites de la législation, le CPAS est libre de choisir les projets qu'il désire entreprendre ou soutenir. Une combinaison d'initiatives est souvent conseillée.

Le CPAS choisit le domaine dans lequel il veut investir, l'initiative qu'il veut mettre en place ou soutenir. Il s'agit bien entendu d'un choix crucial, qui détermine toute l'action du CPAS durant la durée de validité de l'Arrêté royal. Il est donc essentiel que les décisions finales soient soutenues par la direction du CPAS, le service social et les partenaires. Dans la mesure du possible, le groupe cible doit avoir été concerté dans la prise de décision. Tous les acteurs sont impliqués d'une manière ou d'une autre dans cette phase décisive.

### 5.1. Aides individuelles

#### 5.1.1. Aides financières individuelles du CPAS

Le CPAS peut soit payer les entrées à des manifestations ou des spectacles, soit prendre en charge des cotisations ou l'inscription à une activité. A lui de décider de prendre en charge la totalité des coûts ou de demander une petite contribution aux bénéficiaires.

#### ■ Exemples de participation individuelle

Prise en charge de tickets d'entrée au théâtre, au cinéma, à l'opéra, un spectacle de danse, une opérette, un concert, un festival, une exposition, un musée ou une manifestation sportive ; d'abonnements au centre culturel, au théâtre, à un journal ou une revue, à la piscine ; d'une carte de membre de bibliothèque ; du coût d'une excursion scolaire, d'une visite de ville, d'une excursion dans un parc de loisirs ; d'achat de chèques livres, sport ou culture, du droit d'inscription dans un club sportif, un mouvement de jeunesse, une association de personnes âgées, un club de pêche, une académie (arts plastiques, musique, déclamation, danse), un atelier créatif, un entraînement sportif ou un cours d'informatique ; de stages de vacances sportives, culturelles ou créatives, etc.



Les frais de déplacement, de garde d'enfants, de collations ou de boissons peuvent être pris en charge, à condition que le lien entre ces frais et l'activité soit clairement identifié.

Le matériel nécessaire peut également être financé par le CPAS s'il s'agit, par exemple, d'équipements sportifs, de matériel de dessin ou de peinture, d'uniformes pour les mouvements de jeunesse, de location d'instruments de musique, etc.

### **Quelques points importants concernant les aides individuelles :**

- Il est recommandé de définir dans une note de service (voir étape 6) les activités prises en compte dans l'attribution des aides individuelles. En effet, chaque travailleur social doit savoir clairement comment apprécier une demande. Dans le cas contraire, on risque de voir des décisions anormalement généreuses et d'autres qui soient abusivement restrictives. Une telle réglementation doit cependant être évaluable et adaptable. Elle doit autoriser des exceptions.
- Il est souvent difficile, voire impossible, pour ceux qui ne disposent que de très faibles moyens financiers ou qui ont beaucoup d'enfants, d'avancer les sommes nécessaires.
- Il n'est pas nécessaire de déterminer un montant maximum à octroyer à un usager. Les personnes défavorisées préfèrent payer une partie des frais, plutôt que de recevoir tout gratuitement.
- Il est important que la demande d'aide individuelle soit traitée de manière claire, efficace et rapide. Le Conseil d'aide sociale veillera à déterminer un cadre standard.
- Le CPAS est libre d'exclure certaines activités ou d'en encourager d'autres. Nous conseillons cependant d'éviter les exclusions, tout en restant dans les limites autorisées par la réglementation. Il est important de laisser aux personnes le choix des activités auxquelles elles souhaitent participer ou des spectacles qu'elles désirent voir. Les obstacles auxquels sont confrontés les plus défavorisés, rendent suffisamment difficile leur participation à l'offre d'activité régulière. Sans accompagnement ni encadrement, ce seront les manifestations dites « populaires » qui remporteront le plus de succès. Participer en famille à une activité plus commerciale est une occasion de détente et de plaisirs partagés, et procure de bons souvenirs. Les actions ne peuvent cependant pas se limiter à de tels exemples, car les projets installés dans la durée et la participation véritable impliquent une autre approche.

Si le nombre d'activités est limité, il sera bon de les mentionner dans la note de service, pour que toutes les personnes concernées soient informées.

- Les aides individuelles n'apportent de solution qu'au seul obstacle financier. Elles n'abolissent pas les autres freins et profitent surtout aux usagers ayant une certaine expérience



de la participation et déjà actifs sur le plan sportif ou culturel. Si la participation individuelle des enfants est relativement aisée, celle des adultes issus de milieux défavorisés, ceux qui ont vécu une situation d'exclusion durant toute leur vie, est plus difficile. Si cette préoccupation correspond au souci de donner à chacun une chance de participer, la pratique indique qu'en réalité, peu de personnes montrent un réel intérêt pour la participation individuelle. Il est extrêmement important d'investir dans leur accompagnement et leur encadrement et de prévoir des initiatives spécifiques destinées aux personnes les plus fragiles.

*Voir exemple n° 8*

### 5.1.2. Un système de réductions en partenariat avec d'autres organisations

Au cours de ces dernières années, des systèmes favorisant la participation des personnes démunies, tels que des cartes de réduction ou des chèques donnant accès à diverses manifestations sportives, culturelles ou à d'autres loisirs, ont été mis en place dans certaines communes à des échelons divers. Surtout destinés aux enfants et aux jeunes, ils existent aussi de plus en plus souvent pour les personnes défavorisées.

Si un tel dispositif existe déjà dans votre commune, il est conseillé que le CPAS s'y associe plutôt que d'installer un système concurrent, réservé aux seules personnes dépendantes du CPAS. Il est cependant nécessaire d'évaluer l'efficacité réelle des systèmes de réductions existants car la contribution du CPAS pourrait permettre d'améliorer la formule.

Là où de telles formules n'existent pas encore, le CPAS peut rechercher des partenaires pour les installer. En Communauté française, l'asbl Article 27 propose ce genre de service. Un bon système de réduction doit remplir un certain nombre de conditions, énumérées ci-dessous.

#### **Quelques points importants pour un bon système de réduction :**

- Lorsqu'un système de réduction est élaboré en partenariat avec une organisation extérieure au CPAS, les bénéficiaires seront non seulement les usagers du CPAS mais également d'autres personnes défavorisées de la commune. Dans ce cas, la règle de proportionnalité devra être respectée. (voir Partie II, point 1)
- La stigmatisation peut être limitée, par exemple en donnant un aspect normal à la carte de ristourne et en la désignant sous une appellation neutre. De même, il est important d'informer les personnes chargées de la billetterie de la nature du système, pour qu'elles agissent en toute discrétion.
- Il faut déterminer les critères à prendre en compte pour l'utilisation de la carte de réduction.



- Le groupe cible doit avoir connaissance de l'existence et du fonctionnement du système. Une bonne promotion/information est essentielle, de même que l'accompagnement via les organisations sociales. De toute manière, si les formules mises en place fonctionnent bien, le « bouche à oreille » amènera de nouveaux adeptes.
- Les personnes précarisées préfèrent payer une part du prix de leur place, plutôt que de la recevoir gratuitement. Il est donc préférable que la participation à une activité culturelle, sportive ou de loisirs, via une carte ou un laissez-passer, ne soit pas totalement gratuite mais la réduction doit être assez importante pour encourager la participation.
- Il est important de respecter une totale liberté de choix concernant le type d'activité et sa localisation. Il faut bien entendu veiller à ce que les bénéficiaires de telles réductions ne soient pas relégués au dernier rang ou obligés de remplir les sièges vides.
- Il est nécessaire de veiller à encadrer et accompagner certaines activités, en organisant, par exemple, des sorties en groupe ou des séances de préparation ou d'information avant le spectacle.
- En informant et impliquant les structures et associations culturelles et sportives, celles-ci peuvent être incitées à offrir un accès à prix réduit, une programmation et un accueil spécifiques, etc.
- Les systèmes de réduction font, par essence, appel à la coopération. Ils intéressent tant le secteur social que celui de la culture ou du sport. Il peut être intéressant de confier la fonction de coordinateur du système de réduction à un des organisateurs. Celui-ci aura pour mission d'assurer la concertation entre les partenaires, l'administration et l'évaluation permanente du dispositif.
- Les dispositifs de réduction doivent être régulièrement évalués. Il faut constamment rechercher la formule optimale. Les utilisateurs constituent les meilleurs juges. On peut, par exemple, leur demander de répondre à un questionnaire.
- Idéalement, les systèmes de cartes de réductions feront l'objet de collaborations entre différents CPAS et partenaires, afin de proposer une offre plus large. Les usagers pourront ainsi profiter des offres proposées dans les communes voisines.

Un système de réductions bien élaboré présente de nombreux avantages : il permet de faire sauter l'obstacle financier et ouvre l'accès à la participation pour les personnes en situation économique difficile. Mais il ne résout pas tous les problèmes. C'est pourquoi la stimulation, l'accompagnement et l'encadrement des publics par les travailleurs sociaux et les partenaires restent essentiels. Le système de réductions n'est pas un moyen suffisant



pour faire adhérer les plus démunis à l'offre normale. Des projets sur mesure sont généralement nécessaires.

*Voir exemples n° 9, 23, 24 et 27*

## **5.2. Actions collectives**

### **5.2.1. Activités collectives à l'initiative du CPAS**

Participer à une activité en solitaire représente souvent un effort important pour les personnes défavorisées. Elles se sentent mal à l'aise et ne savent pas comment se comporter dans des endroits qu'elles n'ont jamais fréquentés. Leur réseau social étant souvent réduit, rares sont les personnes de leur entourage prêtes à les accompagner. Les activités et excursions en groupe sont une solution à ce problème.

Le CPAS peut organiser des activités collectives, encadrées par un ou plusieurs travailleurs sociaux. Participer à des événements populaires, bénéficiant d'une forte promotion, peut être une bonne occasion de familiariser les personnes avec les nouvelles possibilités offertes par le CPAS. Cela facilite la participation ultérieure à des activités moins directement accessibles. On peut par exemple commencer par organiser une excursion à la mer, visiter Bruxelles, et découvrir ensuite le patrimoine de la région, etc.

*Voir exemples n° 14 et 13*

### **5.2.2. Projets collectifs organisés en partenariat**

Le CPAS peut également collaborer avec d'autres partenaires pour développer des projets de groupe. Le partenariat avec des organisations sociales ou socioculturelles, restaurants du cœur, collectifs d'alphabétisation, associations culturelles, compagnies théâtrales, comités de quartier... partageant les mêmes enjeux, facilite le contact avec les bénéficiaires. Cela signifie également moins de travail pour les travailleurs sociaux et une moindre stigmatisation pour les participants. Ces organisations peuvent d'ailleurs assurer efficacement l'encadrement des activités et offrir des compétences (sportives ou artistiques, par exemple) que le travailleur social n'a pas nécessairement. Dans ce cas, le CPAS est autorisé à rétribuer les services rendus par les partenaires.

*Voir exemples n° 1, 2, 3, 4, 5, 7, 9, 10, 11, 12, 15, 16, 17, 18, 19, 21, 22, 26, 27, 28, 30, 31, 32, 33 et 34*

### **5.2.3. Création d'un projet sur mesure pour un groupe**

Tous les bénéficiaires des services des CPAS ne s'intéressent pas forcément aux activités proposées, qu'elles soient gratuites ou non, collectives ou individuelles. Pour atteindre les groupes



les plus fragiles, il faut souvent inventer ou soutenir des initiatives particulières, sur mesure, répondant aux attentes. Un projet bien adapté permet d'éviter les obstacles à la participation. Il exige cependant une méthode et une disponibilité appropriées, une connaissance approfondie du groupe cible et des difficultés à surmonter. Ce type de projet demande beaucoup de temps et de travail. Le CPAS a intérêt à rechercher des partenaires pour le réaliser.

### **Points importants pour des initiatives et projets spécifiques :**

- Si la proposition d'activité ou de projet provient parfois du groupe cible, elle mérite une attention et un soutien particuliers puisqu'elle correspond à un besoin réel. Pour répondre au mieux à cette demande, il sera utile au CPAS de trouver les partenaires convenant au groupe et répondant au mieux à ses attentes.
- Il ne s'agit pas de confier la totalité du travail à des tiers. Par partenariat, nous entendons un engagement partagé dans toutes les phases du projet. Le CPAS ne peut se contenter de fournir un soutien financier; il participe pleinement à définir les objectifs, les critères, le planning, l'évaluation et le suivi du projet.
- Le CPAS peut rechercher activement des partenaires en vue d'un projet particulier mais aussi aider des organisations, installées dans la commune à développer leurs projets.
- Si des organisations introduisent des projets, il y a lieu de déterminer à l'avance un certain nombre de critères. À cet effet, le CPAS peut réunir une « commission de sélection » ou un « jury ». De tels projets ne peuvent en effet être choisis arbitrairement. Il est essentiel qu'ils contribuent réellement à la réalisation des objectifs de la mesure.
- Avant d'entamer un projet en partenariat dans le cadre de l'Arrêté royal, il convient d'établir une convention précisant le contenu et le fonctionnement du projet, la durée de l'accord, les modalités d'évaluation, le suivi, les rôles et rétributions de chacun, le budget, etc.

### **Quelques exemples d'initiatives ou projets particuliers :**

Un atelier créatif organisé en collaboration avec un Centre d'expression et de créativité et un partenaire social, un projet de théâtre réalisé avec un comité de quartier et une compagnie de théâtre-action, un stage de sport pour les jeunes proposé par l'Adeps en mixité avec d'autres publics, des leçons de natation pour débutants organisées avec un comité sportif de quartier, un groupe de lecture en collaboration avec l'école primaire et la bibliothèque publique, un cours d'informatique avec un centre de services, etc.





### 5.3. Sensibilisation et réponse structurelle

Au-delà de ses initiatives propres, le CPAS peut aussi choisir de sensibiliser les services communaux. Un partenariat avec les instances culturelles, sociales et sportives peut les aider à faciliter l'accès à leurs activités. Le CPAS peut aussi négocier les conditions de participation à des activités extra-scolaires, souvent onéreuses. Cela suppose d'importantes concertations et une évaluation régulière. En effet, lorsque les initiatives facilitant les conditions d'accès et la participation des usagers proviennent exclusivement du CPAS, elles risquent d'être limitées et ponctuelles. Le développement des conditions nécessaires à la participation sociale, sportive et culturelle suppose une approche structurelle et globale, impossible à mener sans travailler en concertation et en partenariat au niveau local.

Voir exemples n° 6, 8, 23, 24, 25 et 26

RÉSULTAT  
DE L'ÉTAPE 1

**Au cours de la cinquième étape, le CPAS fixe son choix quant aux initiatives à réaliser ou à soutenir. Divers acteurs sont impliqués dans cette recherche : le conseil d'aide sociale du CPAS, le service social, les partenaires et le groupe cible. Les avantages et inconvénients des diverses actions envisageables seront définis afin d'arriver à un consensus raisonné quant au choix final.**

## Étape 5

### RÉDIGER UN SCÉNARIO

*« Au CPAS, nous essayons de “profilier” quelque peu toutes nos actions. C'est la raison pour laquelle nous avons tout traduit en un règlement clair, diffusé parmi tous les travailleurs sociaux. Ils connaissent ainsi parfaitement les possibilités, les personnes visées, ce que l'on attend d'eux. Il s'agit d'un document très pratique, qui permet d'éviter que l'Arrêté royal ne soit “interprété” au gré de chacun. » (un responsable du service social)*

Ayant défini les possibilités et les limites des réalités locales, du groupe cible et de l'action à entreprendre, il faut intégrer tous ces éléments dans un scénario.

**Le scénario contient toutes les informations dont les acteurs ont besoin pour la mise en œuvre de la mesure :**

- **Vision et objectifs**

Pourquoi le CPAS estime-t-il que la participation est importante ? La réponse à cette question est communiquée au personnel du CPAS et aux organisations et services communaux



intéressés. Cette vision implique des objectifs qui sont fonction de critères tels que la continuité de l'action, l'attention particulière pour les groupes les plus fragilisés, les retombées pour les usagers...

- **Groupe(s) cible**

En définissant par écrit, et objectivement, le ou les groupes cible, on évitera toute décision arbitraire ou favoritisme dans l'attribution des aides. (voir aussi étape 4)

- **Actions**

Les actions choisies, clairement indiquées et argumentées, découlent logiquement de la philosophie et des objectifs du CPAS. Il est utile de déterminer les différents critères possibles relatifs au processus de mise en œuvre des actions, afin de faciliter ultérieurement leurs évaluations. (voir aussi étape 5)

- **Qui fait quoi ?**

Le scénario mentionnera l'identité du responsable de l'initiative. Lorsque des accords de coopération sont conclus avec d'autres instances ou organisations, il sera utile d'inclure le texte de la convention dans les annexes du scénario.

*Voir exemples n° 8, 24 et 30*

- **Méthode de travail**

Le personnel du CPAS et les partenaires doivent savoir comment les projets seront menés dans la pratique, ce qui permettra clarté et homogénéité dans l'application des aides individuelles. Par méthode de travail, nous entendons également les « actions d'encadrement » telles que : « quand, qui et comment procéder à l'évaluation ? » ou « comment sera organisée la plate-forme de concertation autour de la mesure ? ».

- **Planification**

La planification est envisagée sur une période d'un an, mais elle doit également tenir compte des suites à donner aux projets et aux initiatives. Elle répartit clairement les actions afin de les rendre compréhensibles aux collaborateurs du CPAS et aux partenaires éventuels. Le plan d'action doit être adapté aux saisons et aux événements de l'année. Il sera ainsi logique, avant les périodes de congé, de mettre l'accent sur la participation à des activités et stages de vacances. De même, les activités pour les enfants ont leur place durant les congés scolaires. Une semaine du livre pour la jeunesse ou une semaine sportive se prêtent particulièrement bien à des initiatives pour les jeunes. Le plan d'action doit être flexible car le caractère expérimental des projets et la personnalité des participants demanderont des adaptations en cours de route.


**RÉSULTAT  
DE L'ÉTAPE 6**

La sixième étape consiste à mettre par écrit le travail effectué durant les étapes précédentes. Ce faisant, on obtient un scénario, utilisable par le CPAS et permettant à toute personne concernée de savoir comment le CPAS entend appliquer la mesure. Ce document sera utile pour l'étape suivante : la communication.

## Étape 7

### COMMUNIQUER ET INFORMER

*« On oublie souvent à quel point il est difficile de convaincre les usagers de réellement faire quelque chose. Cela exige beaucoup de temps et d'énergie. L'expérience nous a appris que l'envoi d'un courrier ne suffit pas dans ce contexte. Nous avons donc intensément informé les travailleurs sociaux, qui prêtent désormais véritablement attention aux thèmes de la culture et du sport pendant leurs entretiens avec les usagers... Les partenaires de la Commune connaissent eux aussi l'existence de la subvention. Nous voulons que chacun sache clairement ce qui est possible et ce qui ne l'est pas. Nous ne voulons pas susciter d'attentes irréalistes. »*  
(un travailleur social)

La septième étape concerne la communication à propos de la mesure. Il y a lieu d'organiser au sein du CPAS une communication interne claire et efficace. Les partenaires, parmi lesquels les services communaux, doivent être mis au courant de la mesure et des initiatives prises par le CPAS. Enfin, il faut organiser une communication efficace en direction du groupe cible.

#### 7.1. Communiquer en interne

Après avoir défini le groupe cible, les actions et les partenaires, il est nécessaire d'organiser une bonne communication interne. Le CPAS doit, en premier lieu, informer et motiver ses propres collaborateurs et services. Il est important que chacun soit bien informé, qu'il soit imprégné de la philosophie de la mesure et qu'il sache exactement ce qu'on attend de lui.

Il est évident que, dès le début, il y a intérêt à impliquer le service social dans la plate-forme de concertation et dans les choix à faire. Ce sont les travailleurs sociaux qui connaissent le mieux les usagers. C'est également eux qui auront le plus de travail dans la mise en œuvre concrète de la mesure.

Le personnel du CPAS sera informé du contenu de la mesure, par exemple par la diffusion du scénario dans une note de service. Il est recommandé, en outre, d'organiser une ou plusieurs



séances d'information pour expliquer le plan d'action et répondre aux questions. On peut aussi opter pour des réunions régulières permettant d'échanger l'expérience acquise au cours du travail. On y parlera de la participation des usagers et des problèmes identifiés. Cela permettra de clarifier les éventuelles imprécisions.

*Voir exemples n° 2, 9, 11, 14, 24, 29 et 34*

## **7.2. Communiquer aux partenaires**

Nous insistons à nouveau sur l'importance du partenariat. Une communication efficace auprès des partenaires potentiels est nécessaire. On les impliquera dès la troisième étape, pour l'inventaire du contexte local, ou lors des concertations pour le choix des actions à entreprendre.

Le CPAS peut également décider d'informer des partenaires, non impliqués, à propos du contenu de la mesure, du travail préparatoire et de sa mise en œuvre. Une telle communication clarifie les intentions du CPAS et ouvre la porte à une collaboration éventuelle ultérieure. Il est évident que des accords précis avec les organisations doivent être bien définis et repris dans une convention écrite.

*Voir exemples n° 3, 8, 9, 17, 23, 24, 25, 30 et 32*

## **7.3. Communiquer au groupe cible**

Informé le groupe cible ne peut se limiter à leur exposer simplement le contenu et les possibilités de la subvention. Même si un dépliant bien conçu mentionne que chaque bénéficiaire est invité à participer, gratuitement ou à un prix réduit, à un événement culturel ou sportif, l'utilisateur peut méconnaître l'offre existante. On constate en effet que la communication concernant l'offre culturelle et les loisirs atteint rarement les personnes démunies.

Afin de les inviter à participer, une communication bien pensée est absolument nécessaire. Celle-ci doit être adaptée à ses destinataires et diffusée dans les endroits fréquentés par les usagers. Le recours à des partenaires sera très utile car ils connaissent les habitudes des groupes ciblés.

### **Points importants pour une communication efficace :**

#### **Communication écrite**

- **Lisible**

En matière de communication écrite, les textes doivent être lisibles, écrits en caractères suffisamment grands et sur du papier de grand format.



- **Compréhensible**

Le message sera formulé clairement et simplement. Utilisez éventuellement des exemples concrets.

- **Attractive**

Soignez la présentation du texte. Ajoutez éventuellement des dessins ou des photos. Choisissez de préférence la formule « dépliant » plutôt que celle de la lettre.

- **Accessible**

Ce n'est pas parce que l'on envoie un dépliant qu'il sera nécessairement lu et conservé. L'information doit atteindre tous les usagers. Il est donc préférable de le mettre à disposition aux endroits habituellement fréquentés par le public visé : salle d'attente d'hôpitaux, bureaux du CPAS, centre de services, restaurants sociaux... Les affiches (grand format) à appliquer dans les salles d'attente et bureaux sont efficaces ainsi qu'une annonce dans le journal local.

- **Efficace**

On peut tester l'efficacité d'une communication écrite en la donnant à lire à quelques usagers (par exemple via le service de concertation, s'il existe au sein du CPAS).

- **Répétée**

Mettez à disposition les publications des centres culturels, du service des sports, du service de la jeunesse, dans les salles d'attente et bureaux du CPAS ainsi que dans tous les endroits fréquentés par les usagers.

Répéter l'information prend du temps mais est vraiment utile. Le CPAS peut diffuser une farde contenant des informations sur ce que la commune offre comme possibilités de loisirs.

## Communication orale

- **Entretiens**

La communication écrite, quelle qu'elle soit, n'est pas toujours le meilleur moyen pour qu'un bénéficiaire se sente concerné. L'entretien est généralement plus efficace ! Idéalement, il faudrait que le travailleur social ait l'occasion de parler avec chaque usager du thème de la " participation ", et qu'il lui remette un dépliant à cette occasion. Cette tâche peut éventuellement être remplie par des tiers, en faisant appel à d'autres organisations.

- **Informations dans les lieux habituellement fréquentés par le groupe cible**

Pour toucher cette partie de la population, il faut aller là où elles se trouvent : dans les restaurants sociaux, les centres de services, les maisons de quartier, ce qui permet de donner toutes les explications à plus de monde à la fois et de sortir du cadre stigmatisant du CPAS.



### ■ Séances d'informations

Une autre possibilité consiste à organiser des séances d'informations collectives.

Ces séances peuvent être organisées avec des partenaires, là où se trouvent les personnes concernées.

*Voir exemples n° 2, 3, 5, 10, 12, 14, 16, 20, 23, 56, 29 et 31*

RÉSULTAT  
DE L'ÉTAPE 7

**La septième étape étant franchie, le CPAS est à même d'informer efficacement son personnel, ses partenaires et les publics visés.**

## Étape 8

### PROCÉDER À LA RÉALISATION

« Nous avons payé un formateur pour organiser une série de cours sur l'utilisation d'Internet. De nombreux usagers étaient intéressés au début, mais lors de l'évaluation effectuée trois semaines plus tard, nous avons constaté que seules deux personnes continuaient à assister aux cours. En réalité, nous aurions dû suivre tout cela d'un peu plus près. Beaucoup de choses s'étaient mal passées parce que l'approche de la formatrice n'était pas adaptée à ce public. Au CPAS, nous n'aurions pas dû "lâcher les rênes" et, au début surtout, nous aurions dû nous assurer que tout se passait bien. C'est là une leçon pour le futur. » (un responsable du service social)

L'initiative peut enfin être mise en place ! Les étapes préparatoires précédentes contribuent à augmenter considérablement ses chances de succès. Les travailleurs sociaux effectuent généralement la coordination des différentes étapes du projet. Les rôles de chacun (travailleurs sociaux et partenaires) doivent avoir été clairement définis.

### **Au cours de la réalisation du projet, il faut tenir compte des trois points suivants :**

- Il importe que chacun reste impliqué dans les diverses initiatives mises en place ou soutenues par le CPAS. Si celui-ci délaisse un projet après son lancement ou ne s'y intéresse qu'au moment de l'évaluation, il y a fort à parier que l'implication des acteurs sera fortement diminuée et que le projet manquera de soutien et de notoriété.
- L'identification des obstacles (voir étape 2) doit retenir l'attention. Cela permet de travailler plus efficacement. Une attention particulière donnée à l'encadrement et à l'accompagnement contribue à les surmonter.



- Les problèmes sont soulevés, des questions difficiles sont posées, des obstacles imprévus apparaissent au fur et à mesure de la réalisation des projets et des réponses aux demandes individuelles. Afin d'y répondre ou d'y remédier efficacement, il faut organiser des concertations régulières entre les acteurs. On reviendra sur ce point à l'étape suivante.

Voir exemples n° 2, 9, 12, 21, 25, 30

**RÉSULTAT  
DE L'ÉTAPE 8**

**La réussite de la huitième étape, celle de la mise en œuvre du projet, dépend directement du bon déroulement des étapes précédentes. Cette phase nécessite une implication, une adaptation et une concertation régulière.**

## Étape 9

### ÉVALUER ET CORRIGER

« Nous consacrons beaucoup de temps aux évaluations et concertations, et ce n'est pas du luxe. La plupart des projets mis sur pied relèvent de l'exploration, de l'expérimentation. Les partenaires communaux sont eux aussi impliqués dans les évaluations, dont ils tirent des enseignements. Cela permettra à terme d'accumuler de l'expertise et de savoir comment s'y prendre. »  
(un responsable du service social)

L'évaluation est un processus permanent. Il s'agit de mesurer le résultat et l'impact des mesures. Outre le niveau technique (comparaison des objectifs, des moyens mis en œuvre, des résultats et explications des problèmes rencontrés), elle porte aussi sur un point de vue plus global (impact social et culturel sur les participants). Une attention particulière doit être accordée aux résultats à long terme, le projet devrait s'inscrire dans un processus d'action durable.

L'évaluation se fait en concertation avec les partenaires concernés. Ceux-ci doivent pouvoir mesurer la pertinence de leur intervention, le degré de qualité dans la réalisation des tâches qui leur sont confiées et les résultats obtenus. Il est également intéressant de savoir comment le projet est apprécié par les participants.

D'éventuelles modifications et adaptations seront amenées par l'évaluation. Les projets doivent donc être suffisamment flexibles pour être modifiables en cours d'exécution.

Les conclusions tirées lors de l'évaluation finale seront très utiles lorsqu'il s'agira de projeter une nouvelle action ; elles seront également nécessaires pour la rédaction des conclusions du projet subsidié qui doit être remis chaque année à l'administration (SPP Intégration Sociale).



## L'évaluation porte sur les sept niveaux suivants :

### 1. Les objectifs généraux

Sont-ils réalisables ? Doivent-ils être adaptés ?

### 2. Les méthodes et techniques

Sont-elles adéquates ? Tous les intéressés sont-ils d'accord à ce sujet ?

### 3. Les résultats

Qu'est-ce qui a changé depuis le lancement du projet ? Combien d'utilisateurs ont été touchés par la mesure ? Quels changements ont-ils été constatés ? Quels sont les effets immédiats et quantitatifs et quel est l'impact à long terme ?

### 4. L'utilisation du potentiel existant

Le potentiel existant dans la commune a-t-il été utilisé de façon optimale ? (infrastructure, personnel, offre)

### 5. La pertinence par rapport à l'objectif défini au départ

Quel est le sens de l'action entreprise ?

### 6. Le degré de satisfaction personnelle au vu du processus et du résultat final

### 7. Les apports ?

Qu'a-t-on gagné sur les plans humain et matériel ? Incitation à de nouveaux projets ? etc.

*Voir exemples n° 1, 10, 11, 29 et 30*

## RÉSULTAT DE L'ÉTAPE 9

**Au cours de l'étape 9, le CPAS examine avec ses partenaires et le groupe cible la façon dont l'action se déroule. L'évaluation a lieu régulièrement tout au long du projet et à la fin de celui-ci. Elle entraîne la correction des lacunes et des problèmes qu'elle a permis de soulever.**





## Étape 10

### ASSURER LE SUIVI ET LA CONTINUITÉ

« Je n'avais encore jamais fait de théâtre auparavant et cela m'a beaucoup plu. Je n'aurais pas cru en être capable. Quand tout a été fini, je suis tombé dans un trou noir. J'ai demandé à mon travailleur social si l'on pouvait organiser autre chose, mais c'était impossible. Je me suis alors inscrit au cours de théâtre de l'Académie. Je m'y suis rendu deux fois, mais je ne me sentais pas à l'aise. Il fallait beaucoup apprendre par cœur. Ce contact social me manque. J'aimerais être à nouveau occupé. » (un usager)

Même si les projets couverts par la subvention sont limités dans le temps (leur durée de validité est d'un an), il est indispensable de les penser autrement. L'effet des initiatives n'est durable que dans la mesure où elles peuvent être envisagées dans une approche à long terme. La participation à des activités de développement culturel et sportif est un droit. Il est au centre de notre attention. Cette attention ne peut être dépendante de subsides liés à des projets ponctuels.

Cependant, la permanence de la " participation " est conditionnée par une approche structurale. Peut-on arrêter un projet lorsqu'il a atteint son objectif ? Dans une logique de continuité, les projets évalués positivement devraient pouvoir être poursuivis.

Voir exemples n° 1, 3, 5, 6, 17, 18, 19, 22, 23, 25, 30 et 31

RÉSULTAT  
DE L'ÉTAPE 10

**La dernière étape demande une attention au suivi et à la continuité des projets. Lorsque l'enjeu paraît utile ou nécessaire, il importe de développer et de poursuivre l'initiative.**



# PARTIE 4

---

## Exemples pratiques Quelques projets intéressants





## PARTIE 4

---

### Exemples pratiques Quelques projets intéressants

#### INTRODUCTION

Lancée en 2003, la mesure a, en deux ans, engendré une série d'expériences intéressantes. Cette partie du guide montre comment la démarche peut aboutir à des initiatives innovantes. Nous brosserons donc, à l'aide de quelques projets sélectionnés (réalisés ou en cours), un tableau non exhaustif de possibilités ouvertes par l'Arrêté royal.

La diversité des initiatives mérite d'être soulignée : animation sportive, excursion, atelier artistique, fête de quartier, action de sensibilisation, réduction de prix d'entrée, formation à l'utilisation d'Internet, etc. Les projets ont été réalisés tant par des CPAS situés en régions rurales que par d'autres situés en zone urbaine. Ceux qui ambitionnent d'œuvrer au processus de participation globale main dans la main avec des partenaires locaux et ceux qui sont à la recherche de bonnes idées ou de méthodes de travail efficaces, devraient trouver ici quelques inspirations.

Les projets sont présentés à titre d'exemples choisis parmi un grand nombre de réalisations qui ont débuté ou se sont particulièrement développées depuis la mise en œuvre de la mesure. Ces exemples complètent et illustrent la méthodologie expliquée dans la troisième partie. Ils montrent comment les divers points de vue et aspects théoriques peuvent prendre corps. Ils se veulent essentiellement inspirateurs d'un processus de participation passionnant et créatif. Cependant, le contexte de chaque commune étant unique, ces exemples le sont aussi. Bien d'autres existent, qui ont été réalisés avant la mise en œuvre de la mesure, qui vous sont peut-être plus proches ou mieux connus. Tous sont une source d'inspiration possible.



Liège

## PRÉSENTATION DU PROJET

### ORIGINE

Un partenariat entre le CPAS de Liège et le Théâtre de la Communauté a fait naître le projet « Amorces ». Le Théâtre de la Communauté, comme toute compagnie de théâtre-action, a pour objectif de toucher les milieux les moins favorisés sur le plan culturel. Il s'agissait ainsi d'un excellent moyen pour toucher ces publics et nourrir les productions théâtrales de réalités et de vécus souvent ignorés dans le « paysage culturel ».

### OBJECTIFS

L'objectif du projet est de faciliter la prise de parole des personnes défavorisées, par l'expression artistique, et d'encourager leur participation sociale en leur donnant la possibilité de s'exprimer, de développer leurs propres projets et d'assumer un rôle particulier. Il s'agit de sensibiliser et d'encourager la réflexion et la créativité des associations sociales et des publics autour du thème des parcours de vie et du travail.

### GROUPE CIBLE

Les personnes défavorisées.

### PARTENAIRES

Pour la création :

Le CPAS de Liège et son service RéINSER, et le Théâtre de la Communauté

Pour le réseau :

Des EFT (entreprises de formation par le travail), des OISP (organisme d'insertion

socioprofessionnelle), des fédérations et regroupements, les coordinations de quartiers prioritaires, syndicats, centres de détentions, CEC (Centre d'expressions et de créativité), centres Croix Rouge, relais social, homes, centres et foyers culturels, écoles (secondaires, supérieures, techniques, professionnelles) et CEFA (centre de formation en alternance), maisons de jeunes, AMO (Aide en Milieu Ouvert), Milieu associatif, université, régies de quartier, maisons médicales, mutualités.

## RÉALISATION

- Création d'un réseau d'associations, de structures et d'institutions susceptibles de se joindre ou de faire appel au projet « Amorces ».
- Constitution d'une équipe de cinq comédiens usagers du CPAS encadrés par l'équipe du Théâtre de la Communauté et engagés sous contrat d'un ou deux ans pour la réalisation et le suivi du projet.
- Élaboration du projet avec l'équipe sur base de leur histoire, de la vision de films, de spectacles, de lectures, de rencontres, d'entretiens, etc.
- Formation des comédiens à l'improvisation collective, à l'écriture, aux débats.
- Préparation d'un spectacle de cinquante minutes sur le thème du travail, à présenter dans les différentes associations, structures ou institutions.

- Diffusion du spectacle dans les associations, CPAS, écoles, quartiers, centres culturels, centre d'accueil pour demandeurs d'asile, etc.
  - Le spectacle est suivi d'un débat et d'un échange d'impressions entre les comédiens et le public.
  - « Amorces » a pour objectif de susciter l'envie des associations et du public de se joindre au projet et de réaliser à leur tour une création collective sur la thématique.
  - Des ateliers théâtre seront également organisés avec différentes associations intéressées.
  - Un spectacle de plus grande envergure est prévu en 2006, avec répétition ouverte à toutes les associations, groupes, écoles, etc. qui désirent observer ou participer au travail de création.
  - Le projet est cofinancé par différents partenaires.
- Animation d'ateliers théâtre et création de spectacles avec des jeunes de 18 à 25 ans, bénéficiaires de l'aide sociale.
  - Les usagers eux-mêmes mettent sur pied un projet à partir d'un thème qu'ils ont choisi : le travail comme moyen d'émancipation ou d'aliénation ? A l'occasion de la représentation théâtrale, ils rencontrent d'autres personnes peu favorisées sur le plan culturel et partagent la réflexion qu'ils ont entamée. Ils deviennent ainsi des animateurs de nouvelles créations collectives et créent un lien entre les différentes associations, structures et institutions.
  - Les participants au projet obtiennent une reconnaissance publique lors du spectacle et partagent leur savoir-faire lors des ateliers de théâtre.
  - Le projet s'inscrit sur une longue période (deux ans). Il est possible qu'il soit poursuivi par la troupe indépendamment du CPAS.
  - Projet innovant, flexible qui a un effet « boule de neige ».

## RÉSULTATS

Le but du spectacle est de susciter un prolongement. Des ateliers théâtre seront également organisés. Un spectacle de plus grande envergure est prévu en 2006, il réunira tous ceux qui désirent observer ou participer au travail de création.

## POINTS FORTS

- Travail de qualité, avec et par des professionnels.
- Création d'un réseau de partenaires (associations, structures et institutions susceptibles de se joindre ou de faire appel au projet « Amorces »).

### Plus d'informations :

Théâtre de la Communauté  
Personnes de contact : Claire Vienne et  
Roxanne Stubbe  
ac.tc@teledisnet.be



Wetteren

## PRÉSENTATION DU PROJET

### ORIGINE

L'idée de mettre sur pied un projet artistique sur le thème des contes d'Andersen est née suite à plusieurs moments de réflexion réunissant des travailleurs sociaux du CPAS, le coordinateur de la politique culturelle, Leerpunt (centre pour l'instruction élémentaire de la région de Dendermonde) et l'association locale de personnes à faible revenu (PWO).

### OBJECTIFS

L'objectif était de permettre au groupe cible d'être non seulement « utilisateur », mais aussi « acteur » de la culture par le biais d'un projet collectif à caractère socio-artistique. La démarche est triple : tout d'abord, s'attaquer aux barrières qui empêchent l'accès à la culture, ensuite, accorder à l'aspect social l'attention qu'il mérite et enfin, mettre sur pied un spectacle de qualité.

### GROUPE CIBLE

Le groupe cible est constitué des usagers du CPAS. Les familles éprouvant des difficultés dans divers domaines de la vie (« ménages à problèmes multiples ») ainsi que les familles monoparentales font l'objet d'une attention particulière.

### PARTENAIRES

Leerpunt (centre pour l'instruction élémentaire de la région de Dendermonde), l'asso-

ciation locale de personnes à faible revenu (PWO), le coordinateur culturel, le Centre Culturel, le CPAS de Wetteren et quelques organismes de la Commune (Bibliothèque, Académie,...).

## RÉALISATION

- L'avant-projet a exigé beaucoup d'énergie. Avant de pouvoir commencer, il était nécessaire de susciter, au sein même du CPAS, une certaine dose d'enthousiasme et une prise de conscience de l'importance à donner à la culture.
- Suite à des entretiens individuels, menés par les travailleurs sociaux et l'association locale de personnes à faible revenu (PWO), le projet a démarré avec un noyau de participants motivés. Il convient de souligner l'importance de la phase de recrutement.
- Les usagers se sont réunis deux fois par semaine durant trois mois, pour développer leur créativité, sous la houlette d'un animateur de Leerpunt. Plusieurs disciplines artistiques ont été abordées, le fil conducteur étant des récits populaires et des contes de Hans Christian Andersen (2005 étant l'année du bicentenaire de sa naissance). Détente et activités ciblées se sont succédées pendant ces rencontres: découverte de la Bibliothèque, visite des coulisses du Centre Culturel, de musées, débats, discussions avec des artistes...



- Les ateliers ont constitué le point d'orgue du projet. Ils ont offert aux participants l'opportunité de s'exprimer, de développer leur créativité, à leur rythme et selon leurs compétences.
- Le travail réalisé a donné lieu à une représentation, sous la direction d'un réalisateur et avec le soutien technique du Centre Culturel. L'intégralité du projet a été menée en étroite concertation avec les participants.

## RÉSULTATS

Le résultat fut présenté avec succès au Centre Culturel, lors du vernissage de l'exposition organisée à l'occasion de la « Semaine des arts amateurs ». L'organisation de cette représentation a, de plus, permis aux deux initiatives (Semaine des arts amateurs et projet socio-artistique) de toucher un nouveau public.

La collaboration avec Leerpunt a été bénéfique au niveau de l'organisation pratique et a permis d'éviter la stigmatisation des participants. Ceux-ci ont aimé monter sur une vraie scène devant un vrai public.

## POINTS FORTS

- La motivation des travailleurs sociaux.
- La collaboration dès le début du projet avec les partenaires communaux.
- La qualité des rapports entre les travailleurs sociaux et l'association locale des personnes à faible revenu.
- Les ateliers ont non seulement permis aux participants de mener un projet à terme, mais aussi de connaître la vie culturelle de la commune.
- La concrétisation du projet dans le cadre d'un dialogue avec les participants.
- La préparation du spectacle en compagnie d'un réalisateur professionnel.

### Plus d'informations :

CPAS de Wetteren

Personne de contact : Hans Onselaeere

[hansonselaeere@ocmw.wetteren.be](mailto:hansonselaeere@ocmw.wetteren.be)



## PRÉSENTATION DU PROJET

### ORIGINE

Le CPAS de Namur a fait appel à la cellule Article 27 namuroise pour mettre en place, en partenariat, un projet d'accompagnement global à la culture, à l'intention des usagers intéressés.

### OBJECTIFS

Dans le cadre des ateliers d'arts plastiques, il s'agit d'apprendre à regarder, de s'initier aux différentes techniques du dessin et de faire appel à l'imagination des participants.

### GROUPE CIBLE

Les usagers du CPAS de Namur, sans aucune aptitude particulière.

### PARTENAIRES

Le CPAS de Namur, la cellule Article 27 namuroise, l'artiste plasticienne Yvonne Cattier, ainsi que le Théâtre de Namur où se sont déroulés les ateliers.

## RÉALISATION

- Réunions de concertation et de réflexion entre Article 27 et le CPAS sur l'utilisation du subside à la participation culturelle. De ces réunions ont émergé diverses propositions parmi lesquelles un projet d'accompagnement global à la culture.
- Mise en place d'une « cellule sport et culture » par le CPAS pour assurer la gestion

du subside et coordonner les différents projets.

- Signature d'une convention entre Article 27 et le CPAS concernant la mise en œuvre des projets coordonnés par Article 27.
- Choix d'une formule d'atelier d'arts plastiques: 20 séances de deux heures, à raison de deux séances par semaine, afin d'assurer un maximum de régularité et de permettre aux participants de renouer avec un rythme d'activité. Ces ateliers se sont déroulés dans un lieu culturel : le Théâtre de Namur.
- Une invitation lancée à toutes les personnes fréquentant le CPAS, à une réunion d'information et de présentation des projets.
- Diffusion culturelle : après une présentation précise du projet auprès des personnes intéressées, les participants et l'artiste ont décidé de choisir des événements culturels en fonction de l'évolution de leur apprentissage, de la cohésion du groupe et des opportunités qui s'offriraient à eux. Deux journées d'activités ont été organisées : une journée à la mer a permis au groupe de découvrir une série d'œuvres contemporaines ; une autre journée a été consacrée à la visite du Musée des Beaux-Arts de Bruxelles et à la découverte de l'atelier de l'artiste-animatrice Yvonne Cattier.

- Réflexion sur l'identité culturelle : les participants ont émis le souhait d'intégrer cette réflexion dans l'atelier, ce qui leur permettait de la rattacher à l'expérience commune et d'aller ensuite puiser dans la mémoire et le vécu de chacun.
- L'atelier s'est clôturé par l'organisation d'une exposition des travaux dans un home pour personnes du troisième âge.

## RÉSULTATS

Une évaluation du projet dans son ensemble a permis de faire le point sur l'atelier, de constater l'évolution des dessins et la richesse d'imagination déployée. Le bilan extrêmement positif de l'expérience et l'enthousiasme des participants ont incité à donner suite au projet en 2004-2005. Une nouvelle convention prévoit 3 actions :

- La mise sur pied d'un nouvel atelier d'arts plastiques, destiné à d'autres participants.
- L'organisation, en collaboration avec les participants du premier atelier, d'une exposition itinérante de leurs travaux dans des centres culturels de la Province de Namur.
- Le prolongement autonome du premier atelier. Encadrés par l'artiste qui suit ponctuellement le groupe et assure l'apport technique, artistique et critique, les participants portent leur nouveau projet. Ils ont décidé d'organiser, dans les homes de la région, des séances de portraits de personnes âgées. Une belle opportunité de rencontres et d'échanges entre générations !

## POINTS FORTS

- L'artiste a veillé à mettre chaque personne à l'aise par rapport à l'absence de bases techniques, en stimulant les compétences de chacun et en respectant leurs orientations, leurs préférences.
- En assistant à d'autres événements culturels, les participants ont approché le travail de différents artistes et se sont initiés à l'histoire de l'art. Ils ont ainsi enrichi leur création grâce à ces découvertes.
- La continuité de l'atelier est assurée par la nouvelle convention entre les partenaires. L'atelier d'arts plastiques autonome prolonge la dynamique mise en place tout en favorisant l'émergence d'initiatives propres. Les participants s'investissent dans la gestion et l'organisation de l'atelier ainsi que dans leurs recherches artistiques et vont progressivement vers de nouvelles perspectives citoyennes et culturelles.

### Plus d'informations :

Article 27 – Région wallonne

Personne de contact : Catherine Legros  
catherine.legros@article27.be

## 4. Autoportrait entre soi | Arts plastiques



Liège

### PRÉSENTATION DU PROJET

#### ORIGINE

L'atelier est né de rencontres et de discussions entre la responsable de « Redynamisation et Citoyenneté » et les animatrices de l'asbl Graffiti.

#### OBJECTIFS

Créer des ponts entre plusieurs univers, provoquer des rencontres entre personnes différentes, se confronter à des techniques d'expression pour inventer des chemins nouveaux et porter un regard original sur son quotidien.

#### GROUPE CIBLE

Les usagers du CPAS de Liège et les participants habituels aux ateliers Graffiti.

#### PARTENAIRES

Le CPAS de Liège (service Redynamisation), le Centre d'Expression et de Créativité Graffiti et les animatrices du projet : Claire Walthéry (photographe et enseignante à l'École Supérieure d'Action Sociale de Liège), Nadine Fabry (artiste plasticienne), Patricia Kaiser (sculptrice).

### RÉALISATION

- Chaque participant a amené à l'atelier un ou plusieurs objet(s)-fétiche(s) et a choisi un lieu qui le caractérise. Ces éléments de base ont servi de décor et de prétexte à la mise en scène de chacun. Les animatrices

ont alors tenté, par la rencontre avec chaque participant, de proposer des idées, des pistes pour qu'il arrive à « (re)créer » un univers personnel.

- Les usagers se sont photographiés entre eux, dans le lieu qu'ils ont choisi au départ de cet atelier. C'est l'étape de l'«autoportrait entre soi».
- Des photos ou photocopies ont été tirées et sélectionnées à partir des productions de l'étape précédente.
- Les usagers ont personnalisé les nouveaux supports grâce à d'autres techniques : peinture, collage, coloriage, découpage, assemblage, lettrage... Le résultat témoigne de tranches de vie, d'histoires des participants, parfois avec sérieux, parfois avec dérision.
- Les productions ont été présentées sous forme de tableaux exposables ou rassemblées pour constituer un « Grand Livre-objet ».

### RÉSULTATS

Les créations ont été exposées lors des fêtes de l'institution et des journées des insertions organisées à Liège, par les CPAS.

Le « Grand Livre-objet », présentant les œuvres des participants, a été photocopié et diffusé plus largement.

## POINTS FORTS

- Ce travail créatif provoque une réflexion sur l'identité et le positionnement de chacun par rapport aux autres. Il allie l'exploration de l'imaginaire et l'accès à des symboles, en même temps que l'approche de plusieurs techniques : la photographie, le collage, la peinture...
- L'atelier s'est déroulé dans d'autres locaux que ceux du CPAS : ceux de l'asbl Graffiti. Cela impliquait une démarche vers l'extérieur de la part des participants. De plus, ce décor stimulant, puisque couvert de productions artistiques, a permis aux participants de rompre avec leurs habitudes, d'animer leurs dispositions créatives et de réinventer leur quotidien.
- Le travail de création est intensif, il ne dure que quatre ou cinq jours. Le projet est cependant relancé à plusieurs reprises, ce qui permet à ceux qui le souhaitent de réitérer l'expérience. Il s'agit donc d'un projet à long terme dans lequel on peut choisir de participer de manière plus ponctuelle.
- La réalisation des tableaux exposables et du grand livre-objet ont facilité une certaine forme de diffusion et de reconnaissance publique. Les participants ont été émerveillés par le côté « document fini, lisse, imprimé » du travail.

### Plus d'informations :

Asbl Graffiti

Personne de contact : Claire Walthéry  
claire.walthery@swing.be

## 5. Breakdance et graffiti



Bertrix

### PRÉSENTATION DU PROJET

#### ORIGINE

L'atelier est né d'une réflexion préalable à la journée « Sac Ados ». Celle-ci, consacrée aux adolescents, a été réalisée en partenariat avec le Centre Culturel, les écoles secondaires, et l'Académie de musique de Bertrix. Durant un an, les différents partenaires et les jeunes se sont réunis pour réfléchir ensemble aux activités qui pourraient être organisées.

#### OBJECTIFS

Sensibiliser les jeunes à toutes sortes d'activités : le journalisme, le graffiti, le breakdance, la musique...

#### GROUPE CIBLE

Les adolescents de 12 à 18 ans.

#### PARTENAIRES

Le CPAS de Bertrix, le Centre Culturel, les écoles secondaires et l'Académie de musique de Bertrix, la Fondation Jacques Gueux.

### RÉALISATION

- Dans un premier temps, le public cible a été contacté par les écoles et le service jeunesse. Le « bouche à oreilles » entre les jeunes a bien fonctionné. Le Centre Culturel a également fait de la publicité. Des dépliants ont été envoyés à tous les jeunes de la commune et l'atelier a fait l'objet d'un article dans la presse locale.

- Le Centre Culturel a recruté deux animateurs qui ont pris en charge les ateliers. L'animateur « graffiti » vient de la Fondation Jacques Gueux, association spécialisée dans les arts urbains. L'atelier graffiti a sensibilisé les jeunes à l'environnement et au respect de la propriété privée. L'animateur de breakdance était un membre du groupe « Namur Break Sensation ».
- Les enseignes du Centre Culturel et du Service Jeunesse de la Commune ont été créées dans le cadre de l'atelier graffiti et sont donc visibles par tous. Le premier graffiti, figure sur le mur du Service jeunesse. Prochainement, les jeunes peindront aussi un kiosque dans un parc de Bertrix.

### RÉSULTATS

Suite à la première activité, un deuxième local attenant au Service Jeunesse a été ouvert. Les jeunes peuvent s'y entraîner au breakdance. Le local est ouvert trois à quatre fois par semaine. Ils participent à des journées organisées par des maisons de jeunes (exemple: festival des arts urbains à Marche-en-Famenne). Une représentation du groupe de Bertrix est prévue en septembre lors de l'inauguration officielle du nouveau hall polyvalent de la Commune.

## POINTS FORTS

- Les jeunes ont été concertés pour que l'activité proposée corresponde réellement à leurs attentes.
- La conscientisation au respect des lieux publics : le graff n'est pas facile à réaliser. Il faut beaucoup de temps, d'argent. Cela ne se fait pas n'importe comment et n'importe où.
- L'hétérogénéité du public. Ces activités permettent à des jeunes précarisés de se confondre avec d'autres jeunes plus chanceux. Le but étant d'avoir les mêmes envies, les mêmes hobbies, et ce, sans distinction.
- La visibilité du résultat des ateliers. Les productions graffs sont exposées (enseignes, mur du Service de la Jeunesse de la Commune,...) et les participants de l'atelier breakdance ont dansé dans d'autres contextes (journées organisées par les maisons de jeunes,...).
- La pérennité du projet assurée par le local où les jeunes peuvent se réunir régulièrement autour d'activités créatives.

### Plus d'informations :

CPAS de Bertrix

Personne de contact : Véronique Prignon

veronique.prignon@publilink.be



### Buggenhout

## PRÉSENTATION DU PROJET

### ORIGINE

Le Service social du CPAS de Buggenhout et plusieurs demandeurs d'asile fréquentant le Centre sont à l'origine de l'initiative. Certains demandeurs d'asile souhaitaient remercier les travailleurs sociaux de leur aide et les invitèrent à une « visite gastronomique ». L'initiative suscita une réflexion chez ces derniers qui souhaitaient voir cet « échange culturel et culinaire » dépasser l'intimité d'un repas en petit comité. Ainsi est née l'idée d'organiser une grande fête multiculturelle au profit des usagers du CPAS et des autres habitants du quartier. Les demandeurs d'asile proposaient de jouer les chefs coq pour permettre à la population locale de se familiariser avec la diversité des cultures et de les apprécier.

### OBJECTIFS

Ce projet visait à améliorer l'image des participants par rapport à eux et aux autres. Renforcer l'autonomie et la tolérance sont les mots-clés de l'initiative. Le groupe des usagers du CPAS est extrêmement diversifié sur le plan ethnique : la démarche visait également à réduire le fossé entre ces « mondes ».

### GROUPE CIBLE

Les utilisateurs des services du CPAS, tant allochtones qu'autochtones, étaient au centre de l'événement, tous les habitants du quartier étant invités.

### PARTENAIRES

Le CPAS de Buggenhout, la Commune, les demandeurs d'asile.

### RÉALISATION

- Le Service social a exposé ses intentions à la direction du CPAS, qui a été facilement convaincue.
- L'élaboration pratique du projet a bénéficié de l'aide des services communaux.
- Les demandeurs d'asile ont été impliqués dans l'intégralité du processus et ont joué un rôle important durant la fête.
- Tous les usagers avaient été conviés à l'événement par l'intermédiaire des travailleurs du service social. Le repas, préparé et servi gratuitement par les collaborateurs et la direction du CPAS ainsi que par des bénévoles, a constitué pour eux un incitant supplémentaire.
- Les demandeurs d'asile ont préparé et proposé des spécialités culinaires de leur pays, durant l'après-midi, dans les locaux du CPAS, transformé en lieu de rencontre des différentes cultures. Les « musiques du monde » faisaient régner une ambiance tropicale, un « marché du monde » exposait des produits d'origines les plus diverses...
- Il avait été décidé de faire coïncider l'événement avec la fête foraine locale, pour encourager la fusion des populations et des cultures.



## RÉSULTATS

Vu son succès, la fête multiculturelle est désormais organisée chaque année. La grande diversité des participants (jeunes, âgés, autochtones, allochtones...) est à l'origine d'échanges captivants. Tant les usagers et la direction du CPAS que les autres participants, le service social, la Commune et les demandeurs d'asile, gardent un bon souvenir de cette journée.

## POINTS FORTS

- L'enthousiasme des collaborateurs.
- La collaboration avec le partenaire communal pour l'organisation.
- La position centrale des usagers et la gratitude mutuelle.
- L'intention de tous de réitérer l'événement chaque année : continuité.
- La mixité sociale et culturelle.
- Le dynamisme du service social, dont les membres partagent la même vision et sont disposés à fournir cet effort supplémentaire.

### Plus d'informations :

CPAS de Buggenhout  
Personne de contact : Dirk Lissens  
dirk.lissen@ocmwbuggenhout.be



Hechtel-Eksel

### PRÉSENTATION DU PROJET

#### ORIGINE

Le CPAS de Hechtel-Eksel avait conclu, après une année de fonctionnement, que la manière la plus simple d'affecter les moyens était le soutien individuel. Cependant, conscient de la multiplicité des possibilités complémentaires offertes par le budget, il s'est mis en quête d'une stratégie à la fois efficace, réfléchie et innovante pour utiliser la subvention. Sa demande portait sur la mise en œuvre d'un « projet particulier », axé sur le renforcement de l'autonomie des personnes.

#### OBJECTIFS

Le projet poursuit trois objectifs :

1. Promouvoir la participation sociale et culturelle du groupe le plus fragilisé parmi les usagers du CPAS.
2. Créer un « club culture », sorte de « conseil de participation », avec des membres du groupe cible. Le but étant de charger le « club culturel » de prendre des initiatives pour le groupe cible élargi. Ceci afin d'atteindre le premier objectif et de devenir un conseil de participation permanent ayant, dans le futur, une voix consultative au sein du conseil du CPAS. De même, le club culturel sera consulté et contribuera aux décisions relatives à l'affectation de la subvention.
3. Élaborer un dépliant à l'intention du groupe cible dans un langage accessible, reprenant la liste des possibilités sociales et culturelles de la région.

#### GROUPE CIBLE

Le projet s'adresse prioritairement aux usagers les plus fragilisés : ménages pauvres avec enfants, personnes sous guidance budgétaire, personnes faisant l'objet de mesures de médiation (collective) de dettes, réfugiés politiques...

#### PARTENAIRES

Le CPAS de Hechtel-Eksel, le Centre pour l'instruction élémentaire, le Service d'animation socioculturelle.

#### RÉALISATION

- La phase de recrutement consistait, d'une part, à élaborer un dépliant simple, destiné à présenter le projet au groupe cible et, d'autre part, à faire en sorte que les travailleurs sociaux touchent ce dernier. Des visites à domicile sont également organisées. Un petit groupe d'usagers enthousiastes – le club culturel – est né de ces démarches.
- Durant la phase initiale, les membres du club culturel expliquent leur propre approche de la culture. A cela s'ajoute l'utilisation des nouvelles technologies de l'information et de la communication, avec pour objectif, notamment, d'élaborer un dépliant accessible, consacré à l'offre régionale.
- Le club culturel fonctionne de manière démocratique : il favorise en ce sens l'ap-

prentissage de la citoyenneté positive et active.

- L'objectif est de permettre au club culturel de consacrer une partie des moyens destinés à la participation sociale et culturelle à l'organisation d'activités pour les usagers du CPAS. Les activités collectives tendent à élargir le réseau social du groupe cible. Elles concernent le voisinage immédiat (Hechtel-Eksel et sa région) et s'élargissent ensuite (Limbourg et Flandre). Le projet se tourne aussi vers les autres communautés culturelles.
- Les membres du club culturel consultent (oralement) le groupe cible sur la pertinence des activités et tentent de les impliquer dans les activités futures. Les personnes du groupe cible élargi ont la possibilité d'intégrer le club culturel à tout moment.
- L'approche privilégie une méthodologie axée sur le renforcement de l'autonomie. Les points suivants ont une importance particulière : collaboration, qualité de l'accompagnement, portée pédagogique, approche positive et personnelle, travail sur mesure, fonctionnement global, méthodologies adaptées, continuité, résultats à petite échelle mais approche structurelle et à long terme, fonction de signal.
- Le CPAS est le premier interlocuteur du public. Le Service social est chargé du recrutement et de l'organisation pratique. Un travailleur social participe à chaque activité de groupe. Le centre d'alphabétisation assure l'accompagnement du club culturel et coordonne les activités conjointes. Le service d'animation socioculturelle est impliqué lorsqu'une partie du club culturel entretient des liens avec un

quartier particulier. Il se charge de la distribution du dépliant dans les quartiers.

## RÉSULTATS

Le projet est à peine entamé. Il fera l'objet d'une évaluation détaillée quant à la réalisation des objectifs et à la manière dont le club culturel peut évoluer vers un conseil de participation permanent.

## POINTS FORTS

- Le projet part d'une réflexion concernant le renforcement de l'autonomie.
- L'attention accordée à des projets de participation qualitatifs et durables : un travail sur mesure, l'implication du groupe cible, la qualité de l'accompagnement, la continuité, des méthodologies adaptées, une approche positive et personnelle...
- L'engagement important des partenaires et l'excellente collaboration entre eux.

### Plus d'informations :

CPAS de Hechtel-Eksel

Personne de contact : Johan Crijs  
johan.crijs@ocmwhechtel-eksel.be

## 8. Concertation

### Concertation avec les secteurs sportif et de la jeunesse



#### Saint-Nicolas Waas

### PRÉSENTATION DU PROJET

#### ORIGINE

Le CPAS de Saint-Nicolas Waas a la conviction que la participation durable n'est possible que lorsque ce sont les organisations qui font l'effort d'ouvrir leurs activités à tous les publics. Le CPAS peut jouer un rôle de sensibilisation et de levier en ce sens. Une concertation avec les associations sportives et les organisations de jeunes de la Commune s'est construite à partir de cette réflexion. Elle a abouti à une convention.

#### OBJECTIFS

La concertation avec les secteurs sportifs et de la jeunesse avait pour objectif de surmonter les obstacles empêchant le groupe cible de participer. L'action de sensibilisation avait pour but d'inciter les organisations proposant des activités à assumer leurs responsabilités en la matière.

#### GROUPE CIBLE

Le groupe cible est constitué d'habitants de la Commune, usagers des services du CPAS et de leurs enfants.

#### PARTENAIRES

Le CPAS de Saint-Nicolas Waas, 16 clubs et associations sportives, 6 associations de jeunesse, l'ASBL Uit de Marge.

### RÉALISATION

#### I. PARTICIPATION SPORTIVE

- Dans un premier temps, toutes les associations sportives de la Commune ont été invitées à rencontrer le CPAS et ont été informées du contenu de l'Arrêté royal. Après avoir échangé sur la manière d'éviter les obstacles et d'encourager la participation, une convention entre les associations et le CPAS a été signée.
- La convention engageait les associations à mener une politique d'ouverture au profit des usagers et de leurs enfants et à œuvrer – en toute discrétion – au recrutement de ce groupe cible.
- Le CPAS s'est, pour sa part, engagé à prendre en charge 80% des frais d'inscription et d'équipement des usagers. Ceux-ci se font connaître auprès des associations grâce à une attestation délivrée par le Centre. Le décompte financier est effectué par le CPAS et les associations.
- Le règlement du projet a été communiqué aux usagers au moyen d'une lettre, d'affiches apposées dans la salle d'attente et dans les salles de réunion, d'un article dans le journal régional, d'une communication de presse publiée dans tous les quotidiens ainsi que par le biais de la télévision régionale. Les travailleurs sociaux ont aussi encouragé leurs interlocuteurs à

faire usage des possibilités offertes par la mesure.

Les efforts des associations sportives et des travailleurs sociaux ont permis à une trentaine d'usagers de fréquenter un club de sport.

## 2. MOUVEMENTS DE JEUNESSE

- Une convention a été conclue avec plusieurs associations de jeunesse. Le CPAS a pris en charge 80 % des coûts (affiliations, tenues, assurances, week-ends, camps...). Les associations de jeunesse se sont engagées à mettre tout en œuvre pour faciliter l'accès aux usagers du CPAS.
- Une séance de formation sur le thème « travailler avec les enfants de familles défavorisées » a été organisée par l'asbl Uit de Marge pour les responsables des mouvements de jeunesse.
- Une « banque de matériel » a été créée pour assurer la continuité du soutien : le CPAS a fait l'acquisition de matériel de camping (sacs à dos, sacs de couchage...) destiné à être prêté aux usagers.

Une dizaine d'enfants sont actuellement inscrits à des mouvements de jeunesse.

## RÉSULTATS

Il s'agit d'une initiative mûrement réfléchie et intéressante. Les organisateurs ont cependant constaté qu'atteindre de cette manière les personnes les plus fragilisées reste difficile : elles ont besoin d'un accompagnement et d'un encadrement complémentaires, de même que de projets « sur mesure ».

## POINTS FORTS

- Les organisations proposant des activités ont réalisé un effort de sensibilisation. Elles ont saisi leur part de responsabilité dans la participation et y contribuent désormais.
- L'expertise de Uit de Marge a permis d'éviter que les engagements soient le fait des seuls mouvements de jeunesse. Par ailleurs, ceux-ci ont été conseillés sur la manière d'attirer et d'accueillir les groupes socialement fragilisés.

### Plus d'informations :

CPAS de Saint-Nicolas Waas

Personne de contact : Peter Vandergucht  
peter.vandergucht@ocmwsintniklaas.be



### Bruxelles et Wallonie

#### PRÉSENTATION DU PROJET

##### ORIGINE

L'asbl Article 27 est née à Bruxelles en 1999 à l'initiative de la comédienne Isabelle Pa-ternotte et de Roland Mahauden, directeur du Théâtre de Poche. Elle a pour mission de sensibiliser et de faciliter l'accès à toute forme de culture pour toute personne vivant une situation sociale et/ou économique difficile, par la distribution de tickets modérateurs d' 1,25 euros qui donnent accès aux spectacles, expositions et activités culturelles de la Communauté française. Article 27 travaille en réseau avec des partenaires sociaux et culturels.

##### OBJECTIFS

Encourager l'appropriation de l'espace culturel à long terme, via l'accès aux œuvres et à la participation artistique.

##### GROUPE CIBLE

Les groupes issus des CPAS partenaires sont constitués sur base individuelle et volontaire autour de diverses offres culturelles. Ils réunissent un public diversifié, mêlant tous les âges, les origines culturelles et les parcours personnels et professionnels.

##### PARTENAIRES

Les partenaires culturels : la plupart des institutions et centres culturels de la Communauté française (théâtres, musées, etc.) ainsi que de nombreuses associations et artistes.

Les partenaires sociaux : réseau de référents culturels au sein des associations sociales et CPAS conventionnés avec Article 27, les services ISP ou Jeunesse des CPAS partenaires, les Collectif Alpha, l'asbl Lire et Ecrire, etc.

#### RÉALISATION

- Parallèlement à la distribution de tickets à 1,25 euros, Article 27 agit comme interface de sensibilisation, de rencontres entre les secteurs social et culturel.
- Conscient que d'autres formes d'exclusion viennent s'ajouter au problème financier, Article 27 a développé une série de services et d'outils pédagogiques pour élargir son public : service animation, service ambassadeurs (artistes ou passionnés de culture bénévoles, effectuant un travail de sensibilisation), mise en place d'un cadre d'accompagnement à la pratique et à la découverte de différentes disciplines artistiques, comité de spectateurs, visites guidées gratuites de musées et de lieux culturels, ateliers, photo-langage, différents répertoires de lieux et d'activités culturels, valise pédagogique, etc.
- A la demande de la Conférence des CPAS bruxellois et de certains CPAS en Wallonie, Article 27 a suggéré des alternatives à l'utilisation de la dotation liée à l'arrêté royal du 8 avril 2003.
- Concrétisation de l'accord collectif par le biais d'une convention avec le CPAS sur

un (des) projet(s) par le biais d'une communication.

- Identification des gestionnaires de la subvention et des personnes relais « culture » au sein des CPAS.
- Lorsqu'une relation de confiance avec les gestionnaires et les relais culture est installée, la méthode et la philosophie peuvent être clarifiées et le projet, concrétisé.
- Organisation et suivi du groupe cible participant à un projet sur mesure, en collaboration étroite avec la personne relais du CPAS : planification, choix d'un atelier par le groupe et de l'artiste-animateur, location éventuelle des locaux, du matériel...
- Finalisation et mise en valeur des productions éventuelles (cinéma, théâtre, marionnette, écriture, rap, photo, dessin, stylisme, site Internet personnalisé ...).
- Evaluation du projet.

*Voir exemple 3*

## RÉSULTATS

Un partenariat avec Article 27 constitue une aide expérimentée pour remplir efficacement la mission de participation confiée aux CPAS. L'asbl travaille déjà avec de nombreux partenaires culturels qu'elle sensibilise aux nouveaux publics. Elle suscite des interactions entre les secteurs sociaux et culturels et facilite l'accès des bénéficiaires à une offre culturelle étendue et diversifiée. Etant donné les acquis, l'expertise et la présence d'Article 27 sur le terrain, une collaboration avec cette asbl permettra bien souvent d'éviter les pertes de temps, d'énergie et les circuits parallèles.

L'impact de ces projets se situe d'abord au niveau de la confiance en soi. Ils offrent une expérience positive dans laquelle chacun se

découvre ou se redécouvre créateur ou créatif, talentueux ou en désir d'apprendre. Expérience positive aussi car elle donne la possibilité aux personnes de s'évader d'un quotidien parfois très difficile à vivre. Elle recrée également un lien social pour ceux et celles qui connaissent des situations d'isolement parfois dramatiques. Des liens d'amitié se sont créés dans les groupes lors de l'atelier et se sont encore renforcés lors des sorties collectives, organisées via les tickets Article 27.

## POINTS FORTS

- Article 27 propose des actions principalement à l'intention d'un public marqué par l'isolement, ne fréquentant aucune autre association. Les actions proposées visent à renforcer le tissu social et constituent un tremplin vers le milieu associatif. L'asbl ne souhaite nullement se substituer aux opérateurs culturels existants mais plutôt à fournir une autonomie aux publics par une meilleure connaissance des espaces de diffusion culturelle et d'expression artistique.
- L'écoute et la concertation sur le choix de l'atelier ou du projet artistique encouragent l'implication du public. En envisageant la culture sous ses différents aspects, l'atelier ou le projet permettent d'explorer les richesses personnelles et artistiques de chacun.

### Plus d'informations :

Article 27 – Région Bruxelles-Capitale  
Personne de contact : Laurence Adam  
laurence.adam@article27.be

Article 27 – Région wallonne  
Personne de contact : Catherine Legros  
catherine.legros@article27.be



Louvain

## PRÉSENTATION DU PROJET

### ORIGINE

« De Factor Y » est né à l'initiative de l'équipe « Algemeen Maatschappelijk Werk » (Travail Social Général) du CPAS de Louvain qui ressentait le besoin, dans le cadre de son projet d'intervention sur mesure, de réunir les personnes en un lieu où elles pourraient, ensemble, exercer leurs talents, découvrir, s'initier et pratiquer différentes disciplines artistiques.

Un groupe de travail, créé au sein du CPAS, s'est élargi à des intervenants des secteurs culturel et social. Le Fonds d'impulsion sociale 2000-2002 a permis au projet culturel de voir le jour. Il s'agit, d'une part, d'offrir des billets d'accès à la culture à prix réduit via les organisations qui travaillent avec les personnes défavorisées et, d'autre part, de développer De Factor Y.

### OBJECTIFS

De Factor Y est un atelier d'art, ouvert aux habitants défavorisés de Louvain et des communes avoisinantes. Il s'agit de favoriser l'accès et la participation à la culture, tant sur le plan actif que réceptif. Il se veut un lieu de création, les œuvres pouvant être exposées ultérieurement en d'autres lieux. Le projet vise à renforcer la personne en lui proposant une occupation chargée de sens, et passionnante, qui contribue à la structurer. Avec ses différents partenaires sociaux, sur la base de l'expérience acquise, De Fac-

tor Y énonce une série de problématiques liées à la participation culturelle du groupe cible et propose des solutions à l'intention du monde politique.

### GROUPE CIBLE

Le projet s'adresse aux personnes défavorisées qui franchiraient difficilement le pas vers les Académies ou les cours d'art existants. Il ne s'agit pas exclusivement d'utilisateurs du CPAS : un financement partagé avec la ville de Louvain permet d'atteindre divers groupes sociaux, tout en accordant une attention particulière aux populations socialement fragilisées.

### PARTENAIRES

Le CPAS de Louvain et divers partenaires issus de l'enseignement artistique, de l'enseignement pour adultes ainsi que du secteur social, sont à la base de De Factor Y.

### RÉALISATION

- L'atelier est ouvert à heures fixes, trois jours par semaine.
- Le fonctionnement et l'encadrement artistique du projet sont assurés par un membre du personnel disposant d'une formation artistique, occupé à temps plein et soutenu par un enseignant de l'Académie de Louvain.
- De Factor Y est suivi par une commission d'experts dont certains membres sont



issus du secteur social et par un groupe de travail « culture » dont les membres appartiennent aux secteurs social et culturel.

- Afin d'atteindre les individus les plus fragilisés, une attention particulière est donnée pour faciliter l'accès via les organisations locales actives au niveau des personnes défavorisées (dont le CPAS).
- Les intervenants sont soucieux de permettre aux usagers de se sentir en sécurité et d'être eux-mêmes au sein de l'atelier. L'accès est gratuit.
- Les participants commencent par expérimenter divers matériaux et techniques avant de définir des objectifs de développement personnel. Le fait de travailler par projet, en collaboration avec d'autres acteurs de Louvain, donne un sens à la démarche et ouvre des possibilités aux personnes ayant déjà suivi un processus au sein de De Factor Y. Une sortie culturelle (théâtre, musée), dûment préparée et encadrée, est organisée chaque mois. Les personnes qui le souhaitent se rendent à la Bibliothèque toutes les cinq semaines.
- La visibilité des œuvres est résolument encouragée via l'organisation d'expositions et des projets externes (décors à l'occasion d'une production théâtrale, par exemple).
- La parole est donnée aux participants lors d'une table ronde mensuelle durant laquelle les projets sont évalués et le fonctionnement discuté et corrigé. Tout le monde y est bienvenu.

## RÉSULTATS

De Factor Y attire de plus en plus de monde. Les participants acquièrent de la confiance

en eux et progressent. Leur niveau artistique ne cesse de s'améliorer. Les sorties mensuelles leur permettent de participer à la vie culturelle de Louvain. L'atelier est un lieu social, qui aide à rompre avec l'isolement. Participer trois jours par semaine à une activité permet de mieux planifier les loisirs et aide à structurer davantage la vie quotidienne.

## POINTS FORTS

- Le projet se fonde sur une vision mûrement réfléchie.
- Il est rendu aussi accessible que possible.
- L'atelier vise un « niveau artistique » de qualité, qui dépasse le stade du « loisir créatif ».
- Il débouche sur des expositions, des missions... au bénéfice de la confiance en soi et de la satisfaction des participants.
- Le suivi assuré par la commission d'experts et le retour réalisé par le groupe de travail culture sont le garant d'une évaluation et d'une adaptation permanentes.
- L'initiative émane des participants via l'organisation de moments de concertation.

## Plus d'informations :

De Factor Y

Personne de contact : Karen Vandeputte  
defactory@skynet.be



Beerse

## PRÉSENTATION DU PROJET

### ORIGINE

Dans un premier temps, le CPAS utilisait la subvention pour financer des activités individuelles. Le Service social avait toutefois rapidement constaté le peu de réponses suscitées par la mesure. Convaincu de la valeur ajoutée liée à un projet de groupe, le CPAS, en collaboration avec le Service culturel de la Commune, a décidé de mettre sur pied une activité pour et par les utilisateurs, qui leur donnerait envie d'aller plus loin. Des ateliers (arrangements floraux, cours Internet, cours de cuisine, modelage...) leur ont permis de se familiariser avec de nombreuses techniques. Les enfants n'ont pas été oubliés puisqu'une offre adaptée (bricolage, peinture...) leur était proposée.

### OBJECTIFS

Il ne s'agissait pas d'organiser simplement une journée de détente et de plaisir. Les organisateurs entendaient profiter de l'occasion pour informer les participants sur l'intervention financière que le CPAS était en mesure de leur proposer en matière d'activités culturelles. Ils espéraient également que cet avant-goût lèverait les obstacles à la participation.

### GROUPE CIBLE

Les usagers des CPAS, leurs enfants et petits-enfants.

### PARTENAIRES

Le CPAS de Beerse, le Service culturel de la Commune, « Digidak » (organisateur de

cours informatiques) et les bénévoles en charge de l'encadrement des ateliers dont deux usagers du CPAS.

## RÉALISATION

- De nombreuses réunions de concertation et de réflexion entre le travailleur social et la personne en charge de la culture au sein de la Commune, ont été nécessaires à l'élaboration du programme complet du « Smaakmaker ». Au cours de l'événement, qui se déroulera sur une après-midi, les utilisateurs seront invités à participer à deux ateliers, après quoi chacun pourra déguster les mets préparés au sein de l'atelier culinaire. La salle sera décorée par les montages floraux et autres œuvres réalisés par les participants.
- Une fois le projet défini, il a fallu chercher des personnes capables d'encadrer les ateliers. Leur capacité à s'adapter aux participants constituait un critère essentiel. Deux usagers se sont proposés. Une réunion avec tous les bénévoles s'imposait. Elle fut l'occasion de réfléchir au déroulement concret de la journée et, pour les volontaires, de s'impliquer davantage.
- Après la phase d'inscriptions, une réunion du personnel du service social a été mise à profit pour informer ses membres. Après quoi chaque travailleur social a encouragé les usagers à se joindre à l'événement. Un travailleur social, accompagné

du fonctionnaire chargé de la culture, a fréquenté durant quatre semaines les « welzijnsschakels » pour y rencontrer personnellement les usagers et les inviter à la manifestation.

- L'événement a réuni une quarantaine de personnes. Cette formule a permis de nouer de nombreux contacts. Chacun a spontanément donné un coup de main et était heureux et fier de ce qu'il avait fait ou appris ce jour-là.

## RÉSULTATS

Selon les formulaires d'évaluation soumis aux participants ; ceux-ci ont beaucoup apprécié l'expérience et qualifient la journée de « réussie ». Les organisateurs ont eux aussi exprimé leur vive satisfaction.

## POINTS FORTS

- Le projet constitue un bel exemple d'avant-goût. Il ouvre la porte à une éventuelle participation durable.
- L'attention accordée à l'aspect social, à la « rencontre » entre participants.
- L'implication des bénévoles (au nombre desquels figuraient deux usagers).
- La qualité de la collaboration entre le CPAS, le Service culturel de la Commune et tous les autres partenaires.
- L'attention accrue envers l'implication, l'information et la motivation du personnel du service social.
- L'effort de recrutement des usagers.
- L'évaluation.

### Plus d'informations :

CPAS de Beerse

Personne de contact : Inge Michielse

[inge.michielse@ocmwbeerse.be](mailto:inge.michielse@ocmwbeerse.be)



Mons

## PRÉSENTATION DU PROJET

### ORIGINE

Le CPAS de Mons voulait encourager la participation des personnes en extrême précarité. Il a décidé de collaborer avec une asbl à but socioculturel, Le Chabot, pour mener un travail dans la rue, approcher le public cible dans son milieu de vie et tenter de réaliser un film.

### OBJECTIFS

Rattacher les personnes vivant dans la rue à des structures ou activités de socialisation.

### GROUPE CIBLE

Les gens qui vivent depuis longtemps dans la rue et les jeunes en décrochage scolaire.

### PARTENAIRES

Le CPAS de Mons, le Chabot et l'asbl Picardie Laïque qui a mis à disposition ses locaux.

## RÉALISATION

- Compte tenu du type d'usager visé par l'initiative, il ne fallait pas s'attendre à ce qu'ils formulent une demande ou se manifestent d'eux-mêmes. Le Chabot est donc allé dans la rue, à leur rencontre. Un dialogue a ainsi été amorcé.
- Le réalisateur-animateur choisi par le Chabot, le cinéaste Ronald Pirisi, s'est vite rendu compte que les jeunes font partie intégrante des gens de la rue. Il rencontre un squatter d'environ 18 ans qui a envie que le film parle de son quotidien.
- Un groupe de « sans domicile fixe » se forme peu à peu. La trame de la vie du jeune homme est proposée comme synopsis et comme fil conducteur, proposition bien accueillie. Les sans abri proposent et jouent des scènes de leur vécu.
- Le story-board a été élaboré dans des conditions difficiles. C'est au gré des rendez-vous peu évidents à assumer pour les participants et au hasard de leur quotidien qui change très vite que le film va se construire.
- Le réalisateur était aidé par deux étudiants, l'un en cinéma, et l'autre en photo ainsi que par une personne « Article 60 » qui a une formation de photographe. Les participants ont reçu des appareils photo jetables.
- Les scènes et plans tournés ont été choisis et joués par les sans-abris.
- Le montage a été réalisé par l'équipe du Chabot, en concertation avec l'équipe qui était sur le tournage, le CPAS et Picardie Laïque.

## RÉSULTATS

Le film existe et le DVD est disponible auprès de l'asbl Le Chabot. Les personnes de la rue se sont senties écoutées, mieux intégrées. Elles sentent l'urgence de s'exprimer sur le fait que leur précarité peut provoquer, pour certaines, leur disparition prématurée (agressions, overdoses, prison, exil, maladies, etc.).

## POINTS FORTS

- Les partenaires sont allés chercher les participants potentiels dans la rue, dans leur milieu de vie. Ils ont ainsi réussi à toucher des personnes qui ne se seraient certainement jamais présentées au CPAS pour formuler une demande de participation.
- L'assiduité et la disponibilité des gens de la rue, et notamment leur implication dans le choix des scènes. Ils n'ont pas hésité à rejouer des scènes de leur propre vie, qui peut nous paraître bien décalée...
- Cette formation a permis à des personnes sans domicile fixe de mettre en avant leur sensibilité, de nous en faire part et de prendre conscience que certains faits, anodins pour eux-mêmes, pouvaient être intéressants pour les personnes extérieures.

### Plus d'informations :

Le Chabot asbl

Personne de contact : Ronald Pirisi

lechabot@hotmail.com

## 13. Escapade culturelle



### Meeuwen-Gruitrode

#### PRÉSENTATION DU PROJET

##### ORIGINE

Dans le cadre d'une collaboration entre le Centre et le Service communal des sports et de la culture, les usagers du CPAS de Meeuwen-Gruitrode étaient invités, depuis quelque temps, à se joindre à des activités culturelles et sportives, moyennant une participation financière réduite. Les vacances des familles défavorisées faisaient l'objet de mesures favorables. Ces interventions individuelles n'ayant rencontré qu'un succès mitigé, le Service social décida d'organiser une activité collective.

##### OBJECTIFS

L'objectif consistait à offrir aux participants, par le truchement d'une activité de groupe, une journée de détente qui leur « apporterait quelque chose » – tout en étant la plus ouverte possible.

##### GROUPE CIBLE

Les usagers du CPAS et leurs enfants.

##### PARTENAIRES

Le CPAS de Meeuwen-Gruitrode, le Centre Culturel et l'Office du Tourisme.

#### RÉALISATION

- Les travailleurs sociaux associent une plus-value importante aux activités de groupe. N'étant ni centre culturel, ni organisateur d'événements, ni agence de voyage,

le CPAS a fait appel à la collaboration de l'Office du Tourisme et du Centre Culturel.

- Une attention particulière a été donnée pour éviter les obstacles. Il fallait attirer les usagers, leur permettre de vivre une journée agréable, en leur proposant une activité dont ils pourraient apprendre et garder quelque chose. Parmi les propositions de l'Office du Tourisme, le choix s'est fixé sur une visite de Saint-Trond.
- Les travailleurs sociaux ont invité les usagers à s'inscrire à la visite.
- Ce jour-là, les participants ont, tout d'abord, été accueillis au domaine de Nieuwenhoven, un point de départ idéal comprenant un verger, des étangs, une plaine de jeux... Chacun a participé à l'activité qu'il avait choisie : jeu dans la commune, visite d'une entreprise de traitement de fruits ou promenade à travers le domaine. Ensuite un repas clôtura le tout.
- Un bus assurait les transports durant la journée. Trois travailleurs sociaux, accompagnés d'un animateur du Centre Culturel, étaient chargés de l'encadrement.

#### RÉSULTATS

L'excursion a attiré une trentaine de participants. Leur enthousiasme fut tel qu'ils demandèrent de réitérer l'initiative. Les

travailleurs sociaux, également satisfaits de la journée, ont apprécié le fait que ce type d'activités leur a permis de connaître les usagers autrement.

### **POINTS FORTS**

- Une première expérience d'activité collective accessible et attrayante.
- La collaboration avec des opérateurs culturel et touristique.
- L'enthousiasme et l'implication des travailleurs sociaux.

### **Plus d'informations :**

CPAS de Meeuwen-Gruitrode  
Personne de contact : Caroline Achten  
[caroline.achten@meeuwen-gruitrode.be](mailto:caroline.achten@meeuwen-gruitrode.be)



Knokke-Heist

### PRÉSENTATION DU PROJET

#### ORIGINE

Le projet est né d'une initiative de travailleuses sociales en contact avec des jeunes ménages. Plusieurs jeunes mères isolées avaient précédemment participé à des sorties, organisées à leur intention par le CPAS. Elles avaient, par la suite, exprimé le souhait de voir l'initiative se répéter. La subvention en faveur de la participation sociale, culturelle et sportive a permis de développer de nouvelles propositions.

#### OBJECTIFS

Le projet veut offrir aux jeunes ménages des moments de loisirs adaptés et, plus spécifiquement, apprendre aux enfants et à leurs parents à jouer ensemble, encourager le contact entre les jeunes mères et influencer positivement le processus d'éducation.

#### GROUPE CIBLE

Des jeunes mères fréquentant le CPAS. La possibilité d'impliquer d'autres mères isolées et défavorisées par le biais d'une collaboration avec les partenaires sociaux de la Commune est à l'étude.

#### PARTENAIRES

Jusqu'à présent, le CPAS de Knokke-Heist organise seul les sorties. D'éventuels Partenaires seront envisagés lors de la prochaine réunion d'évaluation.

### RÉALISATION

- Une activité de groupe est organisée lors de chaque congé scolaire. Les suggestions des participants constituent la principale source d'inspiration pour l'élaboration du programme.
- Les jeunes mamans reçoivent une invitation pour s'inscrire aux excursions en compagnie de leurs enfants. Elles y sont également incitées lors des entretiens avec le travailleur social.
- Toutes les sorties sont facilement accessibles. Les déplacements se font exclusivement par transports en commun. Parmi les activités proposées, citons la visite d'un jardin d'enfants, un spectacle de marionnettes, une journée au zoo...
- Deux travailleurs sociaux accompagnent les sorties et profitent de l'opportunité pour entretenir des contacts privilégiés avec les participants.

### RÉSULTATS

Les jeunes mamans et leurs enfants sont très enthousiastes, au point de s'enquérir des activités suivantes et de faire des suggestions. Les contacts noués entre les participantes, les informations échangées à propos de l'éducation des enfants pendant les activités, accentuent l'intérêt de celles-ci. Pendant que les petits jouent ensemble, les parents apprennent les uns des autres et les



travailleurs sociaux recueillent des informations quant aux besoins des mères et à leurs problèmes.

### **POINTS FORTS**

- Les activités émanent d'une demande concrète du groupe cible, ce qui contribue à leur succès.
- Le projet poursuit des objectifs bien définis, qui s'étendent au-delà du simple divertissement.
- Les activités sont rendues aussi accessibles que possible.
- La qualité de la communication envers le groupe cible.
- L'engagement réel des travailleurs sociaux.

### **Plus d'informations :**

CPAS de Knokke-Heist  
Personne de contact : Katleen Titeca  
Katleen.titeca@knokke-hest.be



Châtelet

## PRÉSENTATION DU PROJET

### ORIGINE

L'idée est née d'une envie de sortir des cadres ludiques habituellement offerts aux enfants du CPAS de Châtelet. L'envie de les instruire tout en les amusant, de leur faire découvrir autre chose que leur quotidien.

### OBJECTIFS

L'un des objectifs de cet atelier était d'initier les enfants à l'art contemporain sans pour autant basculer dans l'atelier bricolage. L'atelier se voulait un lieu de réelle découverte de ce courant artistique à travers différentes techniques de travail mais aussi via un cours amusant d'histoire de l'art. Un autre objectif était de faire comprendre à l'enfant que lui aussi peut être acteur de culture et pas simplement un consommateur passif. Au-delà des productions quotidiennes et individuelles, l'atelier avait une finalité : une exposition collective, vécue comme l'apothéose de la semaine.

### GROUPE CIBLE

Les enfants des usagers du CPAS, âgés de 7 à 14 ans.

### PARTENAIRES

Le CPAS de Châtelet, Article 27 et deux animateurs plasticiens, l'Enjeu (maison de quartier liée au CPAS de Châtelet).

## RÉALISATION

- Les enfants étant très nombreux, ils ont été répartis dans deux ateliers.
- Dès le premier jour, les enfants ont reçu comme conseil de dessiner ou de représenter quelque chose qui soit susceptible d'effrayer leurs proches. L'idée était de sortir des cadres conventionnels du représentatif ou du beau. Tout au long de l'atelier, la méthode est allée sciemment à l'encontre des démarches scolaires. Mais ce thème était aussi une manière d'exorciser les peurs des enfants.
- Une poubelle à peurs a été conçue, dans laquelle les enfants jetaient chaque matin l'une de leurs craintes. Plus le temps s'écoulait, plus les enfants osaient exprimer leurs angoisses réelles. Le soir, l'assistante sociale vidait la poubelle de son contenu et vérifiait s'il n'y avait pas de peur problématique.
- Pour mettre tous les enfants sur un pied d'égalité, la première consigne a été de dessiner « en dépassant ». Le but était bien évidemment de ne pas créer de fracture entre les enfants habiles ou talentueux et les autres.
- Les enfants ont d'abord dessiné des bouches qui font peur, des yeux qui font peur, etc. Le but étant d'obtenir, en fin de stage, un bestiaire fantastique et effrayant.
- Ils ont commencé à travailler de manière individuelle pour que leurs productions

soient ensuite mises en commun et concrétisées en équipe.

- La cour de l'Enjeu a été bâchée et les enfants ont fabriqué ce qui a servi de décor à l'exposition finale. Les deux groupes ont monté ensemble l'exposition.

### RÉSULTATS

Les ateliers ont abouti à une exposition mise en scène de manière originale. Les productions des enfants étaient « cachées » par une bâche peinte et percée de fentes. Les visiteurs observaient le bestiaire à la sauvette, à travers ces fentes.

### POINTS FORTS

- D'une manière ludique, les enfants se sont ouverts à l'art contemporain.
- Les enfants ont pu s'exprimer librement et prendre conscience de leurs capacités grâce à une déconstruction des conventions.
- Ils ont pu exorciser leurs peurs.
- L'atelier a bénéficié d'une reconnaissance publique lors de l'exposition.

### Plus d'informations :

Article 27 - Charleroi  
Personne de contact : Carmela Morici  
carmela.morici@article27.be



### PRÉSENTATION DU PROJET

#### ORIGINE

Le CPAS d'Arlon avait déjà collaboré avec l'asbl Infor Jeunes et se tenait au courant de ses activités, dont leur projet « Info Net ». Puisque la nouvelle circulaire concernant le subside mettait en exergue la « fracture numérique », le CPAS a proposé à l'association de travailler en partenariat.

#### OBJECTIFS

L'objectif était de faire découvrir les nouvelles technologies d'information et de communication aux usagers du CPAS d'Arlon.

#### GROUPE CIBLE

Les jeunes usagers du CPAS d'Arlon.

#### PARTENAIRES

Le CPAS d'Arlon et l'asbl Infor Jeunes.

### RÉALISATION

- Les partenaires ont réalisé, conjointement, une analyse des besoins et des moyens existants afin d'en extraire un projet pédagogique adapté. Ils ont ensuite défini clairement les tâches de chacun.
- Les deux partenaires se sont impliqués dans la promotion du projet. Le CPAS a informé ses usagers, par courrier postal et oralement lors des permanences. Infor Jeunes a réalisé une promotion spécifique pour le public du CPAS (séances d'information, affiches, dépliants, présen-

ce dans la salle d'attente de la permanence...).

- Pour inciter à la participation, un bon pour une heure d'accès gratuit à Internet a été remis aux bénéficiaires lors de leur inscription au projet. Il leur a aussi été permis de venir accompagné d'une personne.
- Infor Jeunes a veillé à offrir aux bénéficiaires un accueil spécifique, mais non stigmatisant, en présentant des plages horaires adaptées et en prévoyant un temps de dialogue plus important que pour les autres publics.
- Les séances de découverte ont eu lieu quatre fois par semaine. Les bénéficiaires y ont appris à écrire une lettre, faire une invitation et un calendrier, installer un programme ou une imprimante, envoyer un e-mail, participer à un forum de discussion, faire des recherches sur Internet, etc.
- Des séances de formation spécialisées ont également été organisées en fonction des intérêts particuliers des participants.

### RÉSULTATS

L'évaluation a montré une hausse de fréquentation des usagers du CPAS à Infor Jeunes, grâce surtout au bouche à oreilles. Plus d'une dizaine de jeunes participent régulièrement aux cours. Tous les services du CPAS sont à présent au courant et convaincus de

l'initiative. Ils la présentent quotidiennement aux usagers qu'ils rencontrent.

## POINTS FORTS

- L'analyse des besoins et des moyens effectués par les partenaires a permis de construire un projet réaliste, tenant compte du contexte de la commune.
- Une attention particulière a été apportée à la stimulation à la participation : par exemple, les bénéficiaires pouvaient venir accompagnés.
- L'asbl Infor Jeunes s'est adaptée au public des CPAS en réalisant une promotion spécifique, en mettant au point un accueil adéquat, en proposant des formations sur mesure et spécialisées, en prévoyant un temps d'écoute et de dialogue suffisant.
- Les participants ont été accueillis et encadrés par une équipe professionnelle au sein d'un univers nouveau, sans relation avec le CPAS. Cela leur a permis d'acquérir une certaine autonomie.

### Plus d'informations :

CPAS d'Arlon

Personne de contact : Pascal Derwael

pascal.derwael@publilink.be



Courtrai

## PRÉSENTATION DU PROJET

### ORIGINE

Plusieurs organisations de jeunesse et de quartier de Courtrai sont à l'origine de l'idée du hall omnisports et de sa réalisation. Elles avaient, en effet, constaté que de nombreux jeunes erraient dans les rues, sans par ailleurs fréquenter l'offre sportive régulière. Elles ont donc décidé de mettre à leur disposition un lieu de pratique sportive très accessible. Le bâtiment Vetex, inoccupé, était l'endroit rêvé pour donner corps à ce projet.

### OBJECTIFS

Offrir aux enfants et aux adolescents un espace où pratiquer un sport de manière accessible. Le projet vise à permettre au groupe cible de se détendre, surtout pendant les vacances, de manière à éviter d'errer dans les rues. A terme, il entend favoriser son intégration dans le circuit régulier.

### GRUPE CIBLE

Les enfants et adolescents des quartiers défavorisés de Courtrai. Il s'agit d'un groupe socialement désavantagé, majoritairement composé de jeunes allochtones.

### PARTENAIRES

Le CPAS de Courtrai, le centre d'activités Achturenhuis, l'organisation socioculturelle de quartier Venning, l'équipe de l'organisation de jeunesse de quartier (plate-forme de concertation avec les associations de jeunes et de quartier des services de la Ville et du

CPAS), des bénévoles, le service responsable des aires de jeux, le service du sport.

Le matériel était prêté par le Bloso et les associations sportives de Courtrai.

## RÉALISATION

- Situé dans le quartier défavorisé du Venning-Veemarkt, le Vetex est un bâtiment d'usine, inoccupé depuis des années. Un grand tournoi de football y a été organisé en 2004, à l'occasion du projet culturel de quartier Viva Vetex. L'événement avait remporté un vif succès, à tel point que les jeunes avaient demandé de pouvoir utiliser plus souvent le bâtiment pour y pratiquer un sport.
- Depuis lors, le « hall sportif » est mis plusieurs fois par semaine à la disposition des enfants et des adolescents qui souhaitent y jouer au football.
- Les barrières sont aussi peu nombreuses et contraignantes que possible : inscription, cotisation, tenue... sont superflues. Aucun coach, accompagnant ou moniteur n'est davantage présent. Seul un bénévole enthousiaste se charge de recruter, dans les rues, les adolescents qui ont envie de jouer au football et assure, toute l'année durant, le fonctionnement du projet (sur le plan financier principalement).
- Pour offrir un petit « plus » aux jeunes pendant les vacances de Pâques, une ini-

tiation d'une semaine à divers sports leur a été proposée. Plus de 100 enfants et adolescents étaient chaque jour au rendez-vous. Le succès inespéré de la mesure ouvre de réelles perspectives pour les vacances suivantes.

- Le but consiste, à terme, à recruter une personne chargée d'assurer le fonctionnement du hall Vetex de même que la poursuite, sur un mode structurel et systématique, du projet (cfr. les vacances de Pâques) et, moyennant un encadrement supplémentaire, son élargissement.

## RÉSULTATS

L'approche à la fois accessible et « socio-sportive » a permis d'atteindre de très nombreux jeunes des quartiers défavorisés de Courtrai. Le CPAS de la ville a depuis été invité à coordonner, en qualité « d'antenne sportive », la concertation consacrée à l'offre accessible dans la région. Ayant répondu favorablement à cette requête, il étudie actuellement, avec d'autres CPAS et différents partenaires de la commune, les possibilités de définir une offre qui corresponde aux besoins du groupe cible.

## POINTS FORTS

- L'offre est inspirée d'une demande et d'un besoin réels.
- Une attention toute particulière est accordée à son accessibilité.
- L'engagement de la personne bénévole et l'enthousiasme des partenaires.
- Il ne s'agit pas d'un projet de courte durée : ses organisateurs sont au contraire en quête d'un ancrage structurel.
- Les adolescents sont sollicités là où ils se trouvent : places, rues... Ils sont donc en contact direct avec une personne de confiance et ne reçoivent ni invitation écrite, ni brochure.

### Plus d'informations :

Buurtcentrum Achturenhuis

Personne de contact : Maarten François

maarten.francois@ocmwkortrijk.be

# 18. Jardins des cinq sens



Thuin

## PRÉSENTATION DU PROJET

### ORIGINE

Le projet a été élaboré suite à la proposition du propriétaire d'un jardin suspendu (patrimoine classé) de mettre gratuitement à disposition ses cinq terrasses. Cette offre donnait la possibilité à chacun de s'impliquer différemment, de s'exprimer et de partager ses dons ou ses passions.

### OBJECTIFS

Rassembler autour d'un projet collectif tous les usagers du CPAS, à savoir les demandeurs du Revenu d'Intégration Sociale, les demandeurs d'aide sociale, les enfants, les candidats réfugiés, les pensionnaires de Maison de repos, les personnes en insertion socioprofessionnelle, les citoyens en général...

Permettre à chacun de trouver sa place dans un projet plus global autour de l'aménagement et du retour à la vie des jardins.

### GROUPE CIBLE

Les usagers du CPAS.

### PARTENAIRES

Le CPAS de Thuin, le Centre Culturel, l'entreprise d'insertion L'Essor (asbl d'Entreprise de Formation par le Travail), la Funoc asbl (organisme de formation reconnu par la Région wallonne).

D'autres organismes sont également inclus dans le projet : les écoles de l'entité, la Maison des enfants, l'Office du Tourisme de la

ville de Thuin, L'école des Consommateurs, L'Espérance (centre de revalidation), l'asbl « Les jardins suspendus »...

## RÉALISATION

- Lors de la rédaction de ce guide, les jardins étaient en cours de réaménagement, leur état d'abandon impose un important travail notamment au niveau des murs de soutien (maçonnerie, remise en état de l'accès et du pavillon...). Cette phase du projet a été principalement réalisée par la Funoc, l'équipe d'insertion du CPAS et L'Essor pour l'enlèvement des déchets.
- Un travail de sensibilisation des enfants autour des jardins, de la culture et de la nature a été effectué par des candidats réfugiés (Initiatives locales d'accueil) et des personnes en insertion du CPAS. Une rencontre du même type a été organisée entre les résidents de la maison de repos du CPAS et un groupe d'une école de consommateurs.
- Des activités pour les enfants ont été programmées pendant les vacances (ateliers créatifs et percussions), afin de participer aux Journées du Patrimoine dès septembre 2005 et faire connaître le projet au grand public.
- A l'avenir, les jardins seront agencés en carrés, pour permettre à chacun d'avoir sa parcelle, et d'en être responsable.



## RÉSULTATS

A terme, le jardin devrait être très animé et réunir un public large et diversifié. Ce sera un jardin pédagogique, touristique, artistique, interculturel et intergénérationnel.

La découverte des jardins fera intervenir les cinq sens : le toucher (création d'un potager, travail de la terre...), l'odorat (parfum des fleurs, plantes aromatiques et médicinales...), l'ouïe (bruit du vent, de la pluie, des oiseaux), la vue (intégration de l'art dans la nature), le goût (récoltes et création d'un pavillon cuisine).

## POINTS FORTS

- Le projet est original, ouvert à tous les usagers et conçu de manière assez souple pour que chacun puisse y trouver sa place et participer à sa manière (jardinage, art, musique, pédagogie...)
- La mixité et la rencontre des publics.
- Le résultat sera un lieu de vie et de rencontre permanent. Chacun pourra se l'approprier en apportant sa contribution. Le projet reste ouvert à toute nouvelle idée d'animation.
- La continuité du projet est assurée puisqu'il faudra toujours entretenir et réaménager le jardin.
- Ce projet, lié à la valorisation d'un patrimoine commun, est élaboré à l'échelle de la commune en partenariat avec de nombreuses associations.

### Plus d'informations :

CPAS de Thuin

Personne de contact : Emmanuelle Navez  
emmanuelle.navez@publilink.be



### PRÉSENTATION DU PROJET

#### ORIGINE

L'Oeuvre Socioculturelle de Quartier de la Commune de Mol est active depuis des années déjà. Elle est le fruit d'une collaboration entre le CPAS et la Commune, qui la financent conjointement. Les habitants d'un quartier défavorisé sont impliqués dans de nombreuses initiatives et activités. Le CPAS de Mol souhaitait donner une impulsion supplémentaire au travail de quartier. Il a donc investi une partie de la subvention dans un projet, né de la demande des habitants, concernant la fabrication de « jeux populaires ».

#### OBJECTIFS

La fabrication de jeux populaires, destinés à être loués à la population, vise à resserrer les liens sociaux au sein du quartier, tout en améliorant son image et celle de ses habitants.

#### GROUPE CIBLE

Le groupe cible est constitué des habitants du quartier social. Il s'agit d'un mélange d'usagers du CPAS et de personnes inconnues de celui-ci.

#### PARTENAIRES

Le CPAS de Mol, L'Oeuvre Socioculturelle de Quartier, la Commune, la menuiserie locale, les habitants du quartier.

#### RÉALISATION

- Fabriquer des jeux populaires est une proposition avancée par plusieurs habitants du quartier et soumise au CPAS. Le travail de quartier jouit de l'entière confiance du Centre, qui a approuvé l'idée et aidé à élaborer le projet.
- Plusieurs rencontres réunissant une dizaine d'habitants de tous âges, ont permis de définir le travail, sa répartition et son approche.
- Le groupe s'est scindé en trois, les uns apportant les idées, d'autres fabriquant les jeux en bois ou assurant la finition, la peinture, etc.
- L'expertise et le matériel de menuiserie locale ont été mis à la disposition des participants.
- Il était impératif de faire en sorte que les jeux puissent être utilisés. L'Oeuvre Socioculturelle de Quartier a donc élaboré une brochure dans laquelle leur location est proposée aux écoles, aux communes avoisinantes, etc.
- Le revenu de la location revient à la caisse de quartier, au profit de la perpétuation du projet : de nouveaux jeux sont occasionnellement fabriqués et des réparations effectuées.
- Au vu du succès remporté par le projet, des cigognes en bois ont récemment été fabriquées, pour être louées à un prix intéressant à de jeunes parents.

## RÉSULTATS

Une dizaine de jeux populaires à la fois élégants et solides, font la fierté de leurs concepteurs. Leur location remporte un succès inattendu. L'initiative contribue sans conteste à donner une image positive du quartier et de ses habitants.

## POINTS FORTS

- Issu d'une demande du groupe cible, le projet suscite un degré d'implication élevé.
- Il fait appel au talent et au savoir-faire des individus.
- L'image positive des participants et du quartier.
- La poursuite du projet : autofinancement par les revenus de la location, qui reviennent à la caisse de quartier.

### Plus d'informations :

Œuvre socioculturelle de quartier du  
CPAS de Mol  
Personne de contact : Wendy Ballard  
wendy.ballard@ocmwmol.be



## Dentergem

### PRÉSENTATION DU PROJET

#### ORIGINE

Le président du CPAS a proposé de consacrer une partie de la subvention aux pensionnaires des maisons de repos de la Commune (centres d'hébergement et de soins).

#### OBJECTIFS

L'objectif premier était de surprendre de manière originale les résidents des maisons de repos locales en leur offrant une après-midi d'animation et de plaisir. L'initiative avait également pour but de promouvoir les relations intergénérationnelles et d'impliquer les seniors dans la vie communautaire de Dentergem.

#### GRUPE CIBLE

Les résidents des centres d'hébergement et de soins situés sur le territoire de Dentergem et, en particulier, les personnes âgées dépendantes du CPAS (participation aux frais de séjour, guidance/gestion budgétaire), ainsi que leur famille, enfants et petits-enfants.

#### PARTENAIRES

La Commune, le CPAS de Dentergem, deux maisons de repos et le cirque.

### RÉALISATION

- Les différents partenaires se sont réunis à deux reprises pour échanger et étudier diverses propositions. La direction a eu l'idée

de faire venir un cirque à Dentergem car les personnes âgées évoquent souvent des souvenirs d'enfance qui y sont liés.

- Le CPAS a sélectionné un cirque agréé en Flandre. La date et le lieu de la manifestation ont été fixés en concertation avec les autorités communales (bourgmestre et police). Le cirque s'est installé à proximité d'un des Centres. Ce projet visant un groupe cible mixte, la Commune s'est engagée à prendre en charge une partie du financement.
- La direction et les animateurs des deux Centres se sont chargés de la suite des préparatifs : affrètement d'un bus spécial pour les personnes en fauteuil roulant, organisation de l'encadrement, information des familles, rafraîchissements durant l'entracte, accessibilité du chapiteau, cartes illustrées pour les résidents...
- D'autres activités se sont ajoutées. Les organisateurs présentaient, dans les locaux d'un des Centres, une exposition réunissant une cinquantaine de photos, affiches et costumes sur la vie du cirque dans les années 1900. Les seniors ont attentivement observé les photos et les ont abondamment commentées!
- Les spectateurs ont eu la surprise de voir trois habitants de Dentergem présenter un sketch.
- Les enfants de l'école communale locale ont été invités le lendemain à visiter le cirque.

## RÉSULTATS

Le spectacle a ravivé de nombreux souvenirs, enfouis depuis longtemps. Avec les animateurs, et entre eux, les seniors ont longuement évoqué l'initiative, qualifiée de positive sur toute la ligne. La mixité des groupes cible (seniors, enfants et petits-enfants, accompagnateurs, animateurs, familles, enfants de l'école communale) a permis de toucher quelques 400 personnes. Tout cela a été rendu possible grâce à l'intervention financière de la Commune et du CPAS et grâce à la qualité de la collaboration entre tous les partenaires. La démarche a suscité un vif intérêt dans la presse, engendrant la parution de six articles !

## POINTS FORTS

- La qualité de la collaboration entre les partenaires.
- La nature du projet a permis d'atteindre un public extrêmement diversifié : personnes âgées, membres de la famille, petits-enfants... soit, au total, quelques 400 personnes.
- La journée était originale et inoubliable pour les seniors.
- Les personnes âgées ont assisté à une manifestation ouverte à tout public. Ils ont apprécié le fait d'être mélangés avec d'autres personnes.
- La mise en commun des budgets des différents partenaires.

### Plus d'informations :

CPAS de Dentergem

Personne de contact : Sophie Vankeirsbilck  
sophie.vankeirsbilck@ocmwdentergem.be



Bruxelles

## PRÉSENTATION DU PROJET

### ORIGINE

Depuis deux ans, la Maison de la Création, connue anciennement sous le nom d'Amalia, organise des ateliers de théâtre, danse, musique, chant, photographie... animés par des artistes professionnels. La collaboration avec le CPAS de Bruxelles-Ville a permis, grâce au subside, d'ouvrir ces ateliers aux personnes défavorisées.

### OBJECTIFS

Proposer l'expérimentation de différentes disciplines à travers des ateliers. Organiser des ateliers artistiques selon les souhaits et les besoins des groupes de personnes déjà constitués.

### GRUPE CIBLE

Les usagers du CPAS de la Ville de Bruxelles.

### PARTENAIRES

Le CPAS de Bruxelles-Ville et la Maison de la Création - Centre Culturel Bruxelles Nord.

## RÉALISATION

- La collaboration avec le CPAS se développe sur deux axes :
  - Les personnes, enfants, jeunes et adultes soutenus par le CPAS sont invités à prendre part au programme des ateliers de la Maison de la Création, en payant une participation de 10% du

tarif. Les neuf antennes du CPAS sont concernées.

- Des ateliers artistiques sont organisés selon les souhaits et les besoins des groupes de personnes issus des activités jeunesse des différentes antennes ou constitués pour l'occasion, notamment chez les adultes.
- Le public est contacté par les référents culture et jeunesse des différentes antennes des CPAS. La Maison de la Création distribue des brochures d'activités, affiches et dépliants au sein de chaque antenne.
- Les stages sont élaborés au cours de plusieurs réunions entre la Maison de la Création et les référents culture et jeunesse des neuf antennes du CPAS, sur base des souhaits des usagers.
- La Maison de la Création recherche les artistes susceptibles d'animer ces ateliers. Souvent, ils sont déjà actifs au sein de l'asbl.
- Dans la mesure du possible, une rencontre entre les référents et les artistes est organisée avant chaque stage, afin de bien définir les objectifs de chaque atelier et les rôles de l'artiste et de l'animateur qui accompagnent le public.

Durant le congé de Carnaval, différentes disciplines artistiques ont été expérimentées sous forme d'animations de deux heures.

Le stage principal s'est tenu au moment des vacances de Pâques. Une centaine d'enfants et de jeunes ont bénéficié de formations en théâtre, breakdance, danse hip-hop, chant, danse contemporaine, percussions et photographie.

Chaque atelier a produit un petit spectacle qui a été montré en fin de stage, et pour certains, lors de leur fête de quartier.

### RÉSULTATS

La continuité est assurée. Des ateliers sont organisés toute l'année à la Maison de la Création et le partenariat offrant une participation à prix réduit aux usagers du CPAS est poursuivi. Par ailleurs, des événements tels que les Triptik (spectacle gratuit chaque mercredi) et les événements de fin de cycle sont des moments privilégiés pour continuer à se produire ou à découvrir des artistes ou des disciplines artistiques et de participer ainsi à la vie de la Maison de la Création.

### POINTS FORTS

- La mixité des publics. Les usagers du CPAS peuvent participer à des ateliers existants en bénéficiant d'une réduction des frais d'inscription.
- Une réduction est accordée dans la discrétion, par le biais du CPAS et permet d'éviter toute stigmatisation lorsqu'un bénéficiaire se présente à une activité.
- D'autres ateliers sont organisés spécifiquement pour les bénéficiaires du CPAS pour répondre à leurs demandes spécifiques et correspondre au mieux à leurs attentes.

- Des concertations sont organisées entre les partenaires avant de démarrer chaque atelier pour définir clairement les étapes, les objectifs et les rôles de chaque acteur.
- Les résultats des ateliers sont visibles. Ils aboutissent à des petits spectacles présentés au sein de l'asbl ou à l'occasion d'autres manifestations (fêtes de quartier...).
- La continuité, la permanence, la flexibilité du projet.

### Plus d'informations :

Maison de la Création – Centre Culturel  
Bruxelles Nord  
[info@maisondelacreation.org](mailto:info@maisondelacreation.org)



### Morlanwelz

## PRÉSENTATION DU PROJET

### ORIGINE

Le CPAS de Morlanwelz a décidé de rencontrer quelques opérateurs culturels locaux afin de les informer, d'une part, de l'existence de la nouvelle mesure, de ses objectifs et des publics cible, de la façon d'introduire une demande et, d'autre part, de leur proposer une collaboration et un projet à construire. Lors de la deuxième réunion, le Musée royal de Mariemont et l'asbl Métaphores ont proposé un projet commun.

### OBJECTIFS

L'objectif était de permettre à un public pour qui la visite des musées n'est certes pas une habitude, d'en découvrir un et, dès lors, de se rendre compte du champ de ses possibilités : pouvoir-voir, pouvoir-parler, pouvoir-faire, apprendre... Il s'agissait donc de développer la participation citoyenne par la pratique d'une activité artistique et culturelle, d'y trouver du plaisir et du bien-être. Bref, de démystifier le musée, de le rendre plus ouvert et accessible.

### GROUPE CIBLE

Les usagers du CPAS de Morlanwelz, les enfants du Centre d'hébergement pour demandeurs d'asile " Fedasil", établi à Morlanwelz, les enfants qui fréquentent le Centre d'expression et de créativité Métaphores et, pour les places restantes, toute autre personne motivée.

### PARTENAIRES

Le CPAS de Morlanwelz, le Musée royal de Mariemont et l'asbl Métaphores (Centre d'expression et de créativité).

## RÉALISATION

- Chaque partenaire du projet a informé sa population et l'a invitée à participer. Les enfants du Centre d'hébergement pour demandeurs d'asile «Fedasil» établi à Morlanwelz y étaient associés.
- Le Musée royal de Mariemont a engagé un animateur et a défini avec lui les objectifs pédagogiques.
- Le musée a accueilli, quatre mercredis après-midi et une semaine durant les congés de Pâques, des adultes et des enfants à des ateliers de céramique (fabrication de masques et de bijoux)
- Des visites du Musée ont été organisées à plusieurs reprises pour permettre aux participants de s'y sentir bien et pour parcourir l'histoire de l'art, des origines à l'époque contemporaine, à travers les collections.

## RÉSULTATS

L'asbl Métaphores expose les réalisations de ses divers ateliers lors d'une exposition annuelle. Elle y présente les pièces créées au Musée de Mariemont.

En fréquentant le parc et le Musée de Mariemont, les participants prennent conscience



de la richesse culturelle de leur région de vie ou d'accueil. Ils s'y sentent comme chez eux, découvrent un musée accessible et riche d'objets inconnus ou reconnus (les enfants étaient, par exemple, étonnés d'y voir les cercueils égyptiens et les momies qui habitent leur imaginaire).

### POINTS FORTS

- Le CPAS de Morlanwelz a organisé une réunion de concertation avec les opérateurs culturels pour les informer sur le subsidie et sur ses possibilités.
- La mixité du public cible : le groupe de participants était hétérogène, chaque partenaire, dont le Centre pour demandeurs d'asile, ayant informé et invité sa population à participer.
- La participation et l'expression créative ont permis aux usagers, non seulement de découvrir les techniques de poterie et de céramique, mais aussi de s'approprier le musée, un lieu souvent considéré comme mythique.
- Le résultat du processus de création a été exposé à l'asbl Métaphores et rendu public.
- La continuité du projet : le CPAS, l'asbl Métaphores et le Musée sont désireux de poursuivre ces activités communes et même de les étendre.

### Plus d'informations :

CPAS de Morlanwelz  
Personne de contact : Sylvie Bonus  
sylvie.bonus@morlanwelz.be



Dixmude

### PRÉSENTATION DU PROJET

#### ORIGINE

A Dixmude, la rencontre entre le CPAS, divers services communaux et d'autres partenaires a donné lieu au projet « passeport-loisirs ».

#### OBJECTIFS

- Lever les barrières existantes.
- Rendre accessible la culture et les loisirs, quels que soient les revenus et le niveau de formation.
- Prévenir l'isolement social des groupes défavorisés en les impliquant, selon leurs capacités et leurs moyens, dans des activités de loisirs.
- Accorder une attention particulière aux besoins et idées des groupes défavorisés ainsi qu'aux obstacles visibles et invisibles à la participation à la culture et aux loisirs.

Le CPAS entendait impliquer et sensibiliser le plus de partenaires possible.

#### GROUPE CIBLE

Les usagers du CPAS et les membres de leur famille.

#### PARTENAIRES

Le CPAS de Dixmude, les musées, associations sportives, associations culturelles, associations de jeunesse, associations sociales, projets éducatifs et services communaux.

#### RÉALISATION

- Le CPAS a opté pour un système de « chèques ». Les usagers et les membres de leur famille reçoivent un carnet de 10 bons, à remettre au service ou à l'association organisatrice des activités auxquelles ils souhaitent prendre part, moyennant une participation aux frais de 25 %. Le CPAS s'est pour sa part engagé à rembourser à l'organisation participante le solde de 75 %, contre remise du bon.
- Tous les partenaires potentiels de la Commune ont été invités à participer au projet. A cette occasion, le CPAS a souligné l'importance de l'engagement des organisations à ouvrir leurs portes au groupe cible et à faire tomber les obstacles. Les organisations ont, en outre, accepté de prendre à leur charge, pour une période limitée, 75 % des frais de participation dans l'éventualité où la subvention serait supprimée.
- Une brochure claire a été élaborée à l'intention des partenaires et des usagers, afin que chacun soit dûment informé sur l'objectif et le fonctionnement du passeport-loisirs.
- Les partenaires ont été invités à traiter les utilisateurs du passeport-loisirs avec respect et discrétion.
- Les organisations proposant des activités apposent systématiquement, dans un endroit visible, un panneau avec le logo du

passport-loisirs. Les usagers savent donc d'emblée que l'organisation accepte leurs bons. Le logo est également imprimé dans les programmes, les brochures et sur les affiches des organisations proposant des activités.

- Chaque mois, l'intégralité de l'offre des différentes organisations est publiée dans un journal envoyé aux usagers.
- Le CPAS organise régulièrement des activités de groupe, destinées à lever les barrières et à inciter davantage de personnes à utiliser le passeport-loisirs. Cette initiative bénéficie de la collaboration d'une association locale de personnes défavorisées.

## RÉSULTATS

Une trentaine de services/associations de la Commune collaborent à l'initiative. Quelques 300 personnes, soit une centaine de familles, ont d'ores et déjà utilisé le passeport-loisirs. Le bouche à oreille favorise une participation sans cesse croissante.

## POINTS FORTS

- La collaboration, dès le début, avec les partenaires communaux.
- La dispense, pour les usagers, d'avancer le montant de la participation.
- La responsabilisation des partenaires communaux.
- L'offre collective prévue parallèlement à la participation individuelle.
- La communication claire et de qualité à l'intention des partenaires et des utilisateurs à propos du passeport-loisirs.
- L'éventail très large des activités favorise les sorties en famille.

### Plus d'informations :

CPAS de Dixmude

Personne de contact : Ann-Sofie Lietaert  
ann-sofie.lietaert.ocmw.iksmuide@publilink.be



**Alost**

### **PRÉSENTATION DU PROJET**

#### **ORIGINE**

Après avoir réuni divers partenaires potentiels au cours de la première année de la mesure, la direction du CPAS décida d'affecter aussi judicieusement que possible les moyens, sans faire appel à des organisations extérieures. Elle constata toutefois que les fonds étaient difficilement dépensés et que seul un segment limité des usagers était atteint. La direction, le service social et plusieurs organisations pour le bien-être avaient la conviction qu'il était possible d'agir autrement, et mieux. Ainsi est né le « Groupe Vision ».

#### **OBJECTIFS**

Le « Groupe Vision » avait pour principale mission, après avoir élaboré un cadre de réflexion, d'envisager un éventail d'outils pour utiliser concrètement la subvention. Une plate-forme de concertation élargie devait permettre de définir une philosophie et des objectifs communs et, à partir de là, un plan d'action cohérent au sein duquel les différents partenaires uniraient leurs forces.

#### **GROUPE CIBLE**

Les initiatives soutenues par le CPAS s'adressent aux habitants défavorisés d'Alost. Une attention toute particulière est accordée aux usagers les plus fragilisés ainsi qu'aux enfants et aux jeunes en âge scolaire, issus de familles défavorisées.

#### **PARTENAIRES**

Le « Groupe Vision » réunissait les acteurs suivants : CPAS (direction et travailleurs sociaux), Service communal d'intégration, Service de la jeunesse, Centre Culturel De Werf, Steunpunt Welzijn, le groupement de personnes défavorisées Mensen voor Mensen et SOS Schulden op School. Kunst en Democratie est pour sa part intervenue à titre de médiateur externe et a mis son expertise à la disposition du groupe de concertation. Les organisations suivantes œuvrent à la réalisation concrète du plan d'action : SOS Schulden op School, Mensen voor Mensen, Service social du CPAS.

#### **RÉALISATION**

- Le coordinateur de la politique culturelle de la Commune a joué un rôle moteur dans l'organisation des réunions des différents partenaires, deux fois par mois pour commencer, puis tous les mois.
- Les réunions du « Groupe Vision », préparées et organisées sérieusement, se sont succédées à un rythme rapide. Plusieurs thèmes y furent abordés dans le détail, ouvertement et en toute franchise : l'importance de la participation, le fonctionnement, les objectifs et l'évaluation des groupes consacrés au bien-être réunis autour de la table, la contribution des acteurs communaux, le rôle du CPAS dans la politique culturelle, les partenaires

étant souvent chargés d'effectuer, chez eux, d'intenses travaux préparatoires !

- On constata rapidement que les partenaires évoluaient vers un mode de pensée commun et que cette vision pouvait servir de tremplin à l'élaboration d'actions.
- Les objectifs fondamentaux communs étaient les suivants : accorder une attention particulière aux enfants et aux jeunes, atteindre les groupes les plus fragilisés ; propager la conviction commune selon laquelle encourager la participation relève d'une responsabilité partagée.
- Les points de départ et objectifs ont été traduits en actions concrètes. L'élaboration pratique a été confiée à des organisations locales. Une convention de collaboration a créé les fondements officiels de la coopération, dans le cadre de laquelle Mensen voor Mensen et SOS Schulden op School ont été chargées, par le CPAS d'un certain nombre de tâches.
- Concrètement, SOS Schulden op School propose une intervention financière aux familles en difficulté, au sein de toutes les écoles primaires et secondaires d'Alost. Le but n'était pas de proposer une forme de subvention facile mais de fournir un instrument apte à résoudre la problématique dans le futur. L'intervention est soumise à conditions. En contrepartie, les écoles doivent prouver les efforts consentis pour rendre les activités extra-scolaires aussi démocratiques et accessibles que possible. Elles sont par ailleurs encouragées à créer leur propre fonds de solidarité.
- Le groupement de personnes défavorisées Mensen voor Mensen a développé, depuis une dizaine d'années déjà, le Kansentras, système qui permet aux habitants défavorisés de participer, pour un prix réduit,

aux activités culturelles, sociales et sportives, organisées à Alost. Mensen voor Mensen entend, d'une part, se pencher sur la question des spectacles et des sorties culturelles organisées par les écoles et, d'autre part, continuer à développer ses initiatives en faveur du Kansentras.

- SOS Schulden op School et Mensen voor Mensen œuvrent en étroite collaboration.
- Le service social du CPAS joue un rôle de premier plan ; il se profile comme partenaire au recrutement : les travailleurs sociaux s'enquêtent des besoins et des intérêts des usagers, et tentent de déterminer la meilleure manière de stimuler la participation. Là s'arrête toutefois leur tâche. Le déroulement, les moyens mis en œuvre pour favoriser l'accès et le suivi sont confiés à l'extérieur, conformément aux dispositions de la convention de collaboration. Ceci confère au CPAS un rôle majeur dans la direction du projet, sans que son propre personnel ne soit pour autant exagérément sollicité.
- La signature de la convention entre le CPAS, Mensen voor Mensen et SOS Schulden op School est un événement et a marqué un nouveau départ. Le « Groupe Vision » restera chargé d'encadrer, de conseiller et d'évaluer l'élaboration concrète du projet.

## RÉSULTATS

Le CPAS et le « Groupe Vision » sont particulièrement satisfaits de ce qui a été fait jusqu'à présent et nourrissent beaucoup d'espoir pour le futur. Pour le groupe cible surtout, l'approche intégrale privilégiée à Alost constitue un outil essentiel en faveur

d'une participation durable. Alors que les diverses initiatives menées précédemment évoluaient en parallèle, et parfois se chevauchaient, les acteurs sont désormais parvenus à mettre sur pied un plan d'action unique et intégré, au sein duquel chacun prend ses responsabilités et assume ses propres tâches. L'engagement des individus et des moyens sont axés sur la réalisation d'objectifs communs et mûrement réfléchis.

## **POINTS FORTS**

- Le plan d'action est né d'une concertation entre le CPAS (direction et service social) et tous les partenaires communaux.
- Le CPAS a joué le rôle de catalyseur d'une politique de participation intégrale à large portée.
- L'implication du service social.
- L'attention était accordée à la réalité locale, aux résultats durables, à l'approche qualitative et structurelle.
- Le partenariat avec des organisations ayant plusieurs années d'expérience dans le domaine de la participation des groupes cibles, pour l'exécution de l'initiative.
- La prise en compte de la quasi-intégralité des aspects liés à l'encouragement de la participation durable : réductions financières, qualité des moyens mis en œuvre, encadrement, accompagnement, activités de groupe, offre adaptée au groupe cible, sensibilisation des écoles et des organisations proposant des activités de loisirs...

### **Plus d'informations :**

le coordinateur de la politique culturelle  
d'Alost  
Personne de contact : Hilde de Brandt  
hilde.debrandt@aalst.be





**Bruges**

## **PRÉSENTATION DU PROJET**

### **ORIGINE**

Par le projet de participation culturelle, initié en décembre 2002, les autorités communales et le CPAS entendent impliquer les personnes défavorisées dans la vie culturelle de Bruges. Son postulat repose sur le fait que le manque de moyens financiers n'est qu'une des raisons pour lesquelles le groupe cible ne parvient pas à accéder à l'offre culturelle, pourtant large et diversifiée, de la ville. D'autres obstacles d'ordre psychologique empêchent souvent cette participation.

### **OBJECTIFS**

Le projet a pour ambition de lever les barrières, de familiariser les participants avec les différentes organisations et d'éliminer les difficultés que pose l'interprétation de la multitude d'informations, par le biais d'une participation gratuite et en groupe. Les activités proposent de découvrir les nombreux services et organisations à l'origine de l'offre sociale et culturelle existante. Ceux-ci feront ainsi connaissance avec le groupe cible et ses besoins. A terme, l'information culturelle sera mieux formulée et les participants familiarisés avec l'offre brugeoise.

### **GROUPE CIBLE**

Le projet vise les habitants défavorisés de Bruges : personnes qui, pour toutes natures de circonstances ou raisons financières, médicales, sociales, psychiques ou intellectuelles, sont limitées dans leur participation à la

vie culturelle et sociale. Les usagers des services du CPAS font l'objet d'une attention toute particulière.

### **PARTENAIRES**

La démarche est issue d'une collaboration entre les autorités et le CPAS de Bruges. Initialement, les activités ne bénéficiaient que de la seule collaboration entre les différents services communaux en charge de la culture et du patrimoine culturel. Bien d'autres services communaux ont intégré le projet, dont des acteurs sociaux et culturels très diversifiés.

## **RÉALISATION**

- Le coordinateur de la politique culturelle communale et un travailleur social affecté au projet se réunissent chaque mois pour effectuer, pour le groupe cible, une sélection de l'offre sociale et culturelle, proposée par les organisations engagées dans le projet. Ils sont constamment en quête d'un équilibre parfait entre la notion de qualité et les attentes et intérêts du groupe cible. Les suggestions des participants sont débattues et, si possible, intégrées dans le programme.
- Les activités sélectionnées sont présentées dans un bulletin d'information mensuel, qui contient tous les renseignements pratiques (quoi, quand, où se déroule l'activité, comment s'y inscrire) et contex-



tuels nécessaires. Le bulletin mentionne les activités disponibles gratuitement ou à moindre coût, ainsi que les invitations et les offres spéciales d'autres organisations.

- Le bulletin d'information est envoyé aux organisations participantes. Une sélection de quelques 60 initiatives ou sous-actions proposées par des organisations de bien-être et autres organisations bénévoles encourage l'accès du groupe cible. Ces services, sollicités en phase initiale du projet (leurs coordonnées figurent dans le guide social de Bruges), ont tous réagi positivement à l'invitation.
- Le bulletin d'information est par ailleurs adressé à 130 personnes ayant précédemment participé à des activités par le biais du projet et ayant exprimé le souhait d'être tenues au courant de l'offre.
- Une affiche énumérant ces activités est diffusée chaque mois.
- Les activités sont toujours accompagnées par un travailleur social, le responsable de projet se tenant par ailleurs à la disposition des participants pour toute information.

## RÉSULTATS

Le projet, qui concerne chaque année quelques 600 participants, suscite un intérêt croissant. Le nombre d'organisations proposant une offre et désireuses de participer s'accroît lui aussi.

## POINTS FORTS

- La collaboration entre plusieurs services et organisations du monde culturel et du secteur social.

- Le travailleur social impliqué dans le projet a de vastes connaissances dans le domaine culturel. La collaboration entre les deux milieux a donc été aisément mise en œuvre.
- La multiplicité de l'offre à Bruges a permis d'élaborer un programme très varié, qui répond aux intérêts d'un public fort diversifié.
- Le travailleur social est facile à joindre et toujours disponible durant les activités. Les remarques et réflexions peuvent être aisément répercutées – pour autant qu'elles soient pertinentes pour les autres services.
- L'accueil et l'accompagnement des activités permettent aux participants de rester en terrain connu. Le travailleur social accueille de manière anonyme les participants.
- Le fait que les billets d'accès ne soient remis que peu avant la date de l'activité permet d'éviter les abus et assure une accessibilité optimale aux membres du groupe cible.
- Les organisations culturelles concernées manifestent toujours le plus grand respect envers les participants.
- Le CPAS n'est pas l'unique pourvoyeur de fonds : la Ville elle-même participe à la dépense, ce qui permet d'élargir le groupe cible à tous les habitants défavorisés, au lieu de le limiter aux seuls usagers du CPAS.

## Plus d'informations :

CPAS de Bruges

Personne de contact : Bart Hollevoet  
sb277322@skynet.be



Anvers

## PRÉSENTATION DU PROJET

### ORIGINE

Au printemps 2004, la ville d'Anvers a organisé un colloque sur la pauvreté. Les groupes de travail constitués à cette occasion déploraient l'exclusion et la discrimination dont les personnes défavorisées font l'objet, sur la base de signes extérieures de pauvreté. Il existe, au niveau de ce groupe, un besoin de changement. La manière de se vêtir et le soin que l'on prend de son apparence font partie de la « culture » et ont un impact sur la vie de l'individu et les contacts sociaux.

### OBJECTIFS

Le projet vise à permettre aux personnes pauvres de génération en génération de franchir le fossé qui les sépare du reste de la société par un effort particulier au niveau de leur façon de se vêtir et de s'exprimer. L'objectif consiste à favoriser l'émancipation, avec respect et sans paternalisme, dans les domaines de l'hygiène, du vêtement, de l'image de soi et de la santé. Ce projet doit s'intégrer structurellement dans le contexte plus large de l'aide sociale.

### GROUPE CIBLE

Les personnes pauvres de génération en génération fréquentant le CPAS d'Anvers.

### PARTENAIRES

APGA (plate-forme anversoise des personnes pauvres de génération en génération),

« Een paar apart » (projet de l'Institut régional de développement communautaire d'Anvers, en collaboration avec Recht-op et un expert en matière de pauvreté), VormingPlus, un Centre général pour le bien-être (CAW), le Flanders Fashion Institute et le CPAS d'Anvers. Sur le plan pratique, des diététiciens, des coiffeurs, un styliste, des infirmiers sociaux, le Steunpunt Gezondheid, des centres d'aide sociale etc. ont été sollicités à titre d'experts bénévoles.

## RÉALISATION

- Le projet démarre en septembre 2005. Il se décline de la manière suivante :
- Un volet est consacré à un cycle de formations pour quatre groupes d'usagers. Différents sujets sont traités : santé, sport, alimentation, hygiène, image de soi, conseils vestimentaires... Les formations sont encadrées par un accompagnateur permanent ainsi que par un expert en matière de pauvreté. Des experts (diététiciens, infirmiers sociaux, styliste...) interviendront selon les thèmes abordés.
- Parallèlement, le CPAS veut aussi travailler de manière structurelle à l'amélioration des conditions, en menant diverses actions :
  - I. Sur le thème de l'hygiène et des soins, il est suggéré d'ouvrir les centres d'aides concrètes (manucure, douche, pédicure, coiffeur...) aux personnes en situation

de pauvreté – et non plus uniquement aux personnes âgées.

2. En ce qui concerne l'habillement, le CPAS s'est doté en 2004 d'un magasin social, le rayon textile devrait être sensiblement agrandi. La présence hebdomadaire d'une styliste (pour les conseils vestimentaires) est envisagée. Le magasin devrait être ouvert à toutes les personnes intéressées afin d'éviter la création de lieux exclusivement destinés aux personnes pauvres, et la stigmatisation qui en découlerait.
3. Un atelier de couture, lié au magasin de vêtements, permet d'effectuer des petites retouches et réparations. Les usagers peuvent également y faire moderniser leur garde-robe. Un « Article 60 » a permis de recruter certains usagers du CPAS pour cet atelier. Ce lieu fournit à la fois des services « bon marché » aux usagers du CPAS, ainsi que des possibilités de formations et d'emploi.

L'évaluation et le suivi sont importants et quotidiens afin d'améliorer sans cesse la formule et lui assurer une continuité.

## POINTS FORTS

- Un thème sensible, souvent négligé, est traité ici dans le plus grand respect des personnes concernées.
- La contribution d'un expert en matière de pauvreté.
- Des conventions de collaboration et l'implication d'un large réseau d'experts, au profit de la qualité et de la pertinence des ateliers.
- Un travail structurel axé sur l'amélioration des conditions.
- L'évaluation et le suivi.

### Plus d'informations :

Een Paar Apart

Personne de contact : Chris Haesendonckx  
een\_paar\_apart@hotmail.com



## Chapelle-Lez-Herlaimont

### PRÉSENTATION DU PROJET

#### ORIGINE

En 1989, le CPAS de Chapelle-Lez-Herlaimont a créé, en son sein, la Maison de la Solidarité qui a permis la mise sur pied et l'animation de nombreux projets et services. Aujourd'hui reconnue comme Entreprise de Formation par le Travail, elle a bénéficiée de l'impulsion du subside pour réaliser de nouveaux projets d'animation et de création.

#### OBJECTIFS

L'objectif est d'aider les participants à acquérir plus d'autonomie et à se mettre en valeur. Le roman-photo, grâce à son aspect visuel, permet de véhiculer des messages simplifiés par la photographie, et donc plus faciles à comprendre. Cet intérêt est encore plus important quand les futurs lecteurs présentent des problèmes de lecture.

#### GROUPE CIBLE

Les usagers du CPAS de Chapelle-Lez-Herlaimont, prioritairement.

#### PARTENAIRES

La Maison de la Solidarité du CPAS de Chapelle-Lez-Herlaimont, l'Observatoire de la Communication de Morlanwelz.

#### RÉALISATION

- Prise des photos et initiation à l'utilisation d'un appareil numérique et du matériel photographique (éclaireurs, pro-

jecteurs...), menée par une stagiaire du CPAS de Chapelle-Lez-Herlaimont.

- Une initiation aux fonctions courantes de l'ordinateur et au programme Photoshop a été organisée en collaboration avec l'Observatoire de la Communication de Morlanwelz, pour la mise en page des photos et du texte.
- Travail d'expression corporelle et de mise en scène pour les prises de vues.
- Une visite du Musée de la Photographie de Charleroi a permis aux participants de se familiariser avec le patrimoine de leur région.
- Le roman-photo était en cours de réalisation lors de la rédaction de ce guide et sera probablement terminé en octobre 2005. Il illustrera l'histoire d'une jeune femme aidée par le CPAS et amenée à entrer dans un groupe. La fin de l'histoire montrera les aspects positifs de la rencontre avec d'autres personnes et de la participation à des activités collectives.

#### RÉSULTATS

Les participants ont beaucoup appris au niveau technique (photo numérique, ordinateur...) et au niveau personnel (expression corporelle, travail collectif...). Ils ont mené à bien un projet, travaillé en groupe, éveillé leurs talents, etc. Ils se sont exprimés oralement, par l'image et par le corps et sont sortis de leur isolement. La formation au

travail sur le corps et son expression accroît la confiance en soi et l'assurance des participants.

## **POINTS FORTS**

- La prise de photos avec un appareil numérique et leur mise en page sur ordinateur incluent une initiation et une manipulation informatique. Ils contribuent à réduire la fracture numérique.
- Par sa nature-même, le roman-photo constitue un objet fini, exposable et diffusable : un aboutissement au travail des participants.
- Le roman constitue aussi un objet de sensibilisation pour le public et d'autres usagers sur le thème de la solitude.

### **Plus d'informations :**

CPAS de Chapelle-Lez-Herlaimont  
Personne de contact : Nathalie Mainil  
[cpas.chapelle.lez.herlaimont@publilink.be](mailto:cpas.chapelle.lez.herlaimont@publilink.be)



## Saint-Hubert, Wellin, Libin et Tellin

### PRÉSENTATION DU PROJET

#### ORIGINE

Défits, service d'insertion sociale et professionnelle des CPAS de Tellin, Wellin, Libin et Saint-Hubert, avait déjà mis en place un atelier de communication en 2003. Après avoir pris connaissance de l'existence du subside pour la participation, Défits a sollicité les quatre CPAS et a pu bénéficier des montants non encore affectés à d'autres projets pour mettre sur pied un deuxième atelier, axé sur la sculpture et la peinture.

#### OBJECTIFS

L'objectif était d'encourager l'intégration socioculturelle des participants en leur proposant de réaliser une grande peinture et une sculpture monumentale, déplaçables, et donc visibles partout et par tous.

#### GROUPE CIBLE

Les usagers des CPAS de Tellin, Wellin, Libin et Saint-Hubert.

#### PARTENAIRES

Les CPAS de Tellin, Wellin, Libin et Saint-Hubert, Défits et l'asbl Ateliers 4D (centre d'expression et de créativité).

### RÉALISATION

- Des affichettes ont été placées chez tous les commerçants et dans les lieux publics des quatre communes, proposant aux bénéficiaires de participer gratuitement à un

atelier de peinture et de sculpture. Défits prend en charge leurs déplacements.

- Deux thèmes ont été proposés aux participants : le paysage et l'autportrait. Ils choisiront d'aborder les deux.
- Le groupe est allé voir plusieurs expositions d'artistes locaux. Ils se sont questionnés sur les œuvres exposées et ont discuté de ce qu'ils avaient envie de faire ensemble. L'animatrice a veillé à respecter le temps de parole de chacun.
- Chaque participant a conçu un avant-projet de réalisation collective. Ils ont alors appris à construire un projet à partir d'un thème, mais aussi à utiliser des techniques artistiques et à cerner le rôle de la couleur, de la composition...
- Ils ont mis en commun leurs idées pour construire un avant-projet sur lequel tous les participants s'étaient mis d'accord.
- Ils ont réalisé, en groupe, une peinture monumentale et une sculpture. Il a fallu pour cette dernière étape envisager la troisième dimension à partir de dessins. Les participants ont eu recours à plusieurs techniques comme l'osier et le papier de soie.

### RÉSULTATS

Les participants ont signé leurs œuvres collectives avec leurs photos. La peinture et la sculpture seront exposées dans plusieurs lieux de la région.

Les usagers se sont montrés très motivés par le projet. Ils arrivaient à l'avance sur les lieux de création pour discuter de ce qu'ils allaient faire. Tous ont été bien intégrés dans le groupe.

### POINTS FORTS

- Une initiation au travail artistique à travers la visite de plusieurs expositions et la rencontre avec des artistes locaux ont enrichi les connaissances et le travail de chacun.
- La forme du projet était fixée dès le départ (une sculpture et une peinture de grande taille), mais ce sont les participants qui, par leurs discussions et leurs échanges, ont donné un contenu au projet.
- Défits a mis à disposition son minibus pour assurer le transport des participants et résoudre ainsi leur problème de mobilité.
- L'œuvre est présentée publiquement, puisqu'elle est déplaçable. Cela permettra la reconnaissance du travail effectué.

### Plus d'informations :

CPAS de Tellin

Personne de contact : Isabelle Dory

isabelle.dory@punblilink.be



### Kiel et Borgerhout

#### PRÉSENTATION DU PROJET

##### ORIGINE

Le CPAS d'Anvers est divisé en plusieurs centres sociaux de proximité. La subvention pour encourager la participation sportive, culturelle et sociale a permis de soutenir plusieurs initiatives existantes en la matière. Ainsi, dans les quartiers de Borgerhout et de Kiel, deux Cafés culturels ont bénéficié d'un soutien particulier. Des usagers s'y réunissent habituellement, autour d'une tasse de café, dans une atmosphère détendue, baignée de culture, de présentations de projets, formations, conférences... Voilà qui permet de surmonter bien des obstacles et de se concentrer sur l'accompagnement et l'encadrement des participants.

Les Cafés culturels reçoivent un soutien du CPAS afin d'accueillir plus spécifiquement les usagers et d'adapter leurs offres. Lorsque le nombre d'usagers participant à ces initiatives (très accessibles) se révèle insuffisant, les responsables du projet tirent le signal d'alarme. Ils réfléchissent avec les services sociaux à la meilleure manière de motiver les usagers et les travailleurs sociaux. Une des actions entreprises est la "séance culturelle" : un responsable du projet se rend chaque mois au CPAS pour s'entretenir individuellement avec les usagers.

##### OBJECTIFS

L'objectif est d'encourager les usagers à participer aux activités proposées par les Cafés

culturels. Ces séances culturelles ont pour but de, peu à peu, supprimer les obstacles et de favoriser de manière méthodique la participation culturelle. De plus, il s'agit d'encourager les travailleurs sociaux à accorder davantage d'importance à la culture et d'en parler avec les usagers.

##### GROUPE CIBLE

Les séances visent les utilisateurs des services du CPAS.

##### PARTENAIRES

Le Service social du CPAS d'Anvers, les responsables des Cafés culturels de Kiel et de Borgerhout, le projet Cultuurproeven<sup>4</sup>, le Fonds flamand des villes, le département Épanouissement culturel et social du CPAS.

#### RÉALISATION

- Lors d'une première rencontre, les responsables des Cafés culturels et plusieurs services du CPAS se sont engagés à distribuer auprès du groupe cible, les prospectus et les affiches annonçant les initiatives culturelles accessibles. Cependant, il a bien fallu constater que cette mesure n'avait que peu d'effets : pratiquement aucun usager ne participait et l'implication des travailleurs sociaux était faible.
- A l'issue d'une seconde rencontre, les responsables des Cafés culturels ont pris les choses en main et ont, notamment, décidé



qu'ils seraient présents une demi-journée par mois, dans les deux centres sociaux pour rencontrer les usagers.

- Certains travailleurs sociaux envoient systématiquement les usagers aux séances culturelles alors que d'autres, peu convaincus, ne le font pas. Il a donc été décidé de créer une sorte de groupe de concertation, chargé de traiter des sujets tels que la philosophie, les obstacles, les initiatives et leurs modalités, les effets, la formation, la façon d'impliquer toute l'équipe... Et ce, avec la collaboration des travailleurs sociaux motivés de Borgerhout et de Kiel et d'un membre du service d'encadrement du département "Épanouissement culturel et social". Ce groupe est convaincu que des travailleurs sociaux enthousiastes et motivés ont un impact plus important que des intervenants externes.
- En outre, un groupe de pilotage a été chargé de suivre l'évolution du projet, de l'adapter et de favoriser les échanges entre les différents partenaires. Cette commission est composée d'un représentant du service "Épanouissement culturel et social" du CPAS, du Fonds flamand des villes, des responsables des Cafés culturels et du projet « Cultuur proeven ».

## RÉSULTATS

L'étroite collaboration entre les services sociaux et les responsables du projet commence à porter ses fruits. Chacun attache d'avantage d'attention au travail de l'autre et les usagers intéressés vont à la rencontre des responsables du projet. Ce premier pas est le passage le plus difficile dans le cheminement vers la participation culturelle. Il

permet de surmonter les craintes. Simultanément, un groupe de pilotage motivé travaille à la réflexion et les méthodes à utiliser pour encourager la participation à long terme.

## POINTS FORTS

- Les concertations entre les responsables du projet et les travailleurs sociaux, l'implication mutuelle.
- L'allègement de la charge de travail du Service social avec, en contre partie, une attention accrue pour sa responsabilisation en matière de participation culturelle et l'accompagnement des usagers.
- Cette façon de procéder permet de dégager le temps et la marge nécessaires à la sensibilisation des usagers. Les responsables peuvent s'y consacrer entièrement. Il n'est pas rare que trois entretiens s'imposent avant que l'intéressé ne franchisse la porte du Café culturel.
- Le niveau politique étant lui aussi représenté au sein du comité de pilotage, des adaptations et un développement restent possibles (ainsi le Département a été informé du besoin de formations).
- Le partenariat à tous les niveaux.

### Plus d'informations :

Cultuurproeven et Café culturel Het Kiel

Personne de contact : Ilse Moors  
apga.cultuurproeven@antwerpen.be



## Soignies

### PRÉSENTATION DU PROJET

#### ORIGINE

Le CPAS de Soignies s'investit depuis plusieurs années dans le développement créatif de ses usagers. Le CRIC (Centre de Ressources Individuelles et Collectives) en est une émanation. Avant l'octroi du subside, plusieurs réalisations théâtrales avec les bénéficiaires du CPAS étaient déjà nées d'un partenariat avec le Théâtre des Rues (Compagnie de théâtre-action).

L'octroi du subside a permis au CPAS de Soignies de lancer un projet avec la Compagnie du Campus (Compagnie de théâtre-action) : la création d'une pièce de théâtre par et avec les bénéficiaires du CPAS.

#### OBJECTIFS

Les partenaires sociaux et culturels ont tenu à définir clairement leurs objectifs respectifs et communs, selon un mandat. Au départ, le CPAS espérait que ce projet permette d'améliorer le bien-être de la personne, tandis que pour le théâtre, l'objectif de production culturelle était prioritaire. Les partenaires se sont alors rendu compte de la nécessité d'accorder leurs objectifs respectifs.

Pour le CPAS, il faut que chaque participant trouve sa place dans le groupe et dans le travail de création. Pour le théâtre-action, la participation de tous est également essentielle mais il importe que cette cohésion puisse aboutir à une création collective rigoureuse.

L'objectif pour les participants est d'arriver à prendre la parole, à écouter celle des autres, à développer leur esprit critique tout en restant tolérant et à reprendre confiance en la valeur de chacun, et à travailler dans la rigueur à un projet collectif.

#### GROUPE CIBLE

Les usagers du CPAS de Soignies.

#### PARTENAIRES

Le CPAS de Soignies, la Compagnie du Campus.

### RÉALISATION

- Une définition claire des objectifs, la répartition des rôles de chaque partenaire : le travailleur social est garant de la dynamique de groupe et gère les conflits et l'animateur théâtral est responsable de la création collective. Des mises au point et échanges entre les différents acteurs sont prévus régulièrement.
- La communication auprès du groupe cible, c'est-à-dire toutes les personnes en difficulté financière, habitant l'entité de Soignies. Certaines personnes participaient déjà aux ateliers « théâtre » précédents et souhaitaient continuer l'expérience. D'autres ont été recrutés à partir des différents groupes du CRIC. Des affichettes ont aussi été distribuées par le Service social.

- Le processus d'initiation des participants aux pratiques du théâtre action : l'improvisation, le travail sur les émotions, la mise en œuvre progressive de l'écriture, l'invention d'un scénario, la construction de personnages en direct sur le plateau.
- Représentation et diffusion de la pièce de théâtre.
- Le travail théâtral a permis l'achèvement de la pièce intitulée « Self Service ». Celle-ci s'interroge sur la solitude et le rapport à l'autre, à l'heure du triomphe des technologies de la communication. Bien que jouée par des amateurs, la pièce présente des qualités artistiques évidentes.

### RÉSULTATS

Même si tous les participants engagés au début n'ont pas été jusqu'au bout, la majorité a tenu le cap pendant plus d'un an de répétitions hebdomadaires. La fierté de la troupe à présenter son œuvre fut une très grande satisfaction pour les accompagnateurs.

Le spectacle a été présenté au CPAS de Soignies devant des usagers. Une dizaine de dates de représentations est prévue en Wallonie, principalement dans des CPAS et autres groupes de bénéficiaires (Ecoles de Consommateurs,...).

La collaboration entre les partenaires a été fructueuse, malgré la différence de fonctionnement des deux institutions qui rendait parfois la communication difficile.

### POINTS FORTS

- Le CPAS de Soignies et le Théâtre des Rues (pour les deux projets précédents) et la Compagnie du Campus ont défini leurs objectifs dès le départ. Ils ont ainsi

réussi à faire converger des préoccupations différentes (sociales et culturelles) et à définir précisément le rôle de chaque acteur.

- Le théâtre-action facilite la prise de parole, l'écoute, la confiance en soi... et convient bien à l'objectif d'épanouissement social et culturel des CPAS.
- La production théâtrale a été présentée publiquement, au CPAS de Soignies et ailleurs. Les participants ont donc joui d'une reconnaissance. La diffusion de la pièce a contribué à sensibiliser d'autres partenaires et travailleurs sociaux, ainsi qu'à stimuler la participation des usagers d'autres CPAS. Les compagnies de théâtre-action sont présentes dans toute la Communauté française Wallonie Bruxelles.
- Les Partenaires convenus entre le CPAS et les compagnies théâtrales ont résisté au temps et bénéficient grâce au subsidé d'une nouvelle impulsion. La continuité nécessaire à de tels projets est assurée. Des participants aux projets précédents se sont d'ailleurs joints à celui mis en œuvre avec la Compagnie du Campus.

#### Plus d'informations :

CPAS de Soignies

Personne de contact : Dominique Bare  
dbare.cpas-soignies@skynet.be

Compagnie du Campus

Personne de contact : Patou Macaux  
compagnie.campus@skynet.be



**Bruxelles Ville**

## PRÉSENTATION DU PROJET

### ORIGINE

Depuis sa création en 1999, le Théâtre Les Tanneurs propose aux habitants du quartier et aux publics défavorisés des activités destinées à les sensibiliser au théâtre et à la danse contemporaine et ce, en les laissant les pratiquer eux-mêmes. Vu le nombre élevé d'associations dans le quartier des Marolles, les travailleurs sociaux constituent un relais privilégié pour Les Tanneurs. En 2000, le Théâtre a proposé un atelier qui a débouché sur un spectacle intitulé « Le Grand Bal des Marolles ». Le président du CPAS de Bruxelles a été particulièrement touché de retrouver sur une scène de théâtre la parole d'habitants exprimant leur vécu dans le quartier. C'est ainsi que sont nées les relations avec le CPAS de Bruxelles. La volonté du Théâtre Les Tanneurs était de poursuivre ces propositions d'animations et d'ateliers. C'est pourquoi, il a remis une demande de soutien au CPAS pour réaliser, avec les usagers, différentes animations et un atelier théâtre dont le thème n'était pas défini a priori. Le résultat serait présenté publiquement aux Tanneurs.

### OBJECTIFS

L'écriture, la mise en scène et l'interprétation par les participants devait les amener à explorer leur part de créativité et favoriser leur prise d'autonomie. L'objectif était aussi de démystifier le théâtre contemporain auprès du public non initié des Marolles et des alentours.

### GRUPE CIBLE

Les usagers du CPAS de la Ville de Bruxelles et les habitants des Marolles.

### PARTENAIRES

Le CPAS de Bruxelles, le Théâtre Les Tanneurs, le Comité de la Samaritaine, le Centre de contact Querelle et la Coordination sociale des Marolles.

### RÉALISATION

Il a d'abord fallu mobiliser les habitants du quartier et les usagers du CPAS de Bruxelles-Ville. La communication a été faite via des supports écrits (dépliants, affiche, e-mail), dans les lieux fréquentés par le public visé : les associations, commerces et cafés du quartier. L'information a été publiée dans le journal du quartier et a été également relayée oralement par les référents culturels, auprès des usagers et par la responsable du projet, très présente sur le terrain. La description du public auquel s'adressait le message était très large.

- L'atelier a réuni une trentaine de participants d'âges, d'origines et de milieux sociaux différents.
- Le travail de création a commencé par des rencontres/débats autour du théâtre et des goûts, des opinions, du vécu des participants, afin de libérer la parole de chacun. Le thème du spectacle, " Les aventures de Martine ", auquel avait fait allusion l'une des participantes, a été choisi au cours de ces discussions.

Il ne laissait personne indifférent... L'équipe a alors commencé le travail d'écriture collective, orchestré par la dramaturge Laurence Kahn, au cours de séances d'atelier consacrées uniquement à l'écriture.

- Au fil d'histoires, de vécus, de propositions écrites, d'improvisations, de discussions, de confrontations d'imaginaires... Le texte de la pièce " Tout le monde s'appelle Martine " est né. Avec les conseils des trois animateurs/metteurs en scène professionnels (Luc Fonteyn, Nathalie Rjewsky et Muriel Clairembourg), la troupe a donné vie au texte qui a été répété jusqu'aux représentations.
- Le spectacle a été inscrit dans la programmation générale du Théâtre Les Tanneurs et présenté au public. Il a fait l'objet de la même promotion que les autres spectacles de la saison, réalisés par des équipes professionnelles.

### RÉSULTATS

Il avait été convenu clairement, dès le départ, que le projet était limité dans le temps. Lors du débriefing organisé après les représentations, il a été rappelé que c'était aux personnes de se mobiliser si elles voulaient donner une suite à leur projet. Cette expérience a été évaluée très positivement par les participants : ils disent se sentir revalorisés, plus autonomes, plus confiants et sont contents des relations sociales qu'ils ont nouées.

La diffusion de la pièce a aussi démystifié le théâtre aux yeux de certains habitants du quartier, venu la voir parce qu'un proche ou un voisin y jouait.

Le CPAS de Bruxelles-Ville et le Théâtre des Tanneurs ont choisi de poursuivre leur partenariat et ont mis sur pied un atelier de danse

contemporaine et un atelier d'écriture. Le CPAS s'est également associé à sept autres CPAS de la Région bruxelloise et à l'asbl Article 27 pour organiser une rencontre/formation théorique aux arts contemporains.

### POINTS FORTS

- Le cadre offert par le Théâtre Les Tanneurs convient bien à un tel projet. Les participants ont été accueillis et encadrés par une équipe artistique professionnelle au sein d'un univers nouveau, sans rapport avec le CPAS. Cela a renforcé la volonté des participants de s'inscrire et a encouragé leur autonomie.
- Le Théâtre Les Tanneurs, le CPAS, mais aussi les associations du quartier se sont mobilisés pour toucher le public visé. La communication a été faite par écrit et oralement dans les lieux fréquentés par le public visé.
- La description du public participant étant large, elle permettait la mixité des participants, bénéficiaires du CPAS et habitants des Marolles, d'âge, d'origine et de milieux sociaux différents, ce qui était enrichissant.
- Le Théâtre Les Tanneurs a soutenu une exigence de qualité pour ce spectacle, tout en respectant les idées et le travail des participants. L'expérience a été riche, tant sur le plan artistique qu'humain.
- La reconnaissance publique de la représentation a favorisé l'image et la confiance en soi des participants. Enfin, à tout cela, s'ajoute l'impact local sur les spectateurs car certains pénétraient pour la première fois dans un théâtre.

#### Plus d'informations :

Théâtre Les Tanneurs

Personne de contact : Patricia Balletti

patricia@lestanneurs.be



Charleroi

## PRÉSENTATION DU PROJET

### ORIGINE

L'atelier est né dans le cadre de la quatrième édition de l'appel à projet « Je lis dans ma Commune » qui vise à promouvoir le livre et la lecture auprès du grand public. L'Espace Citoyen Porte Ouest du CPAS de la Ville de Charleroi a voulu établir des liens entre la lecture et la citoyenneté à travers la mise en place du projet : « Un livre pour deux'main ».

### OBJECTIFS

Les objectifs principaux étaient de susciter l'envie de lire auprès d'un public issu d'un milieu défavorisé, de lutter contre l'échec scolaire et de favoriser l'accès à la citoyenneté. Dans le cadre de l'activité, des ateliers visant à développer la créativité des participants, l'apprentissage d'un nouveau vocabulaire ainsi que l'amélioration de l'expression orale et écrite, ont été mis en place.

### GROUPE CIBLE

« Un livre pour deux'main » s'adressait à des enfants de 3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> primaire des écoles de la région de Marchienne-au-Pont et de Monceau-sur-Sambre, ainsi qu'aux enfants de l'école des devoirs de l'Espace Citoyen Porte Ouest du CPAS de la Ville de Charleroi.

### PARTENAIRES

L'Espace Citoyen Porte Ouest du CPAS de la Ville de Charleroi, 4 écoles fondamentales

de Marchienne-au-Pont et de Monceau-sur-Sambre, l'asbl Texto, le Château de Cartier, la Bibliothèque Marguerite Yourcenar de Marchienne-au-Pont, et le Centre de ressources pédagogiques ECLAT.

## RÉALISATION

- Dans un premier temps, des courriers présentant les objectifs du projet ont été envoyés aux différentes directions d'écoles de la zone de Marchienne-au-Pont et de Monceau-sur-Sambre par l'Espace Citoyen Porte Ouest. Le projet se déclinait en plusieurs ateliers qui se sont déroulés au Château de Cartier et à la Bibliothèque Marguerite Yourcenar de Marchienne-au-Pont. Des chèques-lire ont également été distribués aux participants via l'asbl Texto.
- Quatre écoles se sont inscrites pour participer au projet qui s'est déroulé sur 3 journées complètes d'animation, chacune étant scindée en deux temps. A leur arrivée, les enfants écoutaient une histoire, contée par une animatrice du Centre de ressources pédagogiques ECLAT.
- Avant d'être répartis en groupes, les participants ont eu l'occasion de réagir à travers différentes approches (4 ateliers). Dans le cadre de l'Atelier Peinture, les enfants ont représenté un personnage de l'histoire. En participant à l'Atelier Ecriture, ils se sont appropriés l'histoire en l'adaptant à leur époque. Lors de l'Atelier Sculpture,

ils ont fabriqué le monde de l'histoire. Enfin, dans le cadre de l'Atelier Mimes, les enfants ont exprimé les différentes émotions suscitées par l'histoire. Ces ateliers étaient encadrés par le bibliothécaire de la Bibliothèque Marguerite Yourcenar et les animateurs de l'Espace Citoyen Porte Ouest.

- Parallèlement, les professeurs ont été invités à découvrir le Centre de ressources pédagogiques ECLAT qui avait prévu une animation dans le cadre de ce projet.
- Les créations réalisées dans les ateliers ont été exposées au Château de Cartier et à la Bibliothèque Marguerite Yourcenar de Marchienne-au-Pont et commentées par les enfants, lors de la clôture .

## RÉSULTATS

165 enfants et 8 professeurs ont participé au projet. Ils ont tous montré une attitude très positive. La motivation est significative en regard du nombre de classes et d'enfants participants.

Certains enfants ont découvert pour la première fois la bibliothèque. Des abonnements ont été pris par des enfants et des familles.

## POINTS FORTS

- Le partenariat s'est avéré de qualité.
- Une approche ludique, interactive et attractive de la lecture.
- La collaboration avec une infrastructure locale existante et son renforcement via un projet attractif.
- La possibilité pour les participants de continuer à fréquenter de manière autonome la Bibliothèque, après avoir franchi la porte de manière accueillante une première fois.

### Plus d'informations :

Espace Citoyen Porte Ouest du CPAS de la  
Ville de Charleroi

Personnes de contact : Céline Bauduin et

Tony Kiorpes

tonykiordes@hotmail.com

## 33. Viva Vetex | Tremplin pour artistes usagers



Courtrai

### PRÉSENTATION DU PROJET

#### ORIGINE

De nombreux bénéficiaires du revenu d'intégration sociale à Courtrai sont des artistes. Pour la deuxième année consécutive, le centre « Achtenhuis » a organisé pour eux un parcours artistique.

#### OBJECTIFS

Il s'agit avant tout d'offrir à ces artistes une plate-forme qui leur permette de montrer leurs talents à un large public. L'objectif final est d'offrir un tremplin à ces artistes leur permettant de (ré)intégrer le milieu artistique, en fonction de leurs attentes et compétences, tout en les accompagnant dans les premières démarches à entreprendre.

#### GROUPE CIBLE

Le projet artistique vise les « artistes bénéficiaires du revenu d'intégration sociale ». Ce groupe cible, lié au CPAS, se voit accorder un statut particulier par l'actuelle loi relative au revenu minimum d'insertion, dans la mesure où la vente de ses propres œuvres n'entraîne pas d'emblée la perte des allocations : les revenus issus des ventes sont considérés comme des ressources exonérées et ne sont pas nécessairement prises en considération pour le calcul de la base imposable. Cette mesure permet de stimuler les artistes à vendre leurs œuvres.

#### PARTENAIRES

Le CPAS de Courtrai, le centre de loisirs et, à terme, des opérateurs culturels concernés.

#### RÉALISATION

- La première phase a consisté à repérer les artistes et à les soutenir dans la démarche d'exposition de leurs œuvres. Cette aide s'est traduite tant par une assistance matérielle (peintures, toiles...) que par un accompagnement dans l'organisation d'une exposition de qualité (lieu, organisation, promotion, accompagnement technique et logistique...). Une première exposition temporaire a été organisée dans le cadre du projet culturel de quartier Viva Vetex. Elle a suscité un vif intérêt parmi un public très large (secteur social, mais également de nombreux habitants du voisinage ainsi que le public amateur d'art). La plupart des artistes participaient activement pour la première fois à ce type de projet
- Au cours de la deuxième phase, une exposition spécifiquement consacrée à un artiste du projet Viva Vetex ainsi qu'à un nouveau talent fut organisée chaque mois. Les artistes se sont activement impliqués dans l'organisation de leurs expositions.
- La troisième phase était en cours lors de la rédaction de ce guide. Elle vise à permettre aux artistes d'intégrer toutes sortes de circuits artistiques existants.



Son premier résultat est une exposition organisée au siège de la banque Fortis à Courtrai.

- Ensuite, des expositions itinérantes des œuvres des artistes usagers seront organisées mensuellement dans divers lieux publics de Courtrai et des environs. Les artistes continueront ainsi à faire leurs armes, à se faire connaître et à bénéficier d'un encadrement intensif jusqu'à ce qu'ils intègrent le circuit artistique régulier.
- Remarque : la qualité du travail prime sur toute autre considération. Une lourde responsabilité repose sur les épaules du travailleur social chargé de l'accompagnement qui doit faire en sorte que les artistes restent réalistes. La collaboration avec les centres culturels, les musées, les experts... constitue une aide précieuse dans la sélection de critères artistiques pertinents et au niveau des contacts à prendre (critiques, collectionneurs, galeristes...).

## RÉSULTATS

Le projet était en cours lors de la rédaction de ce guide. Les phases achevées ont été fort appréciées.

## POINTS FORTS

- La grande liberté dont jouissent les artistes et leur apport personnel confèrent une valeur ajoutée au projet. Le groupe cible est traité avec respect, le talent est reconnu et les œuvres sont jugées selon leur qualité.
- L'objectif consiste à fournir aux artistes, les moyens et le soutien qui leur permettront de vivre leur statut d'artiste avec dignité et, à terme, de trouver leur voie dans le circuit régulier.
- La collaboration avec divers partenaires.
- Le caractère innovant.

### Plus d'information :

Travail socioculturel quartier Achturenhuis  
Personne de contact : Maarten François  
maarten.francois@ocmwkortrijk.be



## Saint-Gilles

### PRÉSENTATION DU PROJET

#### ORIGINE

Le CPAS s'est adressé au Centre Culturel Jacques Franck pour lui proposer une collaboration. Ensemble, ils ont lancé un appel à projet auprès des usagers ainsi qu'auprès des artistes saint-gillois émargeant au CPAS. Ceux-ci ont manifesté l'envie de participer à la Zinneke Parade et des artistes-usagers se sont proposés pour animer les ateliers préparatoires.

#### OBJECTIFS

Les objectifs étaient d'abord de fournir l'encadrement administratif et financier nécessaire pour permettre aux usagers de s'organiser en vue de leur participation au défilé de la Zinneke Parade. Ensuite, il s'agissait de permettre aux artistes de partager leurs connaissances et leur savoir-faire.

#### GROUPE CIBLE

Les usagers du CPAS de Saint-Gilles.

#### PARTENAIRES

Le CPAS de Saint Gilles, les artistes, le Centre Culturel Jacques Franck, la Ligue de l'Enseignement, la Zinneke asbl, le Service Culture de la Commune de St Gilles.

### RÉALISATION

- Les travailleurs sociaux des CPAS ont été informés de la collaboration avec le Centre Culturel Jacques Franck et du projet.

Chacun s'est engagé à en parler aux usagers.

- Un premier appel par courriel a été envoyé à l'ensemble des usagers des CPAS. Un second envoi a eu ensuite lieu, en ciblant les artistes-usagers, afin de les informer de l'appel à projets qui était lancé dans le cadre de la Zinneke Parade.
- Des dépliants présentant le projet de participation à la Zinneke Parade ont été distribués sur l'ensemble de la Commune.
- Parmi les projets remis par les artistes-usagers, celui de Juan Carlos Suares Mendosa, metteur en scène et comédien, a été retenu. Ceux qui avaient fait d'autres propositions s'y sont ralliés. Le projet consistait à mettre en scène, à travers un spectacle de rue, des critiques de l'exposition "Art on cows" qui a eu lieu à Bruxelles en 2003. Des vaches décorées par des artistes se trouvaient à plusieurs endroits de la ville, principalement dans les quartiers aisés. Lors de l'atelier, les participants ont été invités à réfléchir à la manière de mettre en évidence leur patrimoine local.
- Des écoles du bas de Saint-Gilles ont été invitées, via la Ligue de l'Enseignement, à prendre part à cette activité. Une partie des élèves étaient issus de familles dont les parents émargent du CPAS.
- L'activité s'est déroulée sur une période de 6 mois. Les participants se sont investis dans les différents ateliers (décors et costumes, percussions, chorégraphie...) qui

ont abouti à la création d'un spectacle de rue.

## RÉSULTATS

Les ateliers ont été menés avec succès. Le spectacle a été présenté dans le cadre de la Zinneke Parade en mai 2004. Les participants ont décidé de poursuivre ensemble leur aventure en créant leur propre asbl, indépendamment du CPAS.

## POINTS FORTS

- Une consultation des usagers a précédé le choix des activités organisées dans le cadre du subsidé.
- La réalisation appartient entièrement aux usagers. La date, le lieu et le thème de la Zinneke Parade étant imposés, les participants ont dû intégrer ces contraintes dans leur travail. Les artistes du CPAS ont été chargés de mettre sur pied les ateliers.
- Les ateliers se sont clôturés dans le cadre d'une grande manifestation : la Zinneke Parade qui réunit plusieurs milliers de spectateurs. Ils ont ainsi bénéficié d'une importante reconnaissance publique.
- Le projet a donné l'occasion aux usagers-artistes d'exercer leurs talents et d'enclencher une dynamique à long terme, puisque ils se sont constitués en asbl pour poursuivre le travail.

### Plus d'informations :

CPAS St Gilles

Personne de contact : Aimé Kahungu  
aime.kahungu@cpasstgilles.irisnet.be



# PARTIE 5



## Ressources







## PARTIE 5

---

### Ressources

#### INTRODUCTION

Vous trouverez ci-dessous une liste (non exhaustive) d'organisations et d'institutions ressources et de liens Internet, susceptibles d'aider les CPAS, à Bruxelles et en Wallonie, à accomplir efficacement leur nouvelle mission : encourager la participation sociale, sportive et culturelle des usagers. Quelques associations travaillant dans le secteur des nouvelles technologies (fracture numérique) sont également mentionnées. Ces données seront complétées et mises à jour sur le site Internet [www.cdkd.be/fr](http://www.cdkd.be/fr). Vos suggestions sont les bienvenues.

Le guide se termine par une série de références bibliographiques. Vous y puiserez des idées et des informations pour mettre en place des projets avec des publics fragilisés et pour approfondir votre réflexion.

#### I. ORGANISATIONS ET LIENS INTERNET

##### Général

- **Association de la Ville et des Communes de la Région de Bruxelles-Capitale (AVCB) asbl**  
Contact : Marie Wastchenko, Secrétaire de la Section CPAS  
Tél. : 02/238 51 57 - Site Internet : [www.avcb.be](http://www.avcb.be)  
L'Association de la Ville et des Communes de la Région de Bruxelles-Capitale a pour mission principale d'aider les 19 Communes et les CPAS bruxellois à remplir leurs missions au service des citoyens.
- **Culture et Démocratie/Kunst en Democratie asbl**  
Contact : Sabine Verhelst  
Tél. : 02/502 12 15 - Site Internet : [www.cdkd.be](http://www.cdkd.be)  
L'association bicommunautaire Culture et Démocratie/Kunst en Democratie a réalisé un rapport d'évaluation sur l'utilisation du subsidie visant à favoriser la participation culturelle et sportive des usagers des services des CPAS, dont le résumé est disponible sur le site Internet [www.cdkd.be](http://www.cdkd.be)
- **Fédération des CPAS de l'Union des Villes et des Communes de Wallonie (UVCW) asbl**  
Contact : Christophe Ernotte, Directeur général de la Fédération des CPAS  
Tél. : 081/24 06 51 - Site Internet : [www.uvcw.be/cpas](http://www.uvcw.be/cpas)  
La Fédération des CPAS de l'UVCW représente l'ensemble des CPAS de la Région wallonne. Elle a pour but de défendre leurs intérêts, de les aider à remplir leurs missions et d'assurer la promotion de leurs actions.



■ **Service de l'Éducation Permanente du Ministère de la Communauté française**

Contact : France Lebon, Directrice

Tél. : 02/413 25 19 - Site Internet : [www.educperm.cfwb.be](http://www.educperm.cfwb.be)

Le Service de l'Éducation Permanente du Ministère de la Communauté française a pour missions de soutenir et promouvoir les actions et les organisations d'éducation permanente et de loisirs culturels, les centres d'expression et de créativité, ainsi que la vie associative et le développement de la citoyenneté.

■ **SPP Intégration sociale, Lutte contre la Pauvreté et Économie Sociale**

Contact : Marypa Carlier

Tél. : 02/507 87 28 - Site Internet : [www.mi-is.be](http://www.mi-is.be)

Ce service public fédéral assure l'exécution, l'évaluation et le suivi de la politique d'intégration sociale. Les informations concernant l'Arrêté royal prévoyant des mesures de promotion de la participation sociale et de l'épanouissement culturel et sportif des usagers des services des CPAS se trouvent sur le site Internet [www.mi-is.be](http://www.mi-is.be), ainsi que les formulaires à remplir, les réponses aux questions fréquemment posées et des liens utiles.

## Social

■ **Association pour le volontariat asbl**

Contact : Hélène de Callatay, Directrice

Tél. : 02/219 53 70 - Site Internet : [www.volontariat.be](http://www.volontariat.be)

L'Association pour le volontariat a pour but de valoriser et promouvoir le volontariat, de répondre aux besoins des associations et aux demandes des volontaires et d'encourager une concertation entre les organismes collaborant avec des volontaires.

■ **Fondation Roi Baudouin**

Tél. : 070-233 065 - Site Internet : [www.kbs-frb.be](http://www.kbs-frb.be)

La Fondation Roi Baudouin a pour objectif principal l'amélioration des conditions de vie de la population. Elle agit dans les domaines les plus variés: lutte contre la pauvreté, solidarité, citoyenneté active, solidarité entre les générations, etc. Elle combine différentes méthodes de travail : soutien financier en faveur de projets novateurs, colloques, journées d'étude, cellules de réflexion, publications, etc.

■ **Forum bruxellois de lutte contre la pauvreté**

Contact : Daniel Lhost, Directeur

Tél. : 02/600 55 65/66/67/68 - Site Internet : <http://geocities.com/lutteisa03/liensutiles.html>

Le Forum bruxellois de lutte contre la pauvreté est un réseau de plus de 150 associations ayant une longue expérience des questions sociales. Son but est le repérage et l'analyse des mécanismes qui font l'exclusion sociale et l'élaboration d'une série de recommandations à caractère politique. Les membres du Forum proposent de définir une stratégie globale de lutte contre l'exclusion en collaboration étroite avec les représentants des populations concernées.

■ **Le Guide Social – Figus asbl**

Contact : Martine Broden, Secrétaire Générale

Tél. : 02/675 75 00 - Site Internet : [www.guidesocial.be](http://www.guidesocial.be)

Le Guide Social est l'annuaire de référence du secteur psycho-médico-social en Belgique francophone. Il reprend les adresses et descriptions des associations et les coordonnées des Institutions officielles.

■ **Lire et Écrire asbl**

Tél. : 02/502 72 01 - Site Internet : [www.lire-et-ecrire.be](http://www.lire-et-ecrire.be)

L'association coordonne les actions d'alphabetisation en Belgique francophone.





- **Réseau wallon de lutte contre la pauvreté**

Contact : Jean-Paul Chaballe, Président

Tél. : 081/31 21 17

Le Réseau wallon de lutte contre la Pauvreté rassemble 22 associations wallonnes ayant pour objectifs de combattre les processus qui créent la pauvreté et de favoriser la participation des personnes concernées à l'amélioration de leur situation. Les objectifs poursuivis sont de faire de la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale une priorité politique en Région wallonne, aux plans fédéral et européen et de promouvoir et d'augmenter l'efficacité des actions entreprises.

- **Service de lutte contre la pauvreté, la précarité et l'exclusion sociale (Centre pour l'égalité des chances et de lutte contre le racisme)**

Contact : Françoise de Boe, Coordinatrice Adjointe

Tél. : 02/212 31 73 - Site Internet : [www.luttepauvrete.be](http://www.luttepauvrete.be)

Le Service de lutte contre la pauvreté, la précarité et l'exclusion sociale est un service public qui fait connaître aux décideurs politiques les constats, les analyses et les propositions émanant des concertations qu'il organise entre acteurs concernés : associations dans lesquelles des personnes pauvres se reconnaissent, CPAS, syndicats, professionnels de divers secteurs, administrations... Il est un des services du Centre pour l'égalité des chances et de lutte contre le racisme.

- **Site Portail Pauvreté**

Site Internet : [www.pauvrete.be](http://www.pauvrete.be)

Ce site Internet fait écho de toutes les initiatives possibles concernant la lutte contre la pauvreté.

## Culture

### Par disciplines artistiques :

#### ARTS URBAINS

- **Fondation Jacques Gueux asbl**

Contact : Alain Lapiower, Directeur

Tél. : 02/538 15 12 - Site Internet : [www.lezarts-urbains.be](http://www.lezarts-urbains.be)

La Fondation Jacques Gueux est une association centrée sur les cultures urbaines, les cultures populaires actuelles et l'art dans le champ social. Elle publie la revue «Rue des Usines», organise les Rencontres de Danses et Cultures Urbaines, met en place des ateliers artistiques en milieu populaire à Bruxelles et en Wallonie et mène une réflexion sur les liens entre arts et milieux populaires. Elle a développé un répertoire des acteurs engagés dans le champ des cultures urbaines et des cultures populaires émergentes, accessible sur son site Internet.

#### CINÉMA

- **Cinergie asbl**

Contact : Liliane Ravyts, Jean-Michel Vlaeminckx et Dimitra Bouras, responsables

Tél. : 02/219 04 84 - Site Internet : [www.cinergie.be](http://www.cinergie.be)

[www.cinergie.be](http://www.cinergie.be) est un site d'information et de promotion du cinéma belge en Communauté française et de ses professionnels. Il propose un annuaire des professionnels du cinéma (réalisateurs, maisons de production, salles de cinéma et ciné-clubs, associations culturelles et professionnelles, etc.), les sites d'ateliers de productions, les écoles et les formations en audiovisuel, etc.



■ **Répertoire « Cinéma et Dialogue Interculturel »**

Contact : Sabine Verhelst

Tél. : 02/502 12 15 - Site Internet : [www.cdkd.be](http://www.cdkd.be)

Le répertoire « Cinéma et Dialogue Interculturel », réalisé par Culture et Démocratie, dresse l'inventaire des festivals, associations, organismes de prêt, répertoires et salles d'art et d'essai travaillant dans le domaine cinématographique et qui encouragent la rencontre entre les cultures.

**CIRQUE – ARTS DE LA RUE**

■ **École de Cirque de Bruxelles asbl**

Contact : Vincent Wauters, Directeur

Tél. : 02/640 15 71 - Site Internet : [www.ecoledecirquedebruxelles.be](http://www.ecoledecirquedebruxelles.be)

L'École de Cirque de Bruxelles propose des cours et stages pour enfants et jeunes et également des formations pour personnes handicapées (HandiCirque). Via Cirq' de Quartier, elle travaille avec des jeunes moins structurés. Spécialisée dans la pédagogie, elle propose des formations de formateurs en arts du cirque et produit des spectacles.

■ **Espace Catastrophe asbl**

Contact : Catherine Magis, Directrice artistique et pédagogique

Tél. : 02/538 12 02 - Site Internet : [www.catastrophe.be](http://www.catastrophe.be)

L'Espace Catastrophe est un lieu dédié aux arts du cirque et de la scène qui organise des formations pour professionnels, des cours et stages pour amateurs (adultes), des événements liés aux arts du cirque et de la scène...

■ **Le Nomade – Guide des arts de la rue, arts du cirque et arts forains**

Tél. : 02/673 50 91 - Site Internet : [www.oleole.be](http://www.oleole.be)

Le Nomade propose de nombreuses informations sur les arts de la rue, arts du cirque et arts forains et répertorie des artistes et compagnies, des organisateurs et diffuseurs, des associations partenaires, des structures offrant des formations, ainsi que des agences artistiques, lieux de ressources, relais institutionnels et publications.

**DANSE**

■ **Contredanse asbl**

Contact : Michel Cheval, Directeur

Tél. : 02/ 502 03 27 - Site Internet : [www.contredanse.org](http://www.contredanse.org)

Contredanse s'est donnée pour mission de soutenir et de stimuler la création chorégraphique. Ses actions se développent dans 5 domaines: la documentation, l'information, l'édition, la formation et l'organisation d'événements. Son site Internet répertorie les compagnies de danse à Bruxelles et en Wallonie, les œuvres chorégraphiques, les coordonnées des chorégraphes, les formations, stages et cours de danse et propose un agenda.

**DIVERS**

■ **Académies**

Site Internet : <http://www.enseignement.be/citoyens/annuaire/horreduit>

Le Portail « Enseignement » de la Communauté française reprend dans son annuaire l'ensemble des Académies et Conservatoires de tous les réseaux en Belgique francophone.



## ■ Agences Régionales de Développement Culturel

Les Agences Régionales visent à coordonner, structurer et optimiser le développement culturel du territoire qu'elles couvrent. Leur site Internet rassemble des informations sur les spectacles, les concerts, les expositions, les stages et est aussi une vitrine des artistes, des lieux et des associations de la Région.

### **Agence Culturelle du Hainaut Occidental asbl**

Contact : Patricia Opsomer, Coordinatrice  
Tél. : 069/53 28 00 - Site Internet : [www.acho.be](http://www.acho.be)

### **Agence Culturelle de Sambraisie asbl**

Contact : Céline Lefebvre, Directrice  
Tél. : 071/20 29 84

### **Agence Régionale de Développement Culturel asbl (Mons)**

Contact : Anne-Thérèse Verschueren, Directrice  
Tél. : 065/39 98 21 - Site Internet : <http://www.lagence-manage.be>

### **Agence Régionale de Développement Culturel du Pays de Liège asbl**

Contact : Isabelle Mathonet, Coordinatrice  
Tél. : 04/342 70 42 - Site Internet : <http://culture-paysdeliege.be>

### **Centritudes - Agence Conseil en développement culturel de la région du Centre (La Louvière)**

Contact : Didier Caille, Directeur  
Tél. : 064/21 51 21 - Site Internet : [www.centritudes.be](http://www.centritudes.be)

### **Prospect 15 - Agence de Coopération et de Développement Régional (Dinant)**

Contact : Mr André Elleboudt, Coordinateur  
Tél. : 082/ 21 39 39 - Site Internet : [www.dinant.be](http://www.dinant.be)

## ■ Artema

Site Internet : [www.artema.be](http://www.artema.be)

Artema est un répertoire qui reprend actuellement plus de 1.700 sites d'artistes, d'associations ou de sociétés à vocation culturelle et artistique, de festivals, de lieux de stages et de rencontres. Il sélectionne aussi les agendas et webzines.

## ■ Article 27 asbl

Contact : Laurence Adam, Coordinatrice Article 27 – Région Bruxelles Capitale  
Tél. : 02/646 30 28

Contact : Catherine Legros, Coordinatrice Article 27 – Région wallonne  
Tél. : 081/26 18 43 - Site Internet : [www.article27.be](http://www.article27.be)

L'asbl Article 27 a pour mission de sensibiliser et de faciliter l'accès à toute forme de culture pour toute personne vivant une situation sociale et/ou économique difficile, à travers la diffusion de tickets modérateurs d'1,25 euros. Parallèlement, Article 27 agit comme interface de sensibilisation, de rencontres entre les secteurs social et culturel. Elle a développé une série de services et d'outils pédagogiques.

## ■ Les Ateliers d'art contemporain

Bruxelles

Contact : Gwendoline Hengchen Coordinatrice  
Tél. : 02 513 26 66 - Site Internet : [www.ateliersdartcontemporain.be](http://www.ateliersdartcontemporain.be)

Liège

Contact : Emmanuelle Sikivie, Directrice  
Tél. : 04/221 51 51 - Site Internet : <http://www.lesaac.net>



Les Ateliers d'Art Contemporain organisent des ateliers pendant l'été pour les adultes, les jeunes et les enfants qui permettent une initiation ou un perfectionnement dans des disciplines artistiques diverses. Ils se veulent un lieu de rencontre accessible à tous, également aux personnes plus défavorisées. A Bruxelles, ils ont développé un réseau d'artistes qui interviennent dans le cadre scolaire, parascolaire et dans d'autres secteurs. A Liège, ils organisent des stages et ateliers hebdomadaires en dehors des vacances scolaires.

■ **Banlieues d'Europe**

Contact : Sarah Levin

Tél. : 0033 3 88 22 24 43 - Site Internet : [www.banlieues-europe.com](http://www.banlieues-europe.com)

Le réseau Banlieues d'Europe rassemble des responsables associatifs, des villes, des experts et chercheurs, des opérateurs culturels et des artistes, sensibilisés aux questions de l'intervention artistique dans les quartiers défavorisés. L'association organise des colloques, édite diverses publications répertoriées sur son site Internet.

■ **Centres Culturels**

Site Internet : [www.centresculturels.be](http://www.centresculturels.be)

La mission principale des Centres Culturels est d'assurer, dans un souci de démocratie, le développement socioculturel d'un territoire déterminé. Les Centres Culturels en Communauté française Wallonie-Bruxelles sont répertoriés sur le site Internet : [www.centresculturels.be](http://www.centresculturels.be).

■ **Centres d'Expression et de Créativité**

Contact : Patricia Gérumont, Responsable du secteur des CEC en Communauté française

Tél. : 02/413 25 27 - Site Internet : [www.educperm.cfwb.be/educperm/educperm.asp](http://www.educperm.cfwb.be/educperm/educperm.asp)

Les Centres d'Expression et de Créativité (CEC) proposent tout au long de l'année, en Wallonie et à Bruxelles, des ateliers dans les domaines les plus variés (arts plastiques, cinéma, théâtre, cirque, musique, danse ...). Il existe un répertoire des CEC disponible sur le site Internet ou sur demande par Tél.éphone ou par mail.

■ **Culture et Démocratie asbl**

Contact : Sabine Verhelst, Coordinatrice

Tél. : 02/502 12 15 - Site Internet: [www.cdkd.be/fr](http://www.cdkd.be/fr)

L'asbl Culture et Démocratie est un réseau d'artistes et d'opérateurs culturels et sociaux désireux de promouvoir la culture comme valeur démocratique. Elle encourage la participation de tous à la vie culturelle, sans exclusion. Culture et Démocratie a développé une série outils : site Internet, répertoire d'artistes et d'associations qui proposent des activités à destination de publics spécifiques (accessible sur le site), guide « Cinéma et Dialogue Interculturel », centre de documentation, Journal ...

■ **IDJ asbl (Centre d'Information tout public)**

Contact : Marie-Magdeleine de Meeûs, administratrice déléguée

Tél. : 02/772 70 20 - Site Internet : [www.idj.be](http://www.idj.be)

IDJ asbl édite des guides et des répertoires de sites Internet (guides vacances, seniors futés, multi-média, salles à louer, Bruxelles gratos, stages de vacances scolaires, ...).

■ **Zinneke asbl**

Contact : Myriam Stoffen, Directrice

Tél. : 02/214 20 07 - Site Internet : [www.zinneke.org](http://www.zinneke.org)

Zinneke est un large processus de création qui aboutit à une fête biennale dans l'esprit de sa charte: fête de tous les Bruxellois, fête des quartiers, acte de tolérance, défi social, création artistique contemporaine, partagée, multicolore et transculturelle. Elle est basée sur la participation active de tous les citoyens et accueille les participants des autres Communautés et Régions, Villes et Communes.



## LITTÉRATURE

### ■ Le Centre de Lecture publique de la Communauté française (C.L.P.C.F.)

Contact : Florence Richter, Responsable

Tél. : 02/413 22 36 - Site Internet : [www.bibliotheques.be](http://www.bibliotheques.be)

Le Centre de Lecture publique de la Communauté française soutient et coordonne le réseau de la Lecture publique. Le site Internet [www.bibliotheques.be](http://www.bibliotheques.be) répertorie toutes les bibliothèques ainsi que les réseaux existant en Communauté française.

### ■ Kalame (Association de faits)

Contact : Réjane Peigny, Responsable

Tél. : 02/513 46 74 - Site Internet : [www.kalame.be](http://www.kalame.be)

Kalame, association professionnelle d'animateurs d'ateliers d'écriture, a pour objectifs principaux d'informer le public sur les activités du secteur et de favoriser la formation continuée de ses membres animateurs. Elle oriente les participants à la recherche d'ateliers d'écriture ainsi que les organisateurs qu'elle guide dans la construction de leur projet.

### ■ Maison du conte de Bruxelles asbl

Contact : Christine Andrien, Secrétaire de l'association

Tél. : 02/736 69 50 - Site Internet : [www.lamaisonducontedebruxelles.be](http://www.lamaisonducontedebruxelles.be)

La Maison du conte de Bruxelles se consacre à la promotion de la littérature orale et des cultures populaires par le biais de formations de conteurs, de spectacles tous publics, d'animations et d'ateliers auprès de différents publics. Elle a mis en place un Centre de documentation et édite une revue « l'Autre Parole ».

## MARIONNETTES

### ■ Créa-Théâtre – Théâtre de Marionnettes Jeunes Publics

Contact : Francis Houtteman, Directeur

Tél. : 069/88 91 30 - Site Internet : [www.crea-theatre.be](http://www.crea-theatre.be)

Le Créa-Théâtre est une compagnie de Théâtre Jeune Public qui a pour mission la création, la diffusion, la formation et l'animation en Communauté française. Il s'est choisi comme outil privilégié la marionnette et organise des ateliers ouverts à tous les âges. Il s'intègre dans des actions culturelles transversales et intergénérationnelles avec des services sociaux et culturels locaux, régionaux et internationaux.

## MUSÉES

### ■ Conseil bruxellois des Musées

Contact : Leen Ochelen, Directrice

Tél. : 02/512 77 80 - Site Internet : [www.museesdebruxelles.be](http://www.museesdebruxelles.be)

Le Conseil bruxellois des Musées (CBM) représente et travaille avec quelques 90 Musées de la Région de Bruxelles-Capitale. Toutes les informations concernant ces Musées se trouvent sur le site Internet.

### ■ Musées et Société en Wallonie asbl

Contact : Fernand Collin, Directeur

Tél. : 081/22 96 46 - Site Internet : [www.msw.be](http://www.msw.be)



■ **Portail des Musées en Wallonie**

Site Internet : [www.lesmuseesenwallonie.be](http://www.lesmuseesenwallonie.be)

Le site Internet répertorie quelques 400 Musées wallons ainsi que les activités qu'ils organisent.

## MUSIQUE

■ **Conseil de la Musique**

Contact : Olivier van de Werve, Coordinateur

Tél. : 02/209 10 90 - Site Internet : [www.conseildelamusique.be](http://www.conseildelamusique.be)

Le Conseil de la Musique a pour objet de faire connaître, de partager et de promouvoir la vitalité du monde musical en Wallonie et à Bruxelles. Il organise la Fête de la Musique, des cycles de concerts, des ateliers-débats, des expositions et le concours annuel 'Musique à la Française' pour des jeunes artistes en Communauté française. Son site Internet reprend, pour la Wallonie et Bruxelles, l'agenda « En Musiques » des activités musicales, un catalogue de groupes et artistes représentatifs de tous les styles musicaux, un répertoire des Académies, stages et formations, etc.

■ **Le Monde en scène – Guide des productions artistiques interculturelles**

Contact : Tanju Goban, Chargé de projets

Tél. : 02/289 70 63 - Site Internet : [www.cbai.be](http://www.cbai.be)

Le Monde en Scène est un répertoire édité par le Centre Bruxellois d'Action Interculturelle des productions artistiques (spectacle, CD, K7 – audio, cours, ateliers créatifs, valise pédagogique...) reflétant la richesse des cultures présentes sur le territoire de la Communauté française. La base de données est, pour le moment, limitée aux disciplines relevant des arts de la scène.

■ **Mus-E Belgium asbl**

Contact : Tom Goris, Coordinateur

Tél. : 02/660 25 80 - Site Internet : [www.mus-e.be](http://www.mus-e.be)

L'asbl Mus-e Belgium a pour mission de promouvoir l'art comme outil d'ouverture à la diversité. Elle coordonne le programme d'interventions artistiques Mus-e dans les écoles, soutient la création interdisciplinaire et intercommunautaire en lien avec des organisations sociales, culturelles ou scolaires et veut revaloriser le rôle des artistes dans la société. Elle travaille en relation étroite avec la Yehudi Menuhin Foundation, qui coordonne le projet au niveau international.

■ **Musique Espérance asbl**

Contact : Waldia Allegria, Secrétaire Général

Tél. : 02/673 67 37

Musique Espérance organise des concerts ainsi que des ateliers réguliers de musique. Elle est présente dans les hôpitaux, les homes pour enfants et jeunes en difficulté, les homes pour personnes âgées, les écoles de quartiers défavorisés et les prisons.

■ **Un Pont entre deux Mondes - Service du Théâtre Royal de la Monnaie**

Contact : Marie-France Botte, Coordinatrice

Tél. : 02 /210 84 24 ou 02 /229 12 50 - Site Internet : [www.lamonnaie.be](http://www.lamonnaie.be)

«Un Pont entre deux Mondes» est un service du Théâtre Royal de la Monnaie qui propose à un public fragilisé (socialement, médicalement, psychologiquement, économiquement,...) des activités telles que des visites guidées du Théâtre Royal de La Monnaie, des concerts, récitals, pré générales d'opéra, ainsi que des ateliers voix et chant.



## PATRIMOINE

- **Institut du Patrimoine wallon**

Tél. : 085/27 88 80 - Site Internet : [www.mrw.wallonie.be](http://www.mrw.wallonie.be) et [www.journeesdupatrimoine.be](http://www.journeesdupatrimoine.be)

- **Patrimoine de la Région de Bruxelles-Capitale**

Site Internet : <http://portail.irisnet.be/fr/tourismeloisirs>

- **Qualité Village Wallonie asbl**

Contact : Alain Delchef, Secrétaire général

Tél. : 04/379 05 01

L'association Qualité Village Wallonie a pour but la prise en charge, par les populations rurales de Wallonie, de l'amélioration de leur environnement.

## THÉÂTRE

- **Centre de Théâtre Action asbl**

Contact : Katty Masciarelli, Directrice

Tél. : 064/21 64 91 - Site Internet : [www.theatre-action.be](http://www.theatre-action.be)

Le Centre du Théâtre Action est formé de plus de 15 compagnies théâtrales professionnelles, réparties sur Bruxelles et la Wallonie. Elles ont pour objectif de faire exister théâtralement la parole de la population dans sa diversité et, plus particulièrement, la parole de ceux que la société tend trop souvent à exclure. Toutes les informations concernant le Théâtre Action se trouvent sur le site Internet.

- **Fédération Belge d'Improvisation Amateur asbl**

Contact : Coralie Duflocq, Directrice

Tél. : 02/672 93 25 - Site Internet : [www.fbia.be](http://www.fbia.be)

La Fédération Belge d'Improvisation Amateur organise des cours, stages et formations en Improvisation. Son site Internet propose un agenda des spectacles, des ateliers et des stages ainsi qu'une liste d'animateurs en improvisation (coach).

- **Ligue d'Impro asbl**

Contact : Pierre-André Itin, Président

Tél. : 02/538 36 09 - Site Internet : [www.ligueimpro.be](http://www.ligueimpro.be)

Le site de La Ligue d'Impro reprend le calendrier des matchs d'Improvisation. La Ligue dispose aussi d'un répertoire de plus de 200 comédiens.

- **Maison du Spectacle – la Bellone**

Contact : Anne Molitor, Directrice

Tél. : 02/513 33 33 - Site Internet : [www.bellone.be](http://www.bellone.be)

La Maison du Spectacle – la Bellone est un Centre voué aux arts de la scène. Son site Internet propose un agenda et un guide d'adresses pour Bruxelles et la Wallonie (théâtres, salles de répétition, formations, bibliothèques, lieux de représentations ...), met en ligne les CV des comédiens et des publications, etc.

- **Mouvement du théâtre-action (voir Centre de Théâtre Action asbl)**



Par publics :

## JEUNES

### ■ **ECLAT (Ecole, Culture, Lecture, Arts, Théâtre)**

Contact : Geneviève Tilman

Tél. : 010/811.603 - Site Internet : [www.eclat.be](http://www.eclat.be)

ECLAT est une structure dont les missions sont de développer les synergies entre le monde de l'enseignement et le monde artistique, de proposer un centre d'informations et de formations à l'attention de tous les enseignants de l'enseignement ordinaire et spécialisé et des personnes concernées et de favoriser l'accès à la culture pour tous les jeunes.

### ■ **Fédération des Maisons de Jeunes en Belgique francophone asbl (FMJ)**

Contact : Antoinette Corongiu, Directrice faisant fonction

Tél. : 04/223 64 16 - Site Internet : [www.fmjbf.org](http://www.fmjbf.org)

La Fédération des Maisons de Jeunes en Belgique francophone compte 110 maisons de jeunes et nouvelles initiatives situées en Communauté française. Par ses diverses actions, la FMJ tente de favoriser le développement, la reconnaissance et la valorisation du projet «MJ». Ses objectifs sont de favoriser la citoyenneté responsable, active et critique des jeunes et de lutter ainsi contre toute forme d'exclusion. Elle soutient et suscite la mise en œuvre, par et pour les jeunes, d'actions visant des changements culturels, sociaux et économiques et tient à promouvoir une politique culturelle de jeunesse qui mise sur les potentialités des jeunes.

### ■ **Fédération Francophone des Ecoles de Devoirs asbl (FFEDD)**

Contact : Sandrine Meunier, Coordinatrice

Tél. : 081/74 72 50 - Site Internet : [www.ffedd.be](http://www.ffedd.be)

La Fédération Francophone des Ecoles de Devoirs asbl (FFEDD) regroupe les écoles de devoirs en Communauté française ainsi que les coordinations régionales d'écoles de devoirs. Les écoles de devoirs sont des structures d'accueil extra-scolaire. Elles développent un travail pédagogique, socio-éducatif et culturel en vue du soutien et de l'accompagnement à la scolarité, mais aussi de la formation citoyenne des enfants et des jeunes.

### ■ **Organisations de Jeunes**

85 Organisations de Jeunesse (OJ) sont reconnues en Communauté française. Elles ont pour mission de former des citoyens responsables, actifs critiques et solidaires et sont actives dans des domaines très divers (séjours de vacances, formation, animation, loisirs actifs, échanges internationaux...). Il existe 4 Confédérations d'Organisations de Jeunesse qui défendent leurs actions et les représentent au niveau politique et sociétal.

#### **Confédération des Organisations de Jeunesse (COJ)**

Contact : Yamina Ghoul, Secrétaire Générale

Tél. : 02/218 31 03 - Site Internet : [www.coj.be](http://www.coj.be)

#### **Confédération des Organisations de Jeunesse Réformatrices (COJR)**

Contact : Magali Henken, Coordinatrice

Tél. : 02/513 80 76 - Site Internet : [www.lacojr.be.tf](http://www.lacojr.be.tf)

#### **Conseil de la Jeunesse Catholique (CJC)**

Contact : Brice Many, Secrétaire Général

Tél. : 02/ 230 32 83 - Site Internet : [www.cjc.be](http://www.cjc.be)





### **Réseau Socialiste des Organisations de Jeunesse (RéSO-J)**

Contact : Didier Derobertmazure, Président

Tél. : 02/513 99 62 - Site Internet : [www.resoj.be](http://www.resoj.be)

#### ■ **Piazza dell'Arte**

Contact : Frank Van Gastel

Tél.: 03 232 68 76 – Site Internet : [www.piazzadellarte.be](http://www.piazzadellarte.be)

Piazza dell'Arte est une organisation mobile, multidisciplinaire et éducative qui s'adresse aux jeunes en priorité mais aussi à tous les publics. Elle installe son laboratoire (bus) dans tous les environnements (quartiers, écoles, villages, centres culturels...). Elle propose des ateliers artistiques et multimédias et l'accompagnement dans la réalisation de projets.

#### ■ **Réseau des Non Confédérés (R.N.C.)**

Contact : Caroline Colon, Permanente

Tél. : 02/513 54 94 - Site Internet : [www.rnc.be](http://www.rnc.be)

Le Réseau des Non Confédérés est un réseau pluraliste et alternatif représentatif de nombreuses Organisations de Jeunesses qui ont choisi de ne pas s'affilier à des Confédérations.

#### ■ **Réseau Infor Jeunes**

Tél. : 070/233 444 - Site Internet : [www.inforjeunes.be](http://www.inforjeunes.be)

Infor Jeunes collecte, vérifie, traite et diffuse l'information conçue en réponse aux demandes et besoins que les jeunes expriment dans les domaines les plus variés.

#### ■ **Services d'aide en milieu ouvert (AMO)**

Site Internet : [www.cfwb.be/aide-jeunesse](http://www.cfwb.be/aide-jeunesse)

Les Services d'aide en milieu ouvert (AMO) proposent une aide préventive auprès des jeunes dans leur milieu de vie et dans leurs rapports avec l'environnement social. Les coordonnées des AMO actives en Communauté française sont reprises sur le site Internet de l'Aide à la Jeunesse de la Communauté française.

#### ■ **Vacances destinées aux jeunes**

Des organisations de Jeunesse proposent des séjours de vacances pour les jeunes. Une liste des Centres de vacances de la Communauté française se trouve sur le site Internet [www.centres-de-vacances.be](http://www.centres-de-vacances.be).

## **SENIORS**

#### ■ **Âges et Transmissions asbl**

Contact : Sylvie Lerot, Coordinatrice

Tél. : 02/514 45 61 - 02/762 10 01 - Site Internet : [users.skynet.be/agesettransmissions/](http://users.skynet.be/agesettransmissions/)

Âges et Transmissions est une asbl d'éducation permanente qui a pour objet la transmission des expériences, savoirs, savoir-être et savoir-faire des aînés vers les plus jeunes ou moins expérimentés qu'eux. Dans ce cadre, plusieurs projets ont vu le jour (écriture, interventions dans les écoles, etc.).

#### ■ **Espace Seniors asbl**

Contact : Renée Cone, Coordinatrice

Tél. : 02/515 02 73

Espace Seniors est une asbl d'éducation permanente qui s'adresse à toute personne âgée de 55 ans et plus en Communauté française. Son objectif principal est de favoriser le bien-être, l'épanouissement et la santé des seniors et des personnes âgées.



#### ■ **Guide Seniors Fûtés**

Site Internet : [www.cocof.irisnet.be/seniors/](http://www.cocof.irisnet.be/seniors/)

Le guide Senior Fûtés est réalisé par la Commission communautaire française (COCOF), en collaboration avec l'asbl I.D.J., et accessible sur le site Internet. Il répertorie les offres en matière de culture, loisirs, sport, santé, informatique, etc.

#### ■ **Sports Seniors asbl**

Contact : Christine Rousseau, Responsable

Tél. : 02/246 46 74 - Site Internet : [www.sportsseniors.be](http://www.sportsseniors.be)

Fédération sportive de l'UCP, l'asbl Sports Seniors propose des activités sportives pour les personnes de plus de 50 ans.

### **INTERCULTUREL**

#### ■ **Centres Régionaux d'Intégration**

Il existe sept Centres Régionaux dont la mission principale est de consolider au niveau local la politique régionale en matière d'intégration des personnes étrangères ou d'origine étrangère.

##### **Centre d'action interculturelle de la province de Namur (CAI)**

Contact : Benoîte Dessicy, Directrice

Tél. : 081/73 71 76

##### **Centre interculturel de Mons et du Borinage (CIMB)**

Contact : Gary Desenclos, Directeur

Tél. : 065/88 66 66

##### **Centre Régional d'Action Interculturelle du Centre (La Louvière) - (Ce.R.A.I.C.)**

Contact : Françoise Rondeau, Directrice

Tél. : 064/23 86 56 - Site Internet : [www.ceraic.be](http://www.ceraic.be)

##### **Centre régional d'Intégration du Brabant Wallon (CRIBW)**

Contact : Pierre Anthoine, Directeur

Tél. : 02/366 55 61 - Site Internet : [www.cribw.be](http://www.cribw.be)

##### **Centre Régional d'Intégration de Charleroi (CRIC)**

Contact : Chantal Gosseau, Directrice

Tél. : 071/20 98 60 - Site Internet : [www.cricharleroi.be](http://www.cricharleroi.be)

##### **Centre Régional pour l'Intégration des Personnes Etrangères ou d'origine Etrangères de Liège (CRIPEL)**

Contact : Jean-Michel Heuskin, Directeur

Tél. : 04/220 01 20 - Site Internet : [www.cripel.be](http://www.cripel.be)

##### **Centre Régional de Verviers pour l'Intégration des personnes étrangères et d'origine étrangère (CRVI)**

Contact : Martine Lecloux, Directrice

Tél. : 087/35 35 20

#### ■ **Centre Bruxellois d'Action Interculturelle (CBAI)**

Contact : Christine Kulakowski, Directrice

Tél. : 02/513 96 02 - Site Internet : [www.cbai.be](http://www.cbai.be)

Le Centre Bruxellois d'Action Interculturelle (CBAI) développe ses actions dans le cadre de la politique d'accueil et d'intégration en Région Bruxelloise. Il se présente comme le Centre Régional de l'Immigration de Bruxelles. Quatre axes définissent son action : la formation, l'information, la diffusion culturelle et le soutien à la vie associative.



- **CIRé asbl – Coordination et Initiatives pour et avec les Réfugiés et Etrangers**  
 Contact : Frédérique Mawet, Directrice  
 Tél. : 02/629 77 10 - Site Internet : [www.cire.be](http://www.cire.be)  
 Le CIRé est une structure de coordination pluraliste regroupant des associations qui réfléchissent et agissent sur la problématique des demandeurs d'asile, des réfugiés et des étrangers.
- **Fedasil – Agence fédérale pour l'accueil des demandeurs d'asile**  
 Contact : Bob Pleysier, Directeur général  
 Tél. : 02/213 44 11 - Site Internet : [www.fedasil.be](http://www.fedasil.be)  
 La mission de Fedasil est d'organiser en Belgique un accueil humain, efficace, souple et de qualité pour les demandeurs d'asile. Son site Internet reprend les adresses des centres d'accueil fédéraux, les actualités, des informations chiffrées...

## Sport

- **Adeps**  
 Site web : [www.adeps.be](http://www.adeps.be)  
 Un répertoire de tous les centres sportifs, des fédérations sportives et de toutes les activités sportives organisées par l'Adeps se trouvent sur son site Internet.
- **Réseau Sport de Quartier asbl**  
 Contact : Hubert Roland, Coordinateur  
 Tél. : 02/213 36 92 - Site Internet : [www.sport-de-quartier.be](http://www.sport-de-quartier.be)  
 Le Réseau Sport de Quartier a pour objectif principal de créer un espace d'échanges dédié aux différents acteurs du sport de quartier. Son site Internet met en ligne divers outils (annuaire des membres du Réseau, agenda, bourses...).
- **Robin Hood asbl**  
 Contact : Hubert Roland, Président  
 Tél. : 02/213 36 90 - Site Internet : [www.rhd.be](http://www.rhd.be)  
 Robin Hood est une agence de gestion de projet à finalité sociale. Elle a été chargée par le Ministère de l'Intégration Sociale de développer une structure d'accompagnement qui s'adresse aux CPAS dans le cadre du volet sport du subside « Epanouissement social, culturel et sportif des usagers des CPAS ». Elle coordonne des antennes locales (groupements de CPAS) en Wallonie et à Bruxelles dont les missions sont de mobiliser des ressources pour faciliter la mise en place de Partenaires. Trois antennes ont été créées en Wallonie :
- **Coup d'Envoi asbl (Liège)**  
 Contact : Laurent Fach, Coordinateur  
 Tél. : 04/220 58 59 - Site Internet : [www.coupdenvoi.be](http://www.coupdenvoi.be)
- **Communauté urbaine de Mons**  
 Contact : Jérôme De Neve, Coordinateur  
 Tél. : 065/31 44 70
- **Communauté urbaine du Pays de Charleroi/Val de Sambre**  
 Contact : Stéphane De Neve, Coordinateur  
 Tél. : 071/23 31 13 - Site Internet : [www.cpascharleroi.be](http://www.cpascharleroi.be)



## Fracture numérique

### ■ Bibliothèques

Site Internet : [www.bibliotheques.be](http://www.bibliotheques.be)

Certaines bibliothèques proposent des initiations individuelles ou en groupe à l'Internet. Toutes les bibliothèques ainsi que les réseaux existant en Communauté française sont répertoriés sur le site Internet.

### ■ Centre Socialiste d'Education Permanente (CESEP)

Contact : Françoise Guyette, Coordinatrice des formations en informatique.

Tél. : 067/890 870 - Site Internet : [www.cesep.be](http://www.cesep.be)

Le Centre Socialiste d'Education permanente (CESEP) propose des formations en informatique, de courte ou longue durée.

### ■ CTV Horizons Médias asbl

Contact : Elisabeth Crouan, Directrice

Tél. : 02/735 22 77 - Site Internet : [www.ctv.be](http://www.ctv.be)

L'asbl CTV Horizons Médias propose des formations dans les domaines de l'informatique, de l'Internet et de l'audiovisuel.

### ■ KureghemNET

Contact : Daisy Scholts

Tel: 02 520 36 71 – Site Internet : [www.kureghemnet.be](http://www.kureghemnet.be)

KureghemNet s'adresse à un public bruxellois. La maison est ouverte aussi bien aux jeunes, aux adultes qu'aux groupes qui ressentent le besoin d'assouvir leur soif digitale. KureghemNet propose des heures d'atelier libre, des cours et des ateliers créatifs et un programme de formation à l'emploi.

### ■ ORBEM

Site Internet : [www.orbem.be](http://www.orbem.be)

L'ORBEM informe sur les formations en informatique existantes à Bruxelles.

### ■ La Technothèque

Tél. : 04/221 71 30 - Site Internet : [www.techno.forem.be](http://www.techno.forem.be)

La Technothèque est un service du FOREM qui propose une série de modules de formation dans les domaines de l'informatique, des réseaux, d'Internet...



## 2. RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- Article 27 (2004), *Rapport d'activités 2003 – 2004*, dans le cadre de la convention de collaboration entre l'asbl Article 27 et les CPAS de Bruxelles, Forest, Ixelles, Jette, Molenbeek, Saint-Gilles, Saint-Josse, Schaerbeek, Uccle et Watermael-Boitsfort.
- Biot P. (2004), *Voyage théâtral avec des jeunes. Enjeux politiques et éducatifs en Europe.*, Ed. du Cerisier, Cuesmes.
- Bodson, D. e.a. (1997), *La pratique du sport en Communauté française, synthèse analytique des résultats.* Sport, pp 39, 3, 24-29.
- Bollaert L., Stoffen, M., e.a. (2000), *Toerisme, recreatie en vrijetijd in Vlaanderen anno 2000.* Ministerie van de Vlaamse Gemeenschap, AVWI, Brussel.
- Castel R., Autes M., R. Roche (1994), *L'exclusion – définir pour en finir*, Dunod, Paris.
- Clé A., Mechbal, L. (2004), *Rapport d'évaluation relatif à la subvention octroyée au CPAS (Arrêté royal du 8 avril 2003) afin d'encourager la participation et l'épanouissement social et culturel de leurs usagers, à la demande du SPP Intégration sociale, Lutte contre la Pauvreté et Économie Sociale, Culture et Démocratie/ Kunst en Democratie, Mission du SPP Intégration Sociale, Bruxelles.* Site Internet: [www.cdkd.be](http://www.cdkd.be)
- Clé A. (2005), *De link tussen een lokaal cultuurbeleid en het OCMW. Omgaan met uitdagingen in de lokale context.* Niet-gerepubliceerde bijdrage voor de junitoer van Cultuur Lokaal, Leuven, 17 juni 2005.  
Site Internet: [www.cdkd.be](http://www.cdkd.be)
- Clé A. (2004), *Met cultuur uit het isolement.* In: *Lokaal*, tijdschrift van de VVSG, nr. 14, 13 augustus 2004.  
Site Internet: [www.cdkd.be](http://www.cdkd.be)
- Cloes M., Vincke J. (2004), *Développer les liens, améliorer l'accès. Une exploration de l'impact social du sport,* Fondation Roi Baudouin, Bruxelles.  
Site Internet: [www.kbs-frb.be](http://www.kbs-frb.be)
- Colin B. (1998), *Action culturelle dans les quartiers. Enjeux, méthodes,* Opale Editions, Paris.
- Cyrułnick B. (1999), *Un merveilleux malheur*, Ed. Odile Jacob.
- De Backer S. (2000), *Sport: De l'équilibre entre travail et temps libre au 20<sup>ème</sup> siècle*, Fondation Roi Baudouin, Bruxelles.  
Site Internet: [www.kbs.frb.be](http://www.kbs.frb.be)
- De Dobbeleer M., Maris J. (2002), *Cultuur voor iedereen?! Een praktijkonderzoek omtrent de verhoging van de cultuurparticipatie voor armen*, Welzijnsschakels, Vlaams Forum Armoedebestrijding, Brussel.  
Site Internet: [www.welzijnszorg.be/Teksten/cultuur\\_voor\\_iedereen.pdf](http://www.welzijnszorg.be/Teksten/cultuur_voor_iedereen.pdf)
- Declercq A., Lammertyn F. (1999), *Zorg in verandering*, in Baert H., De Bie M., Desmet A., Hellinckx L., Verbeke L. (eds.), *Handboek Samenlevingsopbouw in Vlaanderen*, Die Keure, Brugge, pp. 51-68.
- De Gaulejac V. (1997), *La Lutte des places. Insertion et désinsertion*, Desclée de Brouwer, Bruxelles.
- De Gaulejac V., Fraisse Jean, Bonetti Michel, (1995), *L'ingénierie sociale*, Syros.
- De Knop P., Piéron M. (2000), *Gestion et organisation du sport en Belgique*, Fondation Roi Baudouin, Bruxelles.  
Site Internet: [www.kbs-frb.be](http://www.kbs-frb.be)
- De Knop P., Hoyng J. (1998), *De functies en betekenissen van sport*, Tilburg University Press, Tilburg.
- Demeyer B., Van Pee K. (2003), *De sociaal-artiestieke praktijk in België. Een kwalitatief onderzoek naar methodiekontwikkeling*, Kunst en Democratie en HIVA, KULeuven, Brussel.
- Download: [www.cdkd.be](http://www.cdkd.be)
- Emonts Cl. (2001), *Le Centre Public d'Aide Sociale, assistance ou intégration.* in *Dans la force de l'art, Réalisation de la maison des arts et du patrimoine social*, Mariemont, pp. 5-7.
- Haesendonckx C. (2001), *Recht op cultuur: drempels die mensen in armoede belemmeren in hun culturele participatie*, Nota in opdracht van DSO/Cultuurcel van de stad Antwerpen.  
Site Internet: [www.cdkd.be](http://www.cdkd.be)



- Haesendonckx C., Wuyts A. (2005), *Een paar apart. Gearrangeerde ontmoetingen tussen mensen die in armoede leven en mensen die niet in armoede leven*. Recht-Op, Antwerpen.
- Heughebaerd H., Redig G. (2000), *Doelgericht & doelbewust. De campagne Buurtbal van de Koning Boudewijnstichting. Eindrapport van meer dan een decennium BUURT voet, basket, volley BAL*, Koning Boudewijnstichting, Brussel.  
Site Internet: [www.kbs-frb.be](http://www.kbs-frb.be)
- Javeau Cl. (1995), *Le droit à l'épanouissement culturel et social : quelques observations sociologique*, in Ergec R. (sld), *Les droits économiques, sociaux et culturels dans la constitution*, Actes du Colloque à l'Université Libre de Bruxelles, 21/22 décembre 1994, Bruylant, Bruxelles, pp. 273-284.
- Fondation Jacques Gueux (1993), *Exclusion sociale et création artistique*, in *Rue des Usines*, n° 19-20-21, Bruxelles.  
Site Internet: [www.lezarts-urbains.be](http://www.lezarts-urbains.be)
- Fondation Jacques Gueux (2000), *Les Cultures urbaines*, in *Rue des Usines*, n° 45-46-47, Bruxelles.  
Site Internet: [www.lezarts-urbains.be](http://www.lezarts-urbains.be)
- Fondation Roi Baudouin (2005), *10 ans du Rapport Général sur la Pauvreté. Mémoire de 11 moments de dialogue*, Fondation Roi Baudouin, Bruxelles.  
Site Internet: [www.kbs-frb.be](http://www.kbs-frb.be)
- Fondation Roi Baudouin (1998), *Art 23\* Culture et émancipation sociale : Rapport de synthèse*, Fondation Roi Baudouin, Bruxelles.  
Site Internet: [www.kbs-frb.be](http://www.kbs-frb.be)
- Fondation Roi Baudouin (1998), *La participation à la vie culturelle : un droit négligé et un outil primordial dans la lutte contre la pauvreté*, Fondation Roi Baudouin, Bruxelles.  
Site Internet: [www.kbs-frb.be](http://www.kbs-frb.be)
- Fondation Roi Baudouin (1994), *Rapport Général sur la Pauvreté*, Fondation Roi Baudouin, Bruxelles.  
Site Internet: [www.kbs-frb.be](http://www.kbs-frb.be)
- Lahaye M., de Wasseige a. et a.e., (2002), *Enjeux de la créativité. Réflexions et perspectives*, Ministère de la Communauté française, Direction générale Culture - Service formation des cadres culturels, Bruxelles.
- Lahaye M., de Wasseige A. (2004), *La Culture dans la Communauté française. Les politiques culturelles développées par la Direction générale de la Culture*, Ministère de la Communauté française, Bruxelles.
- Lahire B. (2004), *La culture des individus. Dissonances culturelles et distinction de soi*, Ed. Découverte, Paris.
- Matarasso F. (1997), *Use or ornament? The social impact of participation in the arts*, Comedia, London.
- Matarasso F. (1998), *Les arts et le sport dans le développement communautaire et la lutte contre l'exclusion : dix principes pour un guide*, in *Dialogue pour le progrès de l'humanité*.
- Matarasso F. (1998), *Poverty and Oysters. The impact of local arts development in Porthsmouth*, Comedia, London.  
Site Internet: [www.comedia.org.uk/publications-2.htm](http://www.comedia.org.uk/publications-2.htm)
- Matthijs K., De Knop P., Delanghe L., Corijn E., Stoffen M. & Neefs H. (1999), *Toerisme, recreatie en vrijetijd in Vlaanderen anno 2000. Syntheserapport*, Vrije Universiteit Brussel/Katholieke Universiteit Leuven.
- Montfort J-M. (1998), *Un autre regard sur l'action culturelle et artistique . Réflexions issues d'une commande publique d'évaluations de projets culturels de quartiers*, Agence Faut Voir, Paris.
- Moreau P. (2000), *Mieux comprendre l'exclusion culturelle. Roman pédagogique*, Ed. L'Harmattan, Paris.
- Oreja M. (1995), *Réflexion liminaire*, in *La culture et l'activité humaine pour refuser la misère*, Actes du colloque européen (8 et 9 juin 1995) sur la contribution de la culture à la lutte contre la misère et de la 4<sup>ème</sup> session européenne des Universités Populaires Quart Monde, ATD Quart Monde, Bruxelles.
- Paugam S. (2000), *La Disqualification sociale : essai sur la nouvelle pauvreté*, PUF, Paris.
- Pauwels G., Scheerder J. (2004), *Tijd voor vrije tijd? Vrijtijds participatie in Vlaanderen: sport, cultuur, media, sociale participatie en recreatie*, Stativaria 32, Ministerie van de Vlaamse Gemeenschap.  
Site Internet: [www.aps.vlaanderen.be/statistiek/publicaties/stat\\_Publicaties\\_stat32.htm](http://www.aps.vlaanderen.be/statistiek/publicaties/stat_Publicaties_stat32.htm)
- Perez de Cuellar J. (1996), *Notre diversité créatrice – Rapport de la Commission mondiale de la culture et du développement*, UNESCO, Paris.



- Rijsbosch, M. (2001), *Cultuurparticipatie, Over toeleidingsprojecten voor mensen met een laag inkomen*, Koning Boudewijnstichting, Brussel. Site Internet: [www.kbs-frb.be](http://www.kbs-frb.be)
- Scheerder J. (2004), *Spelen op het middenveld. Vrijtijdsport als ontspanning, ontplooiing en ontmoeting*, Tielt, Lannoo.
- Scheerder J., Pauwels G. (2002), *Vlaanderen sportief gespeeld. Wie participeert niet? Ontwikkelingen in en determinanten van (club)sportactiviteit*, Stativaria 26, Ministerie van de Vlaamse Gemeenschap. Site Internet: [www.aps.vlaanderen.be/statistiek/publicaties/stat\\_Publicaties\\_stat36.htm](http://www.aps.vlaanderen.be/statistiek/publicaties/stat_Publicaties_stat36.htm)
- Thys R., De Raedemaecker W., Vranken J. (2004), *Bruggen over woelig water. Is het mogelijk om uit de generatie-armoede te geraken?*, in opdracht van Cera, Acco, Leuven.
- UNESCO (1999), *Een culturele benadering van ontwikkeling. Cultuur als uitgangs- en eindpunt van projecten*, Partiele vertaling van *Change in continuity. Concept and tools for a Cultural Approach to Development*, UNESCO, 1999, Kunst en Democratie, Brussel, december 2003. Site Internet: [www.cdkd.be](http://www.cdkd.be)
- UNESCO (1999), *Change in continuity. Concepts and tools for a cultural approach to development*, Unesco Publishing/AICCD.
- Van Regenmortel T. (2004), *Empowerment en maatzorg. Een krachtgerichte psychologische kijk op armoede*, Acco, Leuven/Leusden.
- Vandenbrempt K. (2004), *Evoluerende zorg in een evoluerende samenleving*, OCMW-visies, jg. 19, nr. 4, pp. 15-25.
- Ville de Floriac (1993), *Culture, identité, banlieue. Ville de banlieue : quelle culture pour quelle identité ?*, Actes du colloque de la Ville de Floirac, Ed. Maison des sciences de l'homme d'Aquitaine.
- Vandenbrempt K. (2004), *Evaluerende maatzorg in een evoluerende samenleving*, Tekst van de uiteenzetting op het VVOS-congres 'Het OCMW in 2010 – Evoluerende zorg in een evoluerende samenleving', in OCMW-Visies, tijdschrift van de vereniging van Vlaamse OCMW-secretarissen, jg. 19 oct., nov., déc. 2004.
- Vandenbussche, J. (2001), *In het meersporenbeleid inzake armoede, moet cultuur hoog genoteerd staan*, artikel in *Momenten*, mei 2001, pp. 9-10. Site Internet: [www.cdkd.be](http://www.cdkd.be)
- Van Geel H. (red.) (2003), *Vijf steken diep graven naar levenskwaliteit. Een conceptuele en empirische aftasting van het begrip 'levenskwaliteit'*, Stativaria 28, Ministerie van de Vlaamse Gemeenschap. Site Internet: [www.aps.vlaanderen.be/statistiek/publicaties/stat\\_Publicaties\\_stat28.htm](http://www.aps.vlaanderen.be/statistiek/publicaties/stat_Publicaties_stat28.htm)
- Vanmolkot R. (2001), *Armoede troef? Op zoek naar cultuur en vrijetijdsbesteding als hefboven in de armoedebestrijding*, in *Werknota 4, Recente evolutie inzake cultuurparticipatie en vrijetijdsbesteding. Armoedebestrijding in Vlaanderen*, Koning Boudewijnstichting, Brussel. Site Internet: [www.cdkd.be](http://www.cdkd.be)
- Van Regenmortel T. (1991), *Eenzame zielen? Een onderzoek naar de sociaal-culturele participatie van kansarmen*, De gids op maatschappelijk gebied, jg. 83, nr. 3, pp. 221-235.
- Vranken J., Geldof D., Van Menxel G., (1998), *Armoede en Sociale Uitsluiting*. Acco, Leuven.
- Van Regenmortel T. (2004), *Empowerment in de praktijk van het OCMW*, HIVA, Leuven.
- Vos I. in opdracht van CultuurNet Vlaanderen, in samenwerking met Kunst en Democratie (2003), *Cultuurparticipatie en maatschappelijk kwetsbare groepen*, praktijkreeks 4, Brussel. Site Internet: [www.kbs-frb.be](http://www.kbs-frb.be)
- Wibo A., Ingberg H., Biot P. (2000), *Le théâtre d'intervention aujourd'hui*, Centre d'études théâtrales, UCL, Louvain-La-Neuve.
- Wielant C. (2002), *La rue est à nous ! Zinneke, une parade créative à Bruxelles*, co-édition La Vénerie et Fondation Jacques Gueux, Bruxelles.

